



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2010

**Compagnie Générale de Géophysique - Veritas
Société Anonyme au capital de 60 602 443 €
Siège social : Tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75015 Paris
969 202 241 RCS PARIS**

1. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

CGGVeritas a organisé ses opérations en deux segments d'activités : les Equipements géophysiques et les Services géophysiques.

Le segment des Équipements regroupe les activités des filiales de Sercel Holding SA, à savoir la conception, la fabrication et la commercialisation des matériels et équipements nécessaires à l'acquisition de données sismiques à terre et en mer et de sismique de puits.

Le segment des Services géophysiques recouvre :

- l'activité d'acquisition de données sismiques marine ("l'Acquisition Marine") ;
- l'activité d'acquisition de données sismiques à terre, en eaux peu profondes & zones de transition, et par câbles en fond de mer ("l'Acquisition Terrestre") ;
- l'activité de traitement et d'interprétation des données sismiques (développement de technologie, produits et solutions) à des fins d'imagerie du sous-sol et de suivi de réservoir ("l'activité Traitement, Imagerie & Réservoir") ;
- l'activité de commercialisation de données sismiques acquises pour compte propre dans les bassins riches en hydrocarbures ("l'activité Multi-Clients").

Le segment Services est organisé par Division, depuis la réorganisation qui a eu lieu en Juillet 2010. L'objectif de cette réorganisation est d'améliorer la performance opérationnelle du Groupe et de s'appuyer sur nos technologies avancées pour mieux promouvoir l'offre de services intégrée sur nos marchés principaux.

1.1. Analyse géographique de l'activité du Groupe

Les activités du Groupe, Equipements et Services, sont réparties géographiquement en quatre régions : l'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada), l'Amérique Latine (y compris l'Amérique centrale et le Mexique), l'Europe-Afrique & le Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique. Les faits marquants de l'activité du Groupe en 2010 sont décrits ci-après.

Amérique du Nord

Sercel est principalement implantée à Houston, Texas, où se concentre la plus grande part de la fabrication mondiale d'équipements sismiques marins et notamment celle des streamers solides Sentinel.

Les Services ont connu, en acquisition terrestre, une contraction du marché nord-américain en 2010, avec jusqu'à 11 équipes en opération et en moyenne 5 équipes pendant l'année. Celles-ci ont été principalement actives en Arctique, dans les zones riches en sables bitumineux au Canada et en gaz de schiste aux Etats-Unis. L'activité acquisition Multi-Clients terrestre a légèrement augmenté en 2010 aux Etats-Unis, grâce au fort intérêt porté à nos programmes en zones de gaz de schiste, et nous nous attendons à voir cette croissance confirmée en 2011 puisque l'acquisition des données Multi-Clients dans ces zones sera poursuivie.

Trois de nos navires haute-capacité ont été mobilisés dans le Golfe du Mexique, partagés entre activité d'acquisition contractuelle et pour compte propre, sur des projets 'Wide Azimuth' (WAZ), ce qui nous a permis d'enrichir notre bibliothèque de données Multi-Clients. Malgré les conditions défavorables prévalant dans le golfe du Mexique, les études sismiques WAZ sont largement reconnues par l'industrie et continuent d'intéresser nos clients. La zone d'acquisition de l'étude 'Three Corners' a été étendue en 2010, acquisition qui s'est terminée en juillet. Les résultats finaux des études sismiques WAZ de 'Garden

Banks' et 'Green Canyon' ont été livrés au cours du premier semestre. Actuellement, la zone couverte par nos études sismiques WAZ s'étend sur une surface d'environ 48 000 km².

Même si la mise en place d'un moratoire sur la prospection sismique et le forage, suite à l'explosion du puits Macondo, n'a pas affecté directement nos programmes en cours, elle a considérablement ralenti l'activité dans le Golfe du Mexique, puisqu'aucun nouveau permis n'a été délivré entre avril et décembre. Nous nous attendons à ce que la situation redevienne normale au cours de l'année 2011.

Pour ce qui concerne le traitement des données sismiques, l'activité des grands centres de Houston et de Calgary a été globalement soutenue en 2010, bien que la pression du marché ait été fortement ressentie au Canada du fait des prix du gaz très bas et de la baisse d'activité qui en a suivie.

Le centre de Houston s'est attaché à fournir un traitement de haute qualité des données WAZ (grâce entre autres à la technologie « RTM gathers ») pour imager plus finement les zones « sous le sel ». La catastrophe de Macondo a causé une incertitude sur le redémarrage du marché sismique du Golfe du Mexique et a généré une réduction de l'activité sismique en général, entraînant une pression accrue sur les prix, mais les activités de traitement à haute valeur ajoutée ont maintenu un niveau d'activité fort avec des marges satisfaisantes.

Amérique Latine

Le Groupe a continué d'être très bien positionné au Mexique, notamment au travers de sa relation bâtie sur le long terme avec la compagnie Pemex.

Nos opérations d'Acquisition Marine dans les eaux territoriales mexicaines du Golfe du Mexique donnent de bons résultats avec la production en continu du navire CGG Alizé dans le cadre de son programme d'acquisition sur quatre ans. Ce contrat a été étendu pour un montant de plus de 150 MUSD afin d'y réaliser une étude WAZ, qui est à ce jour le plus vaste projet d'acquisition sismique WAZ d'Amérique Latine. L'Oceanic Vega et le Viking Vanquish ont été déployés et ce jusqu'au troisième trimestre 2011 pour cette partie du projet.

Notre centre de traitement et d'imagerie dédié chez PEMEX au Mexique a maintenu un haut niveau d'activités.

Après avoir passé la première moitié de l'année dans le Golfe du Mexique, le Veritas Viking a réalisé une importante campagne 3D au Nicaragua.

L'activité d'Acquisition Terrestre opère à nouveau en Amérique Latine via des partenariats locaux, au Pérou et en Colombie sur des études sismiques 3D avec opérations hélicoptées.

L'activité a été soutenue au Brésil avec la poursuite de notre couverture Multi-Clients du fertile bassin de Santos, étude effectuée pendant l'essentiel de l'année par le Veritas Vantage, un autre navire haut-de-gamme de CGGVeritas. La migration profondeur avant stack de l'étude initiale a été livrée, révélant des images améliorées des découvertes récentes et de la géologie environnante.

Sercel a également approvisionné en 2010 ses clients sud-américains en équipements terrestres de dernière génération.

Europe, Afrique et Moyen Orient

Le siège de Sercel est basé à Nantes (France). Les principales implantations industrielles de Sercel pour la production d'équipements sismiques terrestres, situées à Nantes et Saint-Gaudens en France, ont connu un volume de production plus soutenu que celui de l'année précédente.

Les centres d'assistance de la région, au Royaume-Uni, en Fédération de Russie et à Dubaï notamment, ont permis par ailleurs de satisfaire les besoins locaux des clients de Sercel, avec un haut niveau de qualité de services.

Les Services, pour leur part, ont connu une activité raisonnablement soutenue en 2010. L'Acquisition Terrestre est restée à un haut niveau d'activité tout au long de l'année au Moyen-Orient, particulièrement en Oman, en Arabie Saoudite, au Qatar et en Egypte, avec en moyenne 8 équipes en opération, ce qui comprend à la fois les projets réalisés à travers la joint-venture saoudienne ARGAS et les études de haute résolution menées à travers Ardiseis.

L'année 2010 a été également marquée par une accélération de notre activité en eau peu profonde et câbles de fond de mer (*Ocean Bottom Cables, OBC*), suite au lancement de deux importantes études pluriannuelles en Arabie Saoudite s'appuyant sur la technologie fond de mer SeaRay de Sercel.

Les activités d'Acquisition Marine se sont concentrées à nouveau en mer du Nord pendant l'été et partagées entre l'Afrique et la Méditerranée en-dehors de cette période.

Trois navires haute-capacité, dont l'Amadeus, l'Oceanic Challenger et le Geowave Endeavour, ont été déployés au nord-ouest de l'Europe et en Norvège durant une longue période pour réaliser des études contractuelles et Multi-Clients. Deux navires 2D ont également travaillé dans cette même région pour des études contractuelles en Méditerranée, au nord-ouest de l'Europe et au Groenland.

Le Geowave Master et le Symphony ont été affectés à des études contractuelles en Afrique de l'ouest et en Afrique de l'est pour l'essentiel de l'année. Le Geowave Master est rentré en Norvège seulement à la fin de l'année, comme planifié, pour une mise en chantier qui doit augmenter sa capacité de déploiement de streamers.

L'activité Traitement, Imagerie et Réservoir est restée soutenue tant au niveau de nos grands centres technologiques de Massy, Londres, Oslo et du Caire qu'au niveau du réseau des centres dédiés à nos clients parmi l'industrie. En Europe, la pression sur les prix s'est accrue en milieu d'année, mais la fin de l'année a vu la situation s'améliorer. Nous avons pu résister à cette érosion des prix essentiellement grâce à notre différenciation technologique.

Asie Pacifique

Sercel dispose dans cette région de sites de production et de support client localisés dans les zones clés, en Chine et à Singapour, pour satisfaire au mieux les besoins régionaux en matière de fourniture d'équipements et de services de qualité qui y sont associés.

Dans les Services, l'activité d'Acquisition Terrestre s'est renforcée en Indonésie grâce à un intérêt accru pour des projets en eau peu profonde et dans les zones de transition. Nous avons opéré avec notre partenaire Elnusa deux équipes en moyenne sur l'année et réalisé pour BP la première étude CGGVeritas utilisant les équipements OBC SeaRay.

L'activité d'Acquisition Marine a été forte dans cette région avec six navires sismiques haute-capacité déployés en 2010. Plusieurs études 2D, 3D et en eau peu profonde ont été réalisées en Australie, au Vietnam, en Malaisie, aux Philippines, au Myanmar et en Thaïlande. En 2010, l'Inde, suivi de l'Indonésie, restent des marchés clefs pour CGGVeritas en Asie-Pacifique, avec de nombreuses études effectuées pour le compte de ONGC, de Reliance, de Cairn et de Bumi Armada.

Au niveau du traitement et de l'imagerie de données sismiques, la pression concurrentielle s'est accrue durant l'année 2010, mais le Groupe reste fortement implanté dans cette région au travers de son hub régional de Singapour et de ses grands centres de Kuala Lumpur, de Perth et de Bombay qui fournissent technologies et services à nos clients. Le centre technologique multi-composants de Pékin a vu son activité augmenter. Le centre de traitement de Jakarta a par ailleurs bénéficié de la croissance continue des activités d'exploration en Indonésie. En 2010, les marges ont continué à s'éroder, situation préoccupante face à des concurrents qui appliquent de fortes remises à défaut de pouvoir fournir la qualité de notre technologie.

En fin d'année, nous avons signé un accord cadre avec Petrovietnam Technical Services Corporation (PTSC) pour créer une joint venture qui opérera des navires sismiques 2D et 3D afin d'acquérir des données sismiques marines principalement dans les eaux territoriales vietnamiennes.

1.2. Analyse sectorielle de l'activité du Groupe

SERCEL

Sercel a enregistré une hausse d'activité de 17% en dollars US, en ligne avec la tendance du marché, pour réaliser un chiffre d'affaires de 1.000 MUSD (754 M€). Les ventes intra-groupe ont représenté 18% du chiffre d'affaires total de Sercel. La contribution du secteur Equipement a ainsi représenté 28% du chiffre d'affaires total du Groupe.

La demande mondiale d'équipements géophysiques s'est accrue de manière similaire, principalement du fait d'une hausse du marché marine consécutive à la construction de nouveaux navires sismiques, d'une demande croissante d'équipements à fort contenu technologique pour de l'acquisition à haute résolution, du renouvellement technologique et des modernisations d'équipements terrestres sur certains marchés locaux, comme la Fédération de Russie et la Chine. La demande pour les équipements terrestres s'est contractée sur le marché nord américain de manière générale mais s'est accrue mondialement pour les équipements Searay, notre technologie d'acquisition fond de mer confirmant la position de leader de Sercel pour les équipements 'OBC' sur ce marché en expansion.

SERVICES

Acquisition Marine contractuelle

Nous estimons que le marché mondial de l'acquisition marine contractuelle s'est accru d'environ 20% en volume en 2010 par rapport à 2009. En 2010, notre chiffre d'affaires a atteint 778 MUSD (585 M€), l'excédent permanent au cours de l'année de l'offre par rapport à la demande maintenant la pression sur les prix.

Le taux de disponibilité des navires 3D¹ s'est élevé à 88% et le taux de production² à 91%. La flotte 3D a été déployée à 83% sur des programmes d'Acquisition Marine contractuelle.

¹ **Le taux de disponibilité des navires** mesure la disponibilité structurelle de nos navires. Cet indicateur relatif à l'ensemble de la flotte, correspond au temps navires total réduit de la somme du temps en chantier, du temps de « standby » entre contrats et du temps en transit (temps disponible), le tout divisé par le temps navires total de la période.

En 2010, cette activité a ainsi représenté 37% du chiffre d'affaires total des Services et 27% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Le premier des deux navires sismiques X-Bow, l'Oceanic Vega, a été livré en Juillet 2010. La construction du second navire, l'Oceanic Sirius, se déroule conformément au calendrier pour une livraison prévue en Septembre 2011. Chaque navire est détenu par une filiale commune détenue à 49% par le Groupe CGGVeritas et à 51% par le groupe Eidesvik. La durée du contrat d'affrètement de chaque navire est de douze ans. Ces navires ont été conçus pour assurer un déploiement efficace des streamers solides équipés de systèmes Nautilus de Sercel (système de positionnement et contrôle de streamers) et sont dimensionnés pour des configurations allant jusqu'à vingt streamers pour les études haute-résolution.

Nous avons poursuivi la modernisation de nos navires sismiques avec l'installation de quatre systèmes additionnels de positionnement et contrôle de streamers sur les navires Oceanic Vega, Viking Vanquish, Veritas Viking II et Geowave Voyager. La modernisation du Geowave Endeavour et du Geowave Master a débuté en Décembre 2010 afin d'améliorer le système de propulsion, d'accroître la puissance et les capacités sismiques de ces navires. La modernisation du Geowave Champion est planifiée pour la fin 2011.

Les accords avec les actionnaires de Norfield se sont traduits par le transfert de propriété du Venturer qui est désormais sous contrat d'affrètement jusqu'en décembre 2012. La charte du Bergen Surveyor a été étendue jusqu'en décembre 2012. Le Geowave Voyager est maintenant détenu en pleine propriété et le contrat d'affrètement du Geowave Champion a été étendu jusqu'en décembre 2019.

Trois navires 2D, le Malene, le Pacific Titan et le Pacific Sword ont été désarmés dans le cadre du programme d'ajustement de la capacité marine initiée en 2009. Le Veritas Voyager sera désarmé en juillet 2011 à la fin de son contrat d'affrètement, remplacé par le Pacific Finder dont la livraison est prévue à la fin du premier trimestre 2011.

Le nombre d'armateurs de la flotte haute capacité 3D a été réduit à trois de manière à renforcer la gestion de la flotte du Groupe CGGVeritas.

En juin 2010, nous avons lancé Broadseis, innovation en matière de technologie d'acquisition marine à large bande et nous avons reçu des marques d'intérêts de plus de vingt clients pour des essais ou de l'acquisition sismique. La commercialisation de BroadSeis devrait intervenir au cours du premier semestre 2011.

Acquisition Terrestre contractuelle

La demande globale en Acquisition Terrestre contractuelle a augmenté modérément en 2010, avec de fortes disparités entre les marchés spécialisés à haute valeur ajoutée, tel que l'Arctique, le Moyen Orient et les zones de transition qui sont restés robustes en 2010 et les marchés classiques plus accessibles, tels que l'Amérique du Nord pour la saison d'été, qui sont restés en surcapacité d'offres avec une activité en contraction.

Le chiffre d'affaires de l'Acquisition Terrestre contractuelle est resté stable par rapport à 2009 atteignant un montant de 381 MUSD (287 M€) et comptant pour 18% du chiffre d'affaires total des Services et 13% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2010.

² **Le taux de production des navires** mesure l'utilisation effective de nos navires lorsqu'ils sont disponibles. Cet indicateur relatif à l'ensemble de la flotte, correspond au temps disponible réduit du temps improductif, le tout divisé par le temps disponible.

CGGVeritas a concentré ses opérations sur des régions clés où des techniques et des technologies spécifiques sont nécessaires et pour lesquelles son expertise est largement reconnue. Quinze équipes en moyenne (y compris les équipes d'ARGAS en Arabie Saoudite) ont été en activité dans le monde. Dans le domaine de l'acquisition terrestre contractuelle, l'accroissement de notre part de marché n'est pas une priorité. Notre stratégie consiste à nous concentrer, au travers de partenariats locaux, sur des marchés de niche à haute valeur ajoutée, comme l'Arctique ou le Moyen-Orient, où nous pouvons nous différencier du reste des acteurs de la terrestre. Cela permet à CGGVeritas de mieux protéger ses marges dans un marché très largement orienté vers des missions d'acquisition classiques.

Nous avons renforcé notre positionnement sur les marchés à haute valeur ajoutée grâce à notre expertise unique en acquisition multi-composant et dans les environnements de zone de transition, à nos technologies de haute résolution HPVA et V1, à nos systèmes d'acquisition en zone de gaz de schiste et à notre expertise en acquisition dans la région Arctique.

Les équipes haute-densité haute résolution en opération au Moyen-Orient, y compris la première équipe de l'industrie à opérer avec 40 000 canaux, continuent de susciter l'intérêt de nos clients, les niveaux de production étant exceptionnels et les résultats initiaux fournissant des images d'une qualité et d'une résolution sans précédent.

Le Groupe a bénéficié d'un intérêt croissant sur les marchés de l'acquisition en eau peu profonde et de l'OBC, où nous avons maintenu une position solide en opérant quatre équipes simultanément, avec une forte présence en Indonésie, au Qatar et en Arabie Saoudite. En 2010, nous avons aussi installé le premier système de surveillance en continu avec des câbles optiques fond de mer sur le champs Ekofisk en Mer du Nord, en utilisant la technologie Optowave de Sercel. Ce système est connecté à un centre de traitement et d'imagerie situé à terre chez le client.

En réponse aux demandes en technologies avancées d'acquisition et de traitement, les équipes pluridisciplinaires de recherche et développement ont poursuivi leurs travaux sur des technologies innovantes, en particulier notre nouveau système breveté EmphaSeis de vibrosismique à large bande, complément de notre système innovant BroadSeis d'Acquisition Marine à large bande et aussi sur les technologies SeisMovie et micro-sismiques, qui ont été commercialisées sur des marchés ciblés tels que le Canada, le Brésil, l'Espagne et les Pays-Bas en 2010. SeisMovie est une technologie spécifique unique de surveillance des réservoirs terrestre et a été utilisée pour une variété d'applications, telles que le suivi d'injection de vapeur ou le contrôle du taux de CO2.

Les marchés nord américains pour des projets d'exploration conventionnels ont été déprimés durant la période d'été, du fait du prix du gaz qui reste bas.

Multi-Clients

Concernant l'acquisition Multi-Clients, en nous appuyant sur notre portefeuille technologique ainsi que notre réseau de clients, nous restons concentrés sur notre stratégie de sélection de zones à fort potentiel dans les bassins clés, tout en renouvelant la valeur de notre librairie par le retraitement de nos données avec les algorithmes les plus récents.

En 2010, l'investissement Multi-Clients s'est élevé à 291 MUS\$ (219 M€).

Multi-Clients Marine

Nous avons poursuivi le développement de notre positionnement 'Wide-Azimuth' dans le Golfe du Mexique et malgré une activité sismique réduite suite à la catastrophe de Macondo, le pré-financement s'est accru progressivement pour atteindre 79% à la fin de l'année. Avec la finalisation des études en 2010, notre couverture 'Wide Azimuth' s'élève désormais à 2 060 blocs OCS, soit l'équivalent de 48 000 km².

En dehors du Golfe du Mexique, CGGVeritas a continué d'investir dans les bassins clés, avec l'acquisition de nouvelles études en Mer du Nord et au large du Brésil.

Le chiffre d'affaires total de l'activité Multi-Clients marine s'est élevé sur l'année à 388 MUSD (292 M€), soit une baisse de 6% en dollars US par rapport à 2009. Ce secteur a ainsi représenté 19% du chiffre d'affaires total des Services et 13% du chiffre d'affaires total du Groupe. Le chiffre d'affaires des après-ventes de données Multi-Clients marine a atteint 218 MUSD (164 M€).

Multi-Clients Terrestre

La librairie de données Multi-Clients terrestre de CGGVeritas couvre des bassins situés aux Etats-Unis et au Canada. Sur ces marchés, nous avons constaté, au cours des deux dernières années, que l'intérêt de nos clients s'est porté du conventionnel vers le non-conventionnel, en particulier pour les réservoirs de gaz de schiste.

Les investissements se sont concentrés en 2010 principalement sur des zones d'activité de gaz de schiste, en mobilisant jusqu'à deux équipes (une en moyenne sur l'année) sur des projets d'acquisition Multi-Clients terrestre. Environ 2 000 miles² ont été acquis en Louisiane du Nord dans la région de Haynesville. Sur le bassin de Marcellus, une autre zone clé de production de gaz de schiste, la première phase d'un programme de deux ans de 1 800 miles² a été livrée fin 2010. Ces deux programmes seront poursuivis en 2011.

CGGVeritas a investi 85 MUSD (64 M€) pendant l'année dans de nouveaux programmes avec un taux élevé de préfinancement qui s'est élevé à 90% au total.

Le chiffre d'affaires total de l'activité Multi-Clients terrestre s'est élevé à 146 MUSD (110 M€), soit une hausse de 44% en dollars US. Ce secteur a ainsi représenté, en 2010, 7% du chiffre d'affaires total des Services et 5% du chiffre d'affaires total du Groupe. Le chiffre d'affaire des après-ventes de données Multi-Clients terrestre s'est élevé à 69 MUSD (52 M€).

Traitement, Imagerie et Réservoir

Le marché du Traitement, de l'Imagerie et du Réservoir est resté stable, mais le volume des données traitées, ainsi que l'intérêt pour l'acquisition « Wide Azimuth » et de haute densité ont continué de croître.

Les revenus et marges se sont amoindris en raison de la surcapacité globale sur le marché de la Marine et de l'activité réduite dans le Golfe du Mexique, lesquelles ont accru à la fois les incertitudes et la pression sur les prix, dans le monde entier.

La performance de CGGVeritas en Traitement, Imagerie et Réservoir est restée robuste, fondée sur notre positionnement avantageux qui a été bâti sur notre expertise technologique reconnue, en particulier pour l'imagerie profondeur et des études « Wide Azimuth », sur nos équipes de géophysiciens et de chercheurs, la taille significative de notre flotte marine et notre réseau mondial de centres de traitement de données.

Nous sommes reconnus pour notre technologie avancée d'imagerie en zone profonde. Notre premier déploiement en production de la « Reverse Time Migration » incorporant l'anisotropie (TTI RTM) avec des « RTM Gathers » a, par exemple, notablement renforcé la compréhension des environnements complexes. Ces technologies avancées sont critiques pour nos clients pour appréhender les dispositions géologiques complexes des réservoirs actuels ou potentiels.

CGGVeritas possède le plus important réseau mondial de centres de Traitement, Imagerie et Réservoir. A fin décembre 2010, CGGVeritas disposait de quarante deux centres dans le monde, dont treize centres dédiés à des clients et localisés dans leurs locaux. Cette position est unique dans l'industrie, ce qui permet à CGGVeritas de construire des partenariats étroits et durables et ainsi de mieux comprendre les besoins de nos clients.

Nous avons cinq très grands centres interconnectés par un réseau, incluant Houston, Londres, Singapore, Paris et Calgary. Le réseau mondial de centres de Traitement, Imagerie et Réservoir du Groupe CGGVeritas jouit d'une réputation excellente au sein de l'industrie et offre à nos clients une puissance informatique significative avec un accès à des équipes d'experts et des algorithmes de pointe.

Avec cette offre unique, nous fournissons des solutions aux problèmes les plus compliqués et mettons à la disposition de nos clients nos ressources les plus qualifiées pour offrir un niveau de services sans équivalent. Au cœur de ce réseau se trouve notre plateforme intégrée de Traitement et d'Imagerie, Geovation, qui a été commercialisée en 2010 et est en cours de déploiement mondialement.

En sus de notre positionnement de leader sur le marché du Traitement et de l'Imagerie, nos équipes Réservoirs utilisent le logiciel d'Hampson Russell, technologie géophysique avancée pour la compréhension des propriétés rocheuses des réservoirs et reconnue par l'industrie. Ce logiciel permet à nos clients d'optimiser l'exploitation des réservoirs grâce à une meilleure gestion de la production.

Le chiffre d'affaires Traitement, Imagerie et Réservoir s'est élevé à 389 MUSD (293 M€), soit une baisse de 3% en dollars US par rapport à 2009. Ce secteur a ainsi représenté 19% du chiffre d'affaires total des Services et 13% du chiffre d'affaires total du Groupe.

2. RESULTATS 2010 DU GROUPE ET DE LA SOCIETE MERE

2.1. Comptes sociaux de la société-mère CGG Veritas SA

Le chiffre d'affaires de CGG Veritas S.A. s'est élevé à 10,9 M€ pour l'exercice 2010 contre 11,6 M€ en 2009.

La perte d'exploitation s'est élevée en 2010 à 21,8 M€ pour l'exercice 2010 contre 20,0 M€ en 2009.

Le résultat financier de l'exercice 2010 est un gain de 213,4 M€ contre une perte de 195,9 M€ en 2009, étant précisé que l'exercice 2009 avait été marqué par des provisions sur titres de participations significatives.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2010 s'est élevé à 16,5 M€ contre un résultat exceptionnel de 1,6 M€ en 2009.

Le résultat net de l'exercice 2010, après crédit d'impôt de 17,3 M€ dû à l'effet de l'intégration fiscale, s'est élevé à 225,4 M€ contre une perte nette de 220,5 M€ en 2009.

Les fonds propres de la Société s'élèvent à 1,9 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 1,7 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

Nous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

2.2. Comptes Consolidés du Groupe

Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2010.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé en 2010 a diminué de 2% à 2 186,1 M€ contre 2 233,2 M€ en 2009. Exprimé en dollar US, le chiffre d'affaires consolidé en 2010 a reculé de 7%, s'établissant à 2 904,2 MUSD contre 3 109,3 MUSD en 2009.

Le chiffre d'affaires du segment Services en 2010, impacté par les événements dans le Golfe du Mexique et la surcapacité dans le marché marine, a baissé de 8% à 1 566,9 M€ par rapport à 1 708,5 en 2009. Exprimé en dollar US, le chiffre d'affaires du segment Services en 2010 a reculé de 12%.

Le chiffre d'affaires du segment Equipements, hors ventes intra-groupe, a progressé de 18% en 2010 à 619,2 M€ par rapport à 524,7 M€ en 2009. Exprimé en dollar US, le chiffre d'affaires du segment Equipements en 2010 est en hausse de 12%.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe en 2010 s'est élevé à 67,2 M€ contre une perte d'exploitation de 160,6 M€ en 2009. Exprimé en dollar US, le résultat d'exploitation s'est élevé à 89,3 MUSD en 2010 contre une perte de 223,7 MUSD en 2009.

Comme indiqué le 16 décembre 2010, notre plan de performance a conduit à provisionner 28,1 M€ (37,3 MUSD) de coûts de restructuration. 70,4 M€ (93,6 MUSD) de provisions pour dépréciation d'études Multi-Clients ont été également reconnues en 2010.

Avant provisions pour coûts de restructuration et dépréciations des actifs incorporels, le résultat d'exploitation du Groupe s'est élevé à 165,7 M€ (220 MUSD) en 2010 contre 222,2 M€ (309 MUSD) en 2009.

La perte d'exploitation du segment Services s'est élevée à 68,6 M€ en 2010 contre 236,7³ M€ en 2009. Exprimée en dollar US, la perte d'exploitation s'élève à 91,5 MUSD en 2010 contre 329,5³ MUSD en 2009. Avant coûts de restructuration et dépréciations, le résultat d'exploitation du segment Services s'est élevé à 37,1 MUSD en 2010 contre 203,4³ MUSD en 2009.

Le résultat d'exploitation du segment Equipements s'est élevé à 217,2 M€ en 2010 contre 133,8 M€ en 2009, soit une hausse de 62%. Exprimée en dollar U.S, la progression est de 55%.

Coût de l'endettement financier

³ L'information relative au segment Services pour 2009 a été retraitée afin de refléter les changements intervenus au sein de notre reporting financier interne. Le résultat d'exploitation du segment Services est présenté après élimination des charges d'amortissement relatives aux investissements antérieurs réalisés par le segment Services auprès du segment Equipement.

Le coût de l'endettement financier est demeuré stable à 105,5 M€ en 2010, et a diminué légèrement de 4% en dollar US.

Impôts

Les charges d'impôts se sont élevées à 13,5 M€ en 2010 contre un crédit d'impôt de 9,8 M€ en 2009. Les impôts en 2010 comprennent l'activation pour 42,2 M€ de déficits reportables en France.

Résultat net

La perte nette consolidée en 2010 s'est élevée à 44,0 M€ contre une perte nette consolidée de 258,9 M€ en 2009.

La perte nette - part du Groupe s'est élevée à 54,6 M€ en 2010 contre 264,3 M€ en 2009.

3. COMMENTAIRES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Définition comptable : Excédent Brut d'Exploitation (EBITDAS)

L'EBITDAS est défini comme le résultat net avant charges financières, taxes, dépréciations, amortissements et coût des paiements en actions aux salariés et dirigeants. Le coût des paiements en actions inclut le coût des stock-options et des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance.

L'EBITDAS s'est élevé à 596,2 M€ en 2010 contre 658,9 M€ et 1 058,4 M€ respectivement en 2009 et 2008.

Ressources Financières

Nos principaux besoins financiers sont liés au financement des opérations d'exploitation courantes, des investissements industriels (plus particulièrement réparations et améliorations de nos navires sismiques), des investissements dans les études Multi-Clients, et des opérations d'acquisition (comme Veritas en 2007 et Wavefield en 2008).

Nous prévoyons de financer nos besoins en capitaux avec la trésorerie provenant des opérations, nos emprunts et facilités de crédit renouvelables américains et français. Nos facilités de crédit consistent en un crédit senior Term Loan B (510 MUSD au 31 décembre 2010) dont 165 MUSD sont à échéance janvier 2014 et 345 MUSD à échéance janvier 2016, et en une ligne de crédit renouvelable US de 140 MUSD (non tirée au 31 décembre 2010) à échéance janvier 2012. Le crédit bancaire français consiste en une ligne de crédit renouvelable senior de 200 MUSD à échéance février 2014, telle que modifiée le 4 novembre 2010.

Nous pensons que nous ne sommes pas sujet à des contraintes de liquidité à court terme étant donné notre trésorerie disponible au 31 décembre 2010, notre capacité et nos perspectives de génération de trésorerie, et nos échéances à moyen-terme de remboursement des dettes financières.

Exploitation

L'excédent de trésorerie issu des opérations d'exploitation s'est élevé en 2010 à 450,0 M€ contre 616,8 M€ en 2009.

La variation du besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2010 a eu un impact défavorable de 50,9 M€ contre un impact favorable de 16,2 M€ en 2009.

Investissements

Les investissements industriels en 2010 se sont élevés à 210,4 M€ contre 170,1 M€ en 2009, correspondant principalement à l'équipement du Viking 2 et de l'Oceanic Vega en streamers Sentinel, et à l'upgrade du Geowave Master et du Geowave Endeavour.

Les investissements en études Multi-Clients en 2010 se sont élevées à 219,3 M€, principalement dans le golfe du Mexique et au Brésil, contre 229,3 M€ en 2009. Au 31 décembre 2010, la valeur nette comptable de la bibliothèque d'études Multi-Clients marine et terrestre s'élevait à 451,2 M€ contre 469,1 M€ à fin 2009.

Financement

Les flux de trésorerie utilisés aux opérations de financement se sont élevées à 207,8 M€ en 2010 contre 167,0 M€ en 2009.

Le 26 février 2010, notre ligne de crédit renouvelable français de 35 M€ a été remboursée.

Au 31 décembre 2010, la dette nette s'élevait à 1 149,7 M€ contre 918,7 M€ et 1 029,1 M€ respectivement au 31 décembre 2009 et 2008. Le ratio d'endettement net sur capitaux propres était de 41% à fin 2010, 35% à fin 2009 et 2008.

La dette financière brute comprend les concours bancaires, la part à court terme des dettes financières, les dettes financières à long terme ; et la dette financière nette correspond à la dette financière brute moins les disponibilités et valeurs mobilières de placement. Le tableau suivant présente les différents éléments de la dette financière nette en fin d'exercice :

	31 décembre		
	2010	2009	2008
	(en millions d'euros)		
Concours bancaires	4,5	2,7	8,2
Part à court terme des dettes financières.....	74,5	113,5	241,5
Dettes financières à long terme	1 406,6	1 282,8	1 296,3
Dette financière brute	<u>1 485,6</u>	<u>1 399,0</u>	<u>1 546,0</u>
Moins disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	<u>(335,9)</u>	<u>(480,3)</u>	<u>(516,9)</u>
Dette financière nette	<u>1 149,7</u>	<u>918,7</u>	<u>1 029,1</u>

4. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (ARTICLE D.441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes de la société-mère à l'égard de ses fournisseurs s'élève à 13,9 M€ et se décompose par date d'échéance comme suit :

- échéance à 30 jours : 13,3 M€
- échéance à 60 jours : 0,5 M€
- échéance à + de 60 jours : 0,1 M€

5. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques sont classés par importance au sein de chacune des rubriques figurant aux paragraphes 5.1, 5.2, 5.3, et 5.4.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce, au cours de l'exercice 2010, le comité d'audit a revu certains des risques significatifs du Groupe.

5.1. Risques liés à l'activité de CGGVeritas et de ses filiales

5.1.1. *Les incertitudes sur l'environnement économique et la volatilité des prix du pétrole et du gaz pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la demande relative à certains produits et services du Groupe, ses résultats opérationnels, sa trésorerie, sa situation financière et sa capacité à emprunter.*

Les conditions économiques et générales de marché sont incertaines et volatiles. Dans le passé, les contractions de l'économie ont affaibli la demande et fait baisser les prix du pétrole et du gaz entraînant la réduction des dépenses d'exploration d'hydrocarbures. Historiquement, la demande en produits et services du Groupe est sensible au niveau des dépenses d'exploration des sociétés de l'industrie pétrolière et gazière ; ainsi il est usuel que la demande en produits et services du Groupe diminue lorsque le niveau global des dépenses d'exploration baisse.

Les conditions actuelles des marchés de capitaux, des devises et de crédit ainsi que les incertitudes sur la situation générale de l'économie sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur la performance industrielle et commerciale et la solvabilité de nombreuses entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos clients et fournisseurs. L'accès de certaines sociétés à des facilités de crédit pourrait être limité ou soumis à des conditions très contraignantes. Dans ce contexte, CGGVeritas ne peut garantir que ses clients pourront lever des fonds dans les délais nécessaires ou à des conditions raisonnables, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le niveau de leur demande en produits et services du Groupe et entraver la capacité de ses clients à procéder au paiement des produits et services du Groupe ou à respecter les délais de paiement. Les fournisseurs du Groupe peuvent également ne pas être en mesure de fournir les biens ou services convenus. Ces situations pourraient avoir un effet négatif significatif sur les activités du Groupe, ses résultats opérationnels, sa situation financière et sa trésorerie.

Les récents bouleversements des marchés de crédit et leur impact potentiel sur la liquidité des institutions financières peuvent également avoir un effet défavorable sur la capacité du Groupe à financer sa stratégie opérationnelle au travers de tirages sur des financements existants ou de mise en place de nouveaux financements souscrits auprès d'investisseurs privés ou sur le marché, à des conditions que le Groupe estime raisonnables. La volatilité persistante des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à refinancer tout ou partie de son endettement et à financer ses besoins opérationnels.

Il est difficile de prévoir la durée des conditions économiques actuelles, de savoir si elles vont se détériorer davantage, et lesquels des produits et services du Groupe en subiront les conséquences négatives. Le Groupe peut subir des pertes de valeur dès lors que des événements ou des changements de circonstances peuvent réduire la juste valeur d'un actif sous sa valeur nette comptable. En conséquence, ces conditions peuvent avoir des effets négatifs sur la situation financière du Groupe et ses résultats opérationnels, et générer des réclamations et contentieux à l'encontre du Groupe.

5.1.2. CGGVeritas doit assumer des risques inhérents à ses opérations internationales qui pourraient avoir une incidence négative sur son activité et ses résultats d'exploitation.

CGGVeritas opère dans le monde entier y compris dans les marchés émergents. Son activité et ses résultats d'exploitation sont donc soumis aux risques inhérents aux opérations internationales. Ces risques sont notamment les suivants :

- Instabilité des économies et des gouvernements de certains pays ;
- Risques de guerre, de piraterie, de terrorisme, d'insurrections civiles, de saisie, de renégociation ou annulation de contrats en cours ;
- Restrictions de change, sanctions et autres lois et politiques ayant une incidence sur les taxes, les échanges et les investissements ; et
- Appel abusif de caution.

CGGVeritas est exposée à ces risques dans une certaine mesure pour toutes ses opérations internationales et cette exposition pourrait avoir un impact important sur sa situation financière ou sur les résultats d'exploitation réalisés sur les marchés émergents où l'environnement juridique et politique est moins stable.

CGGVeritas ne peut assurer que ses opérations internationales ne subiront pas le contrecoup négatif de développements défavorables ou que toutes ses polices d'assurance seront adéquates pour couvrir toutes les pertes résultant de ces risques.

Des activités génératrices de chiffre d'affaires dans certains pays requièrent l'autorisation préalable du gouvernement des États-Unis sous la forme d'une licence d'exportation et peuvent être assujetties à des restrictions tarifaires à l'importation et à l'exportation. Ces lois changent dans le temps et peuvent limiter la compétitivité globale de CGGVeritas. De même, des citoyens non américains employés par des filiales non américaines de CGGVeritas peuvent exercer des activités dans des juridictions étrangères ayant fait l'objet d'embargos commerciaux par le *US Office of Foreign Assets Control*. CGGVeritas réalise généralement un chiffre d'affaires dans de tels pays par le biais du traitement de données, de services de consultation de réservoirs et la vente de licences de logiciels et la maintenance de logiciels. Le Groupe entretient par ailleurs en permanence des relations avec des clients dans de tels pays. Il a mis en place des procédures idoines afin de mener ces opérations dans le respect des lois américaines applicables. Cependant, le risque existe pour CGGVeritas de ne pas respecter la législation américaine sur les exportations de services et de matériel, avec pour conséquence d'être exposé à des amendes et des pénalités substantielles et/ou d'entacher sa réputation. La présence du Groupe dans de tels pays pourrait enfin rendre le titre moins attrayant auprès de certains investisseurs.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées sont soumises à des demandes d'émission de cautions bancaires ou assurantielles en faveur de clients ou d'administrations fiscales, sociales ou douanières, y compris sous forme de lettre de crédit « stand-by ». Le risque existe que le Groupe ne soit pas à même d'émettre ou de faire émettre par un tiers ces garanties, tant pour des raisons de montant, de durée ou de qualité du bénéficiaire. Une difficulté à émettre celles-ci pourrait réduire la capacité du Groupe à conduire ses opérations ou à remplir ses obligations administratives ou contractuelles.

CGGVeritas et certaines de ses filiales et sociétés affiliées ont également des activités dans des pays connus pour leurs pratiques de corruption administrative. CGGVeritas s'est engagée à exercer ces activités dans le respect des lois applicables et des codes d'éthique applicables dans le Groupe. Cependant, il existe un risque que CGGVeritas, ses filiales et sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, salariés ou mandataires respectifs agissent en violation des codes éthiques du Groupe ou des lois applicables, y compris le *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977 ou des lois appliquées par *US Office of Foreign Assets Control*. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'activité de CGGVeritas, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

5.1.3. CGGVeritas est soumise à certains risques relatifs aux acquisitions et ces risques pourraient avoir un effet significativement défavorable sur son activité, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

CGGVeritas s'est développée, dans le passé, au gré d'acquisitions dont certaines, comme en 2007 le rapprochement avec Veritas et l'acquisition de Wavefield en décembre 2008, sont d'importance significative. De telles opérations, déjà réalisées, en cours ou susceptibles d'être réalisées dans le futur, présentent des risques financiers et managériaux qui peuvent s'avérer substantiels tels que l'intégration des activités acquises sans surcoûts excessifs, la mise en œuvre de la stratégie combinée comme projetée; la défocalisation de la Direction Générale de la gestion courante des affaires, les problèmes d'ordre juridique, réglementaire, contractuel, social ou autres auxquels peuvent donner lieu les acquisitions, la nécessité de procéder à des investissements supplémentaires, la conservation des clients, la combinaison de différentes cultures d'entreprise et directions, l'exercice d'activités dans de nouvelles zones géographiques, le besoin d'une coordination managériale étendue, la conservation, le recrutement et la formation du personnel clé... Si l'un de ces risques inhérents aux acquisitions venait à se réaliser, il pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les recettes, les dépenses, les résultats d'exploitation et plus généralement la situation financière de CGGVeritas.

5.1.4. CGGVeritas est soumise à un risque lié à une éventuelle dépréciation accélérée des écarts d'acquisition (Goodwill).

Les multiples regroupements d'entreprises opérés dans le passé par le Groupe CGGVeritas ont conduit à la comptabilisation au bilan comme actifs incorporels d'écarts d'acquisition très substantiels. Ceux-ci s'élèvent à 2 012,0 M€ au bilan au 31 décembre 2010. Ces écarts d'acquisition ont été affectés à des unités génératrices de trésorerie (décrites à la note 11 des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010) dont la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Cette valeur est généralement déterminée en fonction d'une estimation par le Groupe des flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie sous revue. En l'espèce, l'estimation prend en compte notamment toute réduction du périmètre d'actifs (décommissionnement ou gel provisoire de l'utilisation de certains navires) ou toute éventuelle sous-performance significative en termes de génération de flux de trésorerie par rapport aux résultats précédemment attendus, pouvant tenir par exemple à une sous-performance propre des actifs sous revue, à une sous-performance liée à un changement ou à une détérioration du contexte industriel et/ou économique. Sur ces bases, à chaque clôture de comptes, dans l'hypothèse pour une unité génératrice de trésorerie donnée de l'anticipation d'une sous-performance notable conduisant à évaluer la valeur recouvrable à une valeur inférieure à celle des écarts d'acquisition figurant au bilan, le Groupe peut être amené à constater une dépréciation partielle ou totale desdits écarts d'acquisition. Une telle dépréciation n'aurait en soi pas d'incidence en terme de génération de flux de trésorerie, mais serait susceptible d'avoir un impact négatif important sur le résultat opérationnel du Groupe, le résultat net, et en conséquence sur le niveau des capitaux propres du Groupe et sur le ratio dette nette sur capitaux propres.

5.1.5. CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques pour ses études Multi-Clients et pour sa bibliothèque de données sans savoir précisément dans quelle mesure elle pourra les vendre, quand et à quel prix.

CGGVeritas investit des sommes importantes dans l'acquisition et le traitement de données sismiques dont elle reste propriétaire. En réalisant ces investissements, CGGVeritas s'expose aux risques suivants :

- CGGVeritas peut ne pas couvrir intégralement les coûts d'acquisition et de traitement des données par les ventes futures. Les recettes tirées de ces ventes de données sont aléatoires et dépendent d'un ensemble de facteurs, dont un grand nombre échappe à son contrôle. De plus, la date à laquelle ces ventes se concrétiseront n'est pas prévisible et les ventes peuvent varier considérablement d'une période à une autre. Des évolutions technologiques, des changements de réglementations, ou d'autres développements pourraient également avoir un impact négatif significatif sur la valeur des données. Enfin, les études sismiques Multi-Clients de CGGVeritas ont une durée de vie comptable limitée dans le temps, de sorte qu'une étude peut être sujette à des amortissements significatifs même si les ventes de licences associées à cette étude sont faibles ou inexistantes, réduisant ainsi les profits du Groupe.
- La valeur des données Multi-Clients du Groupe pourrait subir le contrecoup de tout changement négatif qui surviendrait dans les perspectives générales pour les activités de prospection, de développement et de production de pétrole et de gaz conduites dans les régions où CGGVeritas se procure ces données.
- Toute réduction de la valeur marchande de ces données obligerait CGGVeritas à amortir leur valeur comptabilisée, ce qui aurait un effet négatif significatif sur son résultat d'exploitation. Au quatrième trimestre 2010, nous avons déprécié, pour un montant de 70,4 M€, la librairie Multi-Clients narrow azimuth du Golfe du Mexique, à la suite de l'accident de la plateforme pétrolière Macondo et la librairie muti-clients terrestre au Canada, en raison du déclin du marché du gaz conventionnel en Amérique de Nord.

5.1.6. Les résultats d'exploitation de CGGVeritas peuvent être affectés de façon significative par les fluctuations des taux de change.

CGGVeritas tire une partie substantielle de son chiffre d'affaires de ventes à l'étranger et est donc soumise aux risques relatifs aux fluctuations des taux de change. Les recettes et dépenses de CGGVeritas sont libellées de manière prépondérante en dollar US et en euro, et dans une moindre mesure en devises telles que le dollar canadien, le real brésilien, le dollar australien et en monnaies ouest européennes n'appartenant pas à la zone euro, essentiellement la Couronne norvégienne et la Livre Sterling. Historiquement, une part importante du chiffre d'affaires facturé en euros par CGGVeritas est en fait dérivée de contrats contenant des prix en dollars US, dès lors que le dollar US sert souvent de monnaie de référence dans les réponses aux appels d'offres pour des contrats de fourniture de services géophysiques.

Les fluctuations des taux de change de l'euro par rapport à d'autres devises, le dollar US en particulier, ont eu dans le passé et auront à l'avenir un effet significatif sur les résultats de CGGVeritas, qui sont publiés en euros. Au niveau des états financiers, une dépréciation du dollar US par rapport à l'euro est susceptible d'affecter défavorablement les résultats de CGGVeritas dans la mesure où les gains libellés en dollars US convertis en euros sont dépréciés. Par ailleurs, au-delà du simple effet de la conversion d'un résultat en dollar US à une parité plus défavorable, et dès lors notamment que la plupart des appels d'offres pour des contrats d'acquisition auxquels participe CGGVeritas sont libellés en dollars US, la dépréciation du dollar US par rapport à l'euro nuit à la position concurrentielle du Groupe par rapport aux sociétés dont les coûts et les dépenses sont plus largement libellés en dollars US. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque grâce à sa politique de couverture, le Groupe ne peut garantir son niveau de rentabilité dans l'absolu ni que les fluctuations des taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats d'exploitation futurs. En l'espèce, il est estimé que, dans la configuration actuelle, les dépenses nettes courantes du Groupe en euros sont de l'ordre de 400 millions,

et donc qu'une variation défavorable de 10 cents dans la parité de change entre l'euro et le dollar US a un impact négatif de l'ordre de 40 MUSD au niveau du résultat d'exploitation.

5.1.7. *Les besoins en fonds de roulement de CGGVeritas sont difficilement prévisibles et peuvent varier de façon significative ce qui pourrait obliger CGGVeritas à avoir recours à de nouveaux financements qui lui seraient peut-être accordés dans des conditions peu satisfaisantes ou qu'il ne lui serait peut-être pas possible d'obtenir.*

Il est difficile pour CGGVeritas de prévoir avec certitude ses besoins en fonds de roulement. Cette difficulté est due principalement au fonds de roulement nécessaire à ses activités sismiques marines ainsi que pour le développement et l'introduction de nouvelles lignes de produits d'équipement sismique. Par exemple, dans des circonstances particulières, CGGVeritas peut être amenée à consentir des différés de paiement ou à augmenter ses stocks de façon substantielle. Il se peut, par conséquent, que CGGVeritas ait subitement besoin d'un supplément de fonds de roulement pour lequel elle pourrait avoir à mettre en place un crédit qu'elle aurait le cas échéant du mal à obtenir ou à négocier dans des conditions satisfaisantes, compte tenu, notamment, des limitations établies dans ses conventions de prêt actuelles.

5.1.8. *La technologie évolue et de nouveaux produits et services sont régulièrement lancés sur le marché, si bien que la technologie de CGGVeritas pourrait devenir obsolète suite à ces nouveauxancements ou il se pourrait qu'elle ne soit pas en mesure de développer et de produire en temps utile des produits nouveaux ou améliorés à un bon rapport coût/avantage.*

La technologie évolue très vite dans l'industrie sismique et des produits nouveaux et améliorés sont fréquemment lancés sur le marché dans le secteur d'activité de CGGVeritas, en particulier dans les secteurs de la fabrication des équipements sismiques, du traitement de données et des domaines géotechniques. Le succès de CGGVeritas est étroitement lié à sa capacité à développer et à fabriquer en temps utiles des produits et des services nouveaux et plus performants à un bon rapport coût/avantage afin de répondre à la demande du secteur. Bien que CGGVeritas consacre des sommes très importantes à la recherche et au développement, elle ne peut assurer qu'elle n'aura aucune contrainte en terme de ressources ou des difficultés techniques ou autres qui pourraient retarder l'introduction de produits et de services nouveaux ou plus performants dans le futur. De plus, le fait que CGGVeritas développe en permanence de nouveaux produits implique un risque d'obsolescence pour les produits précédents. Les produits et les services nouveaux, s'ils sont lancés, peuvent ne pas être reconnus et acceptés par le marché ou subir l'effet significativement défavorable de l'évolution technologique ou du lancement d'autres produits ou services nouveaux par un concurrent de CGGVeritas.

5.1.9. *Les résultats de CGGVeritas sont dépendants de sa technologie exclusive et sont exposés aux risques de contrefaçon ou d'usage abusif de cette technologie.*

La faculté de CGGVeritas de maintenir ou d'augmenter le niveau de ses prix dépend en partie de sa faculté de se différencier par la valeur de ses produits et services par rapport à celle fournie par ses concurrents. Sa technologie exclusive joue un rôle important dans cette différenciation. CGGVeritas s'appuie sur une combinaison de brevets, de marques déposées et de secrets commerciaux pour créer et protéger cette technologie exclusive. La durée de ces brevets, fonction de la date de dépôt et de la durée de protection accordée par chaque pays, varie de quatre à vingt ans. De plus, CGGVeritas conclut des accords de confidentialité et de licences avec ses employés et avec ses clients actuels et potentiels, et limite l'accès à sa technologie et son transfert. Mais CGGVeritas ne peut garantir que les mesures qu'elle prend afin de préserver ses droits suffiront à décourager les usages abusifs ou à empêcher des tierces personnes de développer sa technologie de manière parallèle. Bien que CGGVeritas considère qu'aucune procédure en cours relative à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux de tiers ne soit de nature à avoir un impact significatif sur le Groupe (voir paragraphe 11), CGGVeritas ne peut assurer que cela ne se produira pas dans le futur. De plus, la législation de certains pays étrangers ne prévoit pas une protection

aussi large des droits exclusifs de propriété intellectuelle que celle, en particulier, de la France ou des États-Unis.

5.1.10. Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs pour lesquels elle pourrait ne pas disposer de polices d'assurance suffisantes ou pouvoir les obtenir dans des conditions acceptables.

Les activités de CGGVeritas l'exposent à des risques opérationnels significatifs:

- Les activités d'acquisition de données sismiques de CGGVeritas, en particulier dans les fonds marins à de grandes profondeurs, sont souvent conduites dans des conditions météorologiques difficiles et dans d'autres circonstances aléatoires. Ces opérations sont exposées à des risques de pertes matérielles et de dommages corporels dues à des incendies, des explosions accidentelles, des collisions, des glaces ou la haute mer et autres accidents naturels;
- La large gamme de produits et services de CGGVeritas l'expose à des risques de réclamations et poursuite judiciaire y compris dans le domaine de la responsabilité produits, des dommages corporels et de la responsabilité contractuelle;
- CGGVeritas produit et vend des produits hautement complexes et ne peut donc assurer que les contrôles poussés réalisés au moment du développement et de la fabrication ainsi que les tests seront suffisants pour détecter l'ensemble des défauts, erreurs, manquements et insuffisance de qualité qui pourrait affecter nos clients et donner lieu à des réclamations à son encontre, à des annulations de commandes ou des retards dans l'acceptation du produit par le marché.

CGGVeritas dispose de polices d'assurance couvrant les incidents opérationnels tels que les réclamations relatives à la responsabilité du fait des produits ou à des dommages corporels, les dommages, la destruction ou des interruptions d'activités des centres de traitement des Services et des centres de production du groupe Sercel, et de ses autres sites, d'un montant qu'elle estime conforme aux pratiques habituelles en vigueur dans le secteur. Quand cela est possible, CGGVeritas limite sa responsabilité vis-à-vis de ses clients.

Cependant, elle ne peut garantir que ces polices d'assurance suffiront à indemniser intégralement le Groupe de la responsabilité qu'il peut encourir dans le cadre de réclamations présentes et futures et à couvrir toutes les circonstances ou tous les aléas possibles, ou que CGGVeritas sera en mesure de maintenir dans le futur des polices d'assurances adéquates à des tarifs raisonnables et dans des conditions acceptables.

5.1.11. En cas d'une rupture éventuelle dans sa chaîne d'approvisionnement, CGGVeritas pourrait ne pas être en mesure de fournir ses produits et services à ses clients.

La chaîne d'approvisionnement de CGGVeritas est un réseau complexe de structures internes et externes en charge de la fourniture, la fabrication et la logistique servant de support à ses produits et services dans le monde entier. CGGVeritas est sensible à toute perturbation dans sa chaîne d'approvisionnement pouvant résulter de réglementations gouvernementales, de modifications fiscales ou de change, de grèves, de boycotts ou de tout autre événement perturbateur ainsi qu'à l'absence de ressources indispensables à son activité. Ces perturbations pourraient affecter de façon négative sa capacité à fournir ses produits et services à ses clients, dans les délais impartis.

5.1.12. La possible incapacité de CGGVeritas de garder ses employés qualifiés et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir un effet significativement défavorable sur les activités et les opérations futures de CGGVeritas.

Les résultats d'exploitation futurs de CGGVeritas dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Certains employés de CGGVeritas sont des scientifiques et des techniciens hautement qualifiés.

CGGVeritas est en concurrence avec d'autres sociétés de produits sismiques et sociétés de services et, dans une moindre mesure, avec des sociétés de l'industrie pétrolière pour du personnel qualifié dans le domaine sismique et géophysique, particulièrement dans une période où la demande de services sismiques est relativement forte. Le nombre de personnel compétent dans ce domaine étant limité, les demandes venant d'autres sociétés pourraient réduire la capacité de CGGVeritas à combler ses besoins en ressources humaines. Toute incapacité de CGGVeritas à engager et à retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pourrait nuire à sa compétitivité dans le secteur des services géophysiques et à développer et protéger son savoir-faire. En outre, le succès de CGGVeritas dépend également dans une grande mesure des compétences et efforts des membres de son encadrement supérieur, dont le départ pourrait sérieusement affecter ses activités.

5.1.13. CGGVeritas a enregistré des pertes dans le passé et la rentabilité de CGGVeritas ne peut être garantie pour l'avenir.

En 2007 et 2008, le résultat net part du Groupe CGGVeritas était un bénéfice s'élevant respectivement à 245,5 M€ et 332,8 M€. En 2009 et 2010, CGGVeritas a dégagé une perte nette part du Groupe s'élevant respectivement à 264,3 M€ et à 54,6 M€. CGG Veritas ne peut donc pas garantir de dégager des bénéfices à l'avenir.

5.2. Risques liés à l'industrie

5.2.1. Le volume d'affaires de CGGVeritas est dépendant du niveau des investissements réalisés par l'industrie pétrolière et gazière. Des réductions de tels investissements à l'avenir pourraient nuire à ses activités.

La demande concernant les produits et services de CGGVeritas est traditionnellement liée aux investissements réalisés par les sociétés de l'industrie pétrolière et gazière dans les activités de prospection, de production et de développement. Ces investissements sont étroitement liés aux prix du gaz et du pétrole et aux prévisions sur le prix des hydrocarbures, lesquels peuvent fluctuer en fonction de changements relativement mineurs dans l'offre et la demande de pétrole et de gaz, dans l'anticipation des changements, mais aussi d'autres facteurs qui échappent au contrôle de CGGVeritas. Les baisses de prix des hydrocarbures ou leur volatilité ont tendance à limiter la demande de services et produits sismiques.

Les facteurs qui ont une incidence sur les prix, et en conséquence sur la demande de nos produits et services, sont notamment :

- Le niveau de la demande d'hydrocarbures ;
- La situation politique, militaire et économique dans le monde, en particulier la situation politique au Moyen-Orient, les niveaux de croissance économique, l'accès aux financements et la capacité de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) à fixer et à maintenir les niveaux de production et les prix du pétrole ;
- Le niveau de la production de pétrole et de gaz ;
- Les lois et règlements limitant le recours aux énergies fossiles ou les imposant fiscalement ;
- Le prix et la disponibilité de combustibles de substitution ;

- Les politiques des gouvernements en matière de prospection, de production et de développement des réserves de pétrole et de gaz sur leur territoire ; et
- Les conditions météorologiques en général avec un accroissement des températures entraînant une baisse de la demande en fuel.

5.2.2. *Le carnet de commandes de CGGVeritas est composé en partie de contrats auxquels il peut être mis fin à l'initiative unilatérale du client.*

De par la pratique de l'industrie, il est usuel que des contrats de prestations de services sismiques puissent être annulés à la seule initiative du client et sans que cela ne donne lieu à des débits financiers significatifs pour le contracteur sismique.

Ainsi, même si les contrats sont enregistrés en carnet de commandes, il ne peut être garanti que ces contrats seront à la fin intégralement exécutés par la Société en se traduisant par une génération effective de chiffre d'affaires, ni même, que l'ensemble des coûts déjà engendrés par la Société au titre de ce contrat seraient intégralement couverts par l'éventuelle clause de dédit du contrat.

5.2.3. *CGGVeritas évolue dans un marché soumis à une très forte concurrence ce qui pourrait limiter sa capacité à conserver ou à accroître sa part de marché ou à garder ses prix à des niveaux profitables.*

La plupart des contrats de CGGVeritas sont obtenus suite à une procédure d'appel d'offres, ce qui est la norme dans ce secteur d'activité. Parmi les facteurs qui ont influencé la concurrence ces dernières années, on retrouve les prix, la disponibilité des équipes, l'expertise technologique et la réputation sur la qualité, la sécurité et la fiabilité. Bien qu'aucune société ne lui fasse concurrence sur tous les segments de marché à la fois, CGGVeritas est soumise à une très forte concurrence sur chacun d'entre eux. CGGVeritas doit ainsi faire face à d'importantes entreprises internationales ainsi qu'à des petites sociétés locales. De plus, elle a pour concurrents de grands prestataires de services ainsi que des entreprises ou leurs filiales soutenues par les gouvernements locaux. Certains de ses concurrents disposent par rapport à elle d'un plus grand nombre d'équipes et possèdent des ressources financières et autres plus importantes que les siennes. Ces concurrents pourraient se trouver dans une meilleure position pour supporter les conditions volatiles du marché et pour s'y adapter plus rapidement, notamment en ce qui concerne les fluctuations des prix, des niveaux de production de pétrole et de gaz, et les changements dans les réglementations gouvernementales. En outre, si les concurrents dans les services géophysiques augmentent à l'avenir leur capacité de production (ou ne la réduisent pas en cas de diminution de la demande) l'offre excédentaire sur le marché des services sismiques pourrait entraîner une baisse des prix. Les effets négatifs de l'environnement concurrentiel dans lequel CGGVeritas évolue pourraient alors avoir un effet significativement défavorable sur ses résultats.

5.2.4. *La flotte de navires CGGVeritas a fait l'objet de mesures d'adaptation très significatives. Des mesures complémentaires, à titre temporaire, pourraient être décidées dans le futur si la situation du marché l'exigeait.*

Tant pour tenir compte des conditions actuelles du marché sismique, que pour repositionner sa flotte sur le segment des navires de grande capacité, CGGVeritas a décidé en 2009, de réduire sa capacité en décommissionnant 9 navires 2D et 3D de moyenne capacité. Au 30 septembre 2010, ce programme de décommissionnement est pleinement achevé.

A titre complémentaire, en 2010, CGGVeritas a décidé la mise en place d'un plan de modernisation de sa flotte de navires visant à un positionnement renforcé dans le segment des navires sismiques de 12 streamers. En conséquence, 4 navires (le Viking Vanquish, le Geowave Master, le Geowave Endeavour et le Geowave Champion) entreront en chantier entre le troisième trimestre 2010 et le quatrième trimestre 2011 pour une mise au niveau en termes de propulsion et de streamers. Ces navires seront retirés du

marché durant leur période de chantier qui devrait avoisiner 3 à 4 mois par navire. Dans une telle perspective de repositionnement de la flotte 3D vers les segments de très haute capacité (plus de 10 streamers), CGGVeritas projette aussi de mettre fin en 2011 de façon anticipée au contrat du Commander, un navire initialement loué jusqu'à mi 2013 et capable de tirer seulement 8 streamers.

Au-delà de ces mesures, si les conditions du marché sismique le justifiaient sur un plan économique dans le futur, CGGVeritas pourrait être conduit encore à ajuster, à titre complémentaire et temporaire, sa capacité d'acquisition marine, en gelant de manière transitoire l'utilisation de certains navires. Cela serait de nature à engendrer des surcoûts d'exploitation.

5.2.5. CGGVeritas a un niveau élevé de coûts fixes qui doivent être supportés indépendamment du niveau de son activité commerciale.

CGGVeritas a des coûts fixes élevés, l'acquisition de données sismiques générant de forts investissements capitalistiques. En conséquence, tout temps mort ou toute baisse de la productivité en raison notamment d'un fléchissement de la demande, d'une interruption due à des conditions météorologiques défavorables, de défaillances de l'équipement ou d'autres causes sont susceptibles d'entraîner des pertes d'exploitation significatives.

Ainsi, CGGVeritas estime que son plan 2011 de mise à niveau des navires entraînera une baisse du taux de disponibilité de sa flotte sur l'année 2011 de l'ordre de 5 points.

Par ailleurs, fin 2010, CGGVeritas a annoncé un plan d'économies visant à réduire les coûts à hauteur de 75 MUSD. Ces économies procéderont essentiellement d'une rationalisation du fonctionnement (baisse des frais généraux et administratifs) et d'une diminution du coût des ventes (optimisation des achats et approvisionnements et réduction des coûts de non-qualité).

La mise en œuvre de ce plan s'est traduite au quatrième trimestre 2010 par des charges de restructuration de 37 MUSD.

5.2.6. Le chiffre d'affaires de CGGVeritas tiré des opérations d'acquisition de données sismiques terrestre et marine est susceptible de varier fortement au cours d'un exercice.

Le chiffre d'affaires tiré de l'acquisition de données sismiques terrestre et marine est soumis pour partie à un caractère de saisonnalité. Les activités d'acquisition de données marine sont par ailleurs par nature exposées à des périodes intermédiaires non productives — en raison de réparations et de maintenance des navires, ou encore de transit d'une zone d'opération à une autre — au cours desquelles il n'est pas reconnu de chiffre d'affaires. Parmi les autres facteurs sources de variations de chiffre d'affaires d'un trimestre à un autre, se trouvent notamment le poids des aléas météorologiques, le processus budgétaire interne propre à certains clients importants concernant leurs dépenses de prospection, ou encore le délai nécessaire de mobilisation des moyens de production et/ou de l'obtention des autorisations administratives nécessaires au démarrage de l'exécution des contrats d'acquisition de données.

5.2.7. Les activités de CGGVeritas sont soumises à des réglementations gouvernementales qui pourraient être significativement défavorables à ses futures opérations.

Les opérations de CGGVeritas sont soumises aux lois et réglementations fédérales, régionales, nationales, étrangères et locales, y compris des lois relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité et la santé, au travail. CGGVeritas doit procéder à des investissements financiers et techniques afin de se conformer à ces lois et aux exigences liées à l'obtention de tout permis requis. Dans le cas contraire, CGGVeritas pourrait être sanctionnée par des amendes, des injonctions, faire l'objet de demandes de dommages et intérêts pour dommages aux biens ou aux personnes, d'obligations d'enquêtes et/ou de remise en état de site en cas de contamination. L'absence d'obtention des permis requis peut entraîner

une augmentation des temps d'immobilisation des équipages et des pertes d'exploitation. En outre, si les lois et règlements applicables, y compris les dispositions relatives à l'environnement, la sécurité ou la santé, ou leur mise en œuvre ou interprétation, deviennent plus contraignants dans le futur, CGGVeritas pourrait être amenée à supporter des coûts opérationnels ou des investissements supérieurs aux prévisions. L'adoption de lois et règlements qui auraient pour effet de restreindre les travaux d'exploration des compagnies pétrolières pourrait également être défavorable aux opérations de CGGVeritas en réduisant la demande de ses produits et services géophysiques.

De nouvelles réglementations ou lois visant à limiter ou réduire les émissions de gaz, tels que le dioxyde de carbone ou le méthane, pouvant entraîner des changements climatiques pourront avoir des conséquences sur nos activités. L'Union européenne a déjà pris des mesures réglementaires relatives aux gaz à effet de serre, et de nombreux autres États, notamment les États-Unis, sont également engagés dans cette voie. Le respect de toute nouvelle réglementation environnementale pourra engendrer des frais directs supplémentaires, ainsi qu'une augmentation de nos frais indirects en raison des coûts supplémentaires de nos clients et/ou nos fournisseurs qui nous seront imputés et résultant des mesures prises afin de se conformer à ces règles. De plus, l'adoption de toute loi ou mesure relative aux changements climatiques visant les émissions de gaz à effet de serre est susceptible d'entraver la production ou la demande en combustibles fossiles, tels que le pétrole ou le gaz, et par conséquent d'affecter défavorablement la demande concernant nos produits ou nos services. Une dégradation de nos résultats ou une augmentation de nos dépenses résultant des mesures de contrôle climatique pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la société.

Par ailleurs, aux Etats Unis dans le Golfe du Mexique, une nouvelle réglementation sur l'exploration pétrolière doit être mise en place suite à l'accident de la plateforme pétrolière Macondo. Cette nouvelle réglementation pourrait être très contraignante financièrement pour les compagnies pétrolières qui souhaiteraient explorer dans l'offshore profond du Golfe du Mexique. La typologie des clients de CGGVeritas pourrait être modifiée avec une disparition des petites ou moyennes compagnies pétrolières, ce qui pourrait avoir un impact sur nos ventes de données Multi-Clients et sur nos contrats d'acquisition exclusive dans le Golfe du Mexique. Sur le court terme, du fait de la mise en place de la nouvelle réglementation, le gouvernement américain pourrait décaler les attributions de blocs prévues pour mars 2011 et août 2011 soit vers la fin de l'année 2011 soit en 2012, ce qui pourrait avoir un impact sur le profil des ventes Multi-Clients au cours de l'année 2011.

5.3. Risques liés à l'endettement de CGGVeritas

5.3.1. *La dette importante de CGGVeritas pourrait être significativement défavorable à sa santé financière et l'empêcher de respecter ses engagements.*

L'endettement de CGGVeritas est significatif. Au 31 décembre 2010, le total de la dette financière nette de CGGVeritas, de ses actifs et des capitaux propres est respectivement de 1 150 M€, 5 324 M€ et 2 812 M€. CGGVeritas ne peut garantir qu'elle sera en mesure dans le futur de générer les liquidités suffisantes pour respecter les engagements relatifs à sa dette ou des résultats suffisants pour couvrir les charges fixes.

L'importance de la dette de CGGVeritas pourrait avoir des conséquences importantes. Elle pourrait en particulier :

- Accroître sa vulnérabilité à des situations économiques et sectorielles défavorables ;
- Conduire à devoir dédier au service de cette dette une partie importante du flux de trésorerie provenant des opérations, réduisant ainsi les disponibilités pour le financement des investissements et des autres dépenses générales de l'entreprise ;
- Limiter sa capacité de planification et d'adaptation aux changements dans le secteur dans lequel elle opère ;
- Donner un avantage concurrentiel à ses concurrents moins endettés ; et
- Limiter sa capacité à faire de nouveaux emprunts en raison des clauses et engagements liés à sa dette.

5.3.2. Les emprunts de CGGVeritas contiennent certaines clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de CGGVeritas à s'adapter aux modifications du marché ou à développer des opportunités.

Les accords régissant les emprunts obligataires 7 ½ % à échéance de 2015, 9 ½ % à échéance de 2016 et 7 ¾ % à échéance de 2017 (ci-après les "Emprunts Obligataires") de CGGVeritas, le "credit agreement" d'un montant de 1,140 milliard US\$ du 12 janvier 2007 (ci-après la "Convention de crédit"), et le crédit syndiqué français du 7 février 2007 d'un montant de 200 MUS\$ (ci-après le "Crédit syndiqué français") contiennent des clauses restrictives qui limiteront la capacité de CGGVeritas et la capacité de certaines de ses filiales à :

- Contracter ou garantir un endettement supplémentaire ou à émettre des actions de préférence ;
- Payer des dividendes ou effectuer d'autres distributions ;
- Acquérir des participations ou rembourser toute dette subordonnée par anticipation ;
- Souscrire certaines sûretés ;
- Conclure des conventions avec des personnes ou entités affiliées ;
- Emettre ou vendre des actions de ses filiales ;
- Conclure des conventions de *sale-and-leaseback* ; et
- Vendre des actifs ou procéder à une fusion ou à une consolidation avec toute autre société.

Se conformer aux restrictions stipulées par certains de ces contrats exige de CGGVeritas de satisfaire à certains ratios et tests, notamment relatifs à la couverture des intérêts consolidés, au total des actifs, à l'endettement net, aux capitaux propres et au bénéfice net. L'exigence qui lui est faite de se conformer à ces dispositions pourrait nuire à sa capacité de s'adapter aux modifications de la conjoncture sur le marché, de profiter des opportunités intéressantes qui se présentent à elle, d'obtenir du financement, de financer ses investissements ou de résister aux baisses d'activités actuelles ou futures.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2010.

Par ailleurs, le 15 juillet 2010, la Convention de crédit a été modifiée afin d'étendre la maturité d'une tranche de 348 MUSD de janvier 2014 à janvier 2016 sur un montant total résiduel de 515 MUSD et d'assouplir certains ratios et tests. La marge applicable a été augmentée en conséquence de 1% sur la tranche à maturité 2016. Cette tranche pourrait cependant voir sa maturité accélérée à février 2015 si, à cette date, l'emprunt obligataire 7 ½ % à échéance de 2015 n'était pas refinancé.

Enfin, le 4 novembre 2010, le Crédit syndiqué français a été modifiée afin d'étendre sa maturité à février 2014. La marge a été, en conséquence, portée de LIBOR +300 pb à LIBOR + 325 pb (ab initio) et sera ajustée en fonction de la notation Corporate de CGGVeritas.

A la suite de ces modifications, les ratios et tests de la Convention de crédit et du Crédit syndiqué français sont établis sur les bases suivantes :

- Un ratio de maximum de dette financière totale sur EBITDAS (2,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2011 ; 2,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 2,25 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 2,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 1,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015) ;
- Et un ratio de minimum d'EBITDAS sur la charge d'intérêts totale (3,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 4,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 4,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 5,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015)

5.3.3. Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires, sa Convention de crédit, son Crédit syndiqué français et ses autres emprunts présents ou futurs, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des dispositions de ces accords, entraînant le remboursement anticipé des fonds empruntés.

Si CGGVeritas est dans l'impossibilité de se conformer aux clauses et engagements des accords régissant ses emprunts obligataires ou à ceux de tout contrat d'emprunt en vigueur ou à venir y compris la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français, elle pourrait se trouver dans un cas de défaut au regard des stipulations de ces accords. La capacité de CGGVeritas de se conformer à ces clauses et engagements, y compris en ce qui concerne les ratios et tests financiers, peut être affectée par des événements qui échappent à son contrôle. En conséquence, le Groupe ne peut donner de garantie qu'il sera en mesure de se conformer aux clauses et engagements susvisés ou encore satisfaire aux ratios et tests requis. Dans certains cas de défaut, les prêteurs pourraient résilier leurs engagements de prêt ou annuler les échéances de remboursement et exiger le remboursement anticipé de toutes les sommes empruntées. Les emprunts effectués au titre d'autres instruments de crédit qui contiennent des stipulations croisées relatives au paiement anticipé ou au cas de défaut croisé peuvent également se trouver soumis à une obligation de remboursement anticipé. Si l'une de ces situations se présente, les actifs de CGGVeritas pourraient ne pas suffire à rembourser dans son intégralité la dette due et CGGVeritas pourrait être dans l'impossibilité de trouver un mode de financement alternatif. Cependant, en cas d'obtention par CGGVeritas d'un financement alternatif, rien ne garantit en outre que ledit financement serait accordé à des conditions avantageuses ou acceptables.

5.3.4. CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à un endettement supplémentaire substantiel.

CGGVeritas et ses filiales pourraient recourir à l'avenir à un endettement supplémentaire substantiel (y compris toute dette garantie). Les dispositions des Emprunts Obligataires, de la Convention de crédit, du Crédit syndiqué français et des contrats de crédit en vigueur actuellement limitent la capacité d'endettement futur de CGGVeritas et de ses filiales mais n'interdisent pas la souscription de dettes supplémentaires. Au 31 décembre 2010, CGGVeritas a tiré 3,55 M€ (5 MUS\$) dans le cadre du crédit renouvelable américain adossé à la Convention de crédit (ci-après le "Crédit revolver américain"). Le Groupe disposait, à cette date, d'environ 251 M€ de lignes long-terme confirmées et non-utilisées.

La souscription d'un endettement supplémentaire par CGGVeritas augmenterait corrélativement les risques s'y rapportant.

5.3.5. Afin de respecter les engagements relatifs à sa dette, CGGVeritas aura besoin d'un montant important de liquidités et sa capacité à générer ces liquidités dépendra de plusieurs facteurs qui échappent à son contrôle.

La capacité de CGGVeritas à rembourser ou à refinancer son endettement, et à financer les dépenses d'investissement projetées dépendra en partie de sa capacité à générer des liquidités à l'avenir. Dans une certaine mesure, ceci est soumis à des facteurs généraux économiques, financiers, concurrentiels, législatifs, et à d'autres facteurs qui échappent à son contrôle.

CGGVeritas ne peut garantir qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie provenant de ses activités, qu'elle apportera les améliorations opérationnelles à temps ou que les prêts futurs seront suffisants pour lui permettre de respecter les engagements relatifs à sa dette ou de financer ses autres besoins en liquidité. Si elle est dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, elle devra rechercher un financement alternatif, tel qu'un refinancement ou une restructuration de sa dette, céder des actifs, suspendre ou retarder des dépenses d'investissement ou faire un nouvel appel public à l'épargne. CGGVeritas ne peut garantir qu'un refinancement de la dette ou une restructuration serait possible, que des actifs pourraient être cédés, ou s'ils pouvaient être cédés, que le calendrier des cessions et le montant du produit de ces cessions lui seraient favorables, ou qu'un financement supplémentaire pourrait être obtenu dans des conditions acceptables. Les perturbations subies depuis 2008 par les marchés de capitaux et du crédit, pourraient avoir un effet défavorable sur la capacité de CGGVeritas à faire face à ses besoins de liquidités y compris sa capacité de tirage sur ses lignes de crédit existantes ou de constitution de nouvelles lignes de crédit. Les établissements bancaires qui sont parties aux accords de crédits en cours de CGGVeritas peuvent se retrouver dans l'incapacité d'honorer leurs obligations de financement vis-à-vis de CGGVeritas s'ils subissent une pénurie de capitaux et de liquidités ou s'ils doivent faire face à des volumes excessifs de demandes de financement de la part de CGGVeritas et d'autres emprunteurs sur une courte période.

5.3.6. Risque de liquidité

Au 31 décembre 2010, l'endettement net du Groupe était de 1 150 M€, constitué de 1 486 M€ de dettes financières (dont 17 M€ de découverts bancaires et intérêts courus) et de 336 M€ de disponibilités.

Les sources de financement se décomposaient comme suit :

- Des Emprunts Obligataires d'un montant respectif de 530 MUS\$ à 7 ½ % à échéance 2015, de 350 MUS\$ à 9 ½% à échéance 2016 et de 400 MUS\$ à 7 ¾ % à échéance de 2017,
- De la Convention de crédit mobilisée à hauteur de 165 MUS\$ au 31 décembre 2010 pour son échéance 2014 et mobilisée à hauteur de 345 MUS\$ au 31 décembre 2010 pour son échéance 2016.
- Du Crédit syndiqué français non mobilisé au 31 décembre 2010,
- Du Crédit revolver américain non mobilisé au 31 décembre 2010 (sauf le sous panier de 70 MUS\$ pour garanties et lettres de crédit mobilisé à hauteur de 3,5 M€ (5 MUS\$)), et
- De différentes lignes de crédit bilatérales confirmées, pour un total de 10M€, réparties entre plusieurs filiales du Groupe et mobilisées à hauteur de 4 M€ au 31 décembre 2010.

Les modifications apportées à la Convention de crédit et au Crédit syndiqué français au cours de l'exercice 2010 figurent au paragraphe 4.3.2. ci-dessus.

La ventilation des passifs financiers du Groupe figure dans le tableau ci-dessous :

Groupe CGGVeritas In M€	31/12/2010	N+1		N+2 à N+4		N+5 et >		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires.....	958	-	78	-	233	958	110	958	422
Emprunts bancaires.....	402	14	23	152	56	236	16	402	95
Dettes de location de financement	144	47	9	29	11	68	17	144	37
Banques créditrices	5	5	-	-	-	-	-	5	-
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie	(336)	-	-	-	-	-	-	(366)	-
Total passifs financiers nets	1 173	66	110	181	301	1 262	144	1 173	554

Ne sont pas inclus :

- Les intérêts courus;
- Les ajustements IFRS; et
- La prime d'émission

Un certain nombre de restrictions et engagements encadrent les Emprunts Obligataires, la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français. En particulier certains ratios financiers doivent être respectés. A titre indicatif, ces ratios peuvent être décrits pour la Convention de crédit et le Crédit syndiqué français comme suit:

- Le rapport de l'excédent brut d'exploitation ajusté rapporté au coût de la dette, le tout étant calculé en référentiel IFRS. Ce ratio plancher ne peut descendre en deçà de 3,50. Il est de 5,9 au 31 décembre 2010.
- Le rapport de la dette nette rapportée à l'excédent brut d'exploitation ajusté, le tout étant calculé en référentiel IFRS. Ce ratio plafond ne peut s'élever au delà de 2,75. Il est de 1,86 au 31 décembre 2010.

Des informations détaillées relatives à l'endettement ainsi qu'aux restrictions stipulées dans les emprunts du Groupe CGGVeritas figurent à la note 13 des comptes consolidés 2010.

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait de ressources financières d'un montant total de 542 M€ (incluant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement) pour faire face à ses obligations. En outre, il considère comme très négligeable le risque d'accélération de l'exigibilité des dettes financières.

CGGVeritas bénéficie d'une appréciation tendancielle qui évalue l'orientation possible (positive ou négative) d'une notation de crédit dans le temps. Pour déterminer une notation de perspective, les agences de notation s'intéressent à toutes les évolutions économiques, opérationnelles de l'entreprise et de son industrie.

Les notations des agences de crédit applicables au Groupe s'établissent respectivement :

- Selon Standard & Poors, à BB- pour la notation « Corporate », BB pour la convention de crédit sécurisée de 1 140 MUS\$ et le crédit syndiqué français, BB- pour les emprunts obligataires non sécurisés
- Selon Moody's, à Ba2 pour la notation « Corporate », Ba1 pour la convention de crédit sécurisée de 1 140 MUS\$ et le crédit syndiqué français, Ba3 pour les emprunts obligataires non sécurisés.

Les perspectives (Outlook), établies par Standard & Poors et Moody's indiquent une tendance probable à long terme négative depuis le 19 août 2010 pour Moody's, et depuis le 2 décembre 2010 pour S&P.

5.3.7. Risque de taux au 31 décembre 2010

CGGVeritas peut être amenée à souscrire une partie de ses dettes financières auprès d'institutions financières à taux d'intérêt variables indexés sur des durées de tirage allant de un à soixante mois. Il peut en résulter une variation de la charge d'intérêt correspondante en fonction de l'évolution des taux d'intérêt à court terme. En particulier, la Convention de crédit du Term Loan B est soumise à un taux d'intérêt indexé sur le dollar US LIBOR, avec un plancher à 1,50%. Tout accroissement de 50 points de base du LIBOR au-delà du seuil de 1,50% serait ainsi susceptible d'augmenter notre dépense d'intérêt au titre de la Convention de crédit du Term Loan B de l'ordre de 3 MUSD en année pleine. Ce risque est cependant atténué dans la mesure où une partie importante de la dette contractée par le Groupe est constituée de l'Emprunt Obligataire à taux fixe ainsi que d'un certain nombre de contrats de crédits baux et de lignes de crédit bancaires à moyen terme de durées variables également à taux fixes.

Exposition nette au risque de taux avant et après opération de couverture :

	Actifs financiers (*)		Passifs financiers (*)		Exposition nette avant couverture		Instruments de taux de couverture		Exposition nette après couverture	
	(a)		(b)		(c)=(a)-(b)		(d)		(e)=(c)+(d)	
	<u>(à préciser)</u>		<u>(à préciser)</u>		-		-		-	
<u>31/12/2010</u>	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	53	179	29	27	24	152	-	-	24	152
De 1 à 2 ans	-	-	1	34	(1)	(34)	-	-	(1)	(34)
De 3 à 5 ans	-	-	661	358	(661)	(358)	-	-	(661)	(358)
Plus de 5 ans	-	-	357	-	(357)	-	-	-	(357)	-
Total	53	179	1 048	420	(995)	(241)	-	-	(995)	(241)

(*) Hors découverts bancaires et intérêts courus, mais incluant la participation des salariés.

Au 31 décembre 2010, la position nette à taux variable et à moins d'un an est positive à hauteur de 152 M€.

Sensibilité au risque de taux sur les actifs et passifs financiers :

	<u>2010</u>	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1 % des taux d'intérêts	1,2	1,2
Impact d'une variation de -1 % des taux d'intérêts	-0,7	-0,7

Le taux moyen de la part variable de la dette sur 2010 était de 4,87 % alors que le taux de rémunération des actifs financiers était de 0,5 %.

5.4. Autres risques de nature financière

5.4.1. *Risque de change au 31 décembre 2010*

In M\$

	Actif (*)	Passif (*)	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
<u>31/12/2010</u>	(a)	(b)	(c)	(d)=(a)-(b) +/- (c)	(e)	(f)=(d)+(e)
USD ⁽¹⁾	1732,2	1726,7	0,0	5,5	-33,3	-27,8

(1) Actifs et passifs monétaires en USD dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'EUR. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

In M€

	Actif (*)	Passif (*)	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
<u>31/12/2010</u>	(a)	(b)	(c)	(d)=(a)-(b) +/- (c)	(e)	(f)=(d)+(e)
EUR ⁽²⁾	135,1	147,9	0,0	-12,8	0,0	-12,8

(2) Actifs et passifs monétaires en EUR dans les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'USD. Ces comptes de bilan sont revalorisés à la parité de clôture.

La position nette de change concerne essentiellement le dollar US et les monnaies à parité fixe avec cette devise. CGGVeritas tend à ramener à l'équilibre cette position de change par une politique de ventes à terme des créances futures dès leur entrée dans le carnet de commandes et par une souscription d'emprunt dans cette devise en contrepartie des actifs long-terme. Ainsi, bien que CGGVeritas tente de minimiser ce risque, le Groupe ne peut garantir que les fluctuations de taux de change n'auront pas un effet significativement défavorable sur ses résultats. A ce jour, il est estimé qu'une dégradation de 10 cents du dollar US par rapport à l'Euro réduirait de 40 MUSD notre résultat d'exploitation.

A travers l'IAS12, le Groupe se trouve par ailleurs sur le plan comptable exposé aux variations de change au niveau de l'imposition différée lorsque la monnaie fonctionnelle de l'entité propriétaire d'actifs non monétaires ne coïncide pas avec la monnaie fiscale.

Tableau d'analyse de sensibilité

<u>2010</u>	<u>Impact sur le résultat avant impôt</u>		<u>Impact sur les capitaux propres avant impôt</u>	
	<u>Hausse de 10 cents^(*)</u>	<u>Baisse de 10 cents^(*)</u>	<u>Hausse de 10 cents^(*)</u>	<u>Baisse de 10 cents^(*)</u>
USD.....	(40)	40	(40)	40
Total	(40)	40	(40)	40

(*) par rapport à l'euro

5.4.2. Risque sur actions et instruments financiers

La politique de placement de la Société n'autorise pas de placements court-terme sur des actions tierces. Toute intervention sur les propres actions de la Société est décidée par la Direction Générale dans les conditions fixées par la réglementation applicable. La Société détenait 800 000 actions propres au 31 décembre 2010 pour un montant au bilan de 13,8 M€. Une baisse de 10 % du cours des titres auto-détenus a ainsi un impact de 1,4 M€ sur les capitaux propres et est sans impact sur son résultat.

Au 31 décembre 2010	Titres à la juste valeur	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance	Dérivés	Total
Actions.....	13,8 M€	—	—	—	13,8 M€
Total.....	13,8 M€	—	—	—	13,8 M€

Au 31 décembre 2010	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
Actions.....	N/A	N/A	N/A	1,4 M€
Total.....	N/A	N/A	N/A	1,4 M€

Les variations de cours des 800 000 actions auto-détenues n'impactent pas notre compte de résultat mais directement les capitaux propres. Cet actif n'est revalorisé au bilan que lorsque la valeur de marché est inférieure au coût historique.

Le Groupe dispose par ailleurs au 31 décembre 2010 dans une perspective de long terme d'une participation minoritaire de 32,60 % dans le capital social de la société Cybernetix (suite à la cession par Sercel Holding de 194 466 actions Cybernetix intervenue au cours de l'année 2010) cotée sur Euronext Paris et valorisée au bilan au 31 décembre 2010 pour 6,4 M€. La valorisation se base sur le prix de souscription de 12 € par action lors de l'augmentation de capital intervenue en 2009. Au 24 février 2011, Sercel Holding détenait (suite à une cession d'actions intervenue hors marché) 20,06 % du capital social de cette société.

5.4.3. Risque lié à la situation générale des marchés financiers

La situation des marchés financiers, qu'il s'agisse des marchés de crédit ou des marchés de capitaux, est susceptible d'une manière générale d'avoir un impact significatif sur les performances industrielles et commerciales, et sur la solvabilité des entreprises, parmi lesquelles les clients et les fournisseurs de CGGVeritas. On ne peut donc pas exclure qu'une possible évolution défavorable de cette situation d'ensemble ait des impacts négatifs indirects sur l'activité de CGGVeritas pouvant prendre la forme, au niveau des clients, d'annulations de commandes, de retards dans les délais de paiement ou même de défauts de paiement, et, au niveau des fournisseurs, de non-réalisation de prestations ou livraisons de biens convenues.

Afin de gérer au mieux de tels risques,

- Le Groupe tend à limiter au maximum son risque clients à travers une approche sélective des clients au niveau de Services, intégrant le critère de solvabilité, et la mise en place de lettres de crédit au niveau de Sercel,
- CGGVeritas et Sercel, en particulier, ont mis en place au niveau de leurs fournisseurs une politique de choix très sélective, visant notamment à maintenir dans des limites prudentes l'exposition du Groupe sur un fournisseur donné.

6. INDICATIONS SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme indiqué au paragraphe 5.1.6 ci-dessus, le Groupe réalise une grande partie de son chiffre d'affaires à l'étranger et se trouve de ce fait exposé aux risques liés aux variations des cours de change.

Plus de 90 % du chiffre d'affaires et des charges ont été libellés en devises étrangères en 2010 et en 2009, principalement le dollar US et, dans une moindre mesure, d'autres monnaies occidentales telles que la livre sterling et la couronne norvégienne. En outre, une partie importante du chiffre d'affaires facturé en euros se rapporte à des contrats dont l'environnement économique et commercial est régi par le dollar, cette devise étant très largement la monnaie de référence utilisée dans les appels d'offres.

Le Groupe cherche à faire coïncider ses produits et ses charges libellés en devises de manière à réduire son risque de change. A titre d'exemple, les coûts d'affrètement ou de management des navires sismiques de CGGVeritas, ainsi que la location de ses matériels informatiques les plus importants, sont libellés en dollars américains. Néanmoins, au cours des cinq dernières années, les charges en dollars sont restées inférieures aux revenus en dollars, principalement en raison des frais de personnel payés en euros en France et en Europe.

En vue d'équilibrer davantage les créances et les dettes libellées en devises, le Groupe maintient son endettement en dollars US. Aux 31 décembre 2010 et 2009, l'endettement à long terme libellé en dollars US s'élevait ainsi respectivement à 1 862,7 MUSD (1 394 M€ ; 95,0 % de l'endettement total du Groupe) et 1 935,1 MUSD (1 343,4 M€ ; 97,0 % de l'endettement total du Groupe).

Le Groupe conclut également divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Il mène notamment une politique de vente à terme de dollars en fonction des excédents futurs escomptés dans cette devise et relatifs au carnet de commandes. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours des devises sur le résultat opérationnel du Groupe.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les encours des contrats de change à terme de CGG Veritas se montaient respectivement à 128,1 MUSD (contre-valeur en euros : 95,9 millions) et à 139,5 MUSD (contre-valeur en euros : 96,8 millions).

Le Groupe a pour stratégie de ne pas conclure de contrats de change à terme à des fins spéculatives.

7. RECHERCHE & DEVELOPPEMENT (« R&D »)

Les dépenses consolidées du Groupe CGGVeritas en R&D ont dépassé 120 MUSD (93 M€) en 2010, soit plus de 4 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cet investissement en augmentation significative par rapport à 2009 montre l'engagement dans la durée de CGGVeritas pour la promotion de solutions innovantes et le développement de technologies nouvelles avec la poursuite d'un double objectif : l'amélioration continue de la qualité de ses prestations de services et de ses produits afin d'élever les standards de l'industrie, et l'augmentation de l'efficacité des opérations, permettant de faire bénéficier nos clients d'une meilleure productivité.

Ces deux objectifs sont au cœur des réussites majeures de la R&D pour 2010, avec, par exemple, le lancement réussi de BroadSeis et d'Emphaseis, deux nouvelles solutions techniques permettant d'augmenter considérablement la largeur de bande des acquisitions respectivement en mer et à terre. Mettant à profit l'acquisition terrestre très haute densité en cours au Qatar, la R&D a également développé les outils nécessaires pour accélérer le traitement des données ainsi enregistrées, afin de pouvoir extraire toute la valeur de ces données malgré leur volume colossal.

Les équipes de R&D de Sercel ont activement travaillé à la préparation des produits de prochaine génération qui permettront à Sercel de continuer à anticiper les demandes du marché. Parmi les faits les plus marquants, le tout premier déploiement à grande échelle de fibre optique sur le fond marin a été réalisé avec succès par les équipes de Sercel-Optoplan. Cet équipement a permis de commencer le monitoring du champ d'Ekofisk en mer du Nord dès la fin 2010. L'introduction de cette nouvelle technologie unique au monde permet d'accroître significativement la qualité des enregistrements, et d'améliorer considérablement la fiabilité du système. Par ailleurs, plusieurs produits introduits récemment ont connu un début prometteur en opérations, comme l'outil de puits MaxiWave (notamment au Qatar) ou le logiciel d'acquisition marine Seapronav. Le déploiement du Nautilus, contrôleur de positionnement des streamers a été poursuivi avec succès dans la flotte de CGGVeritas.

Acquisition marine

L'année 2010 a été marquée par le lancement de la solution BroadSeis, qui engendre une amélioration considérable de la qualité des données, en élargissant le spectre des fréquences utilisées. Les basses fréquences, moins atténuées, permettent d'imager la terre beaucoup plus profondément, alors que les hautes fréquences amènent une résolution jamais atteinte auparavant. BroadSeis repose sur la combinaison de trois différentiateurs de CGGVeritas : le streamer solide de Sercel, le plus silencieux du marché, une méthode originale de mise en œuvre des streamers optimisée en fonction de l'objectif à imager, et une chaîne de traitement complètement repensée sur la base de plusieurs outils innovants. Ces différentes composantes ont été brevetées pour assurer l'exclusivité de cette solution à CGGVeritas.

Parallèlement à ce succès majeur dans le domaine de l'enregistrement des données marines, CGGVeritas consacre également des efforts à l'amélioration des sources sismiques marines, génératrice de nouveaux progrès pour la qualité des images finales produites.

Après avoir mis au point le Trilobit, un nœud qui enregistre les données sismiques en fond de mer, CGGVeritas a industrialisé cet outil ainsi que la méthodologie de mise en œuvre. 150 nouveaux Trilobit ont été assemblés en 2010. Avec un total de 220 nœuds désormais, CGGVeritas est prêt à se positionner sur ce marché qui est actuellement en phase de décollage. Les principaux intérêts résident dans l'enregistrement en zones obstruées par des plateformes où les bateaux ne peuvent pas passer, et dans l'enregistrement des ondes de cisaillement impossible avec les streamers.

Acquisition terrestre

Dans ce domaine, l'année 2010 a été marquée par la réalisation du contrat géant passé avec Qatar Petroleum, impliquant un très grand nombre de traces (40 000 dont 25 000 actives simultanément) et associant l'acquisition de données de puits également en haute densité. Les résultats sont conformes aux attentes, montrant une qualité et une résolution des images jamais atteinte auparavant. L'activité développée autour de ce contrat a généré également plusieurs projets de recherche porteurs de nouveaux progrès pour l'avenir dans le domaine majeur de la gestion des champs carbonatés géants du Moyen-Orient. En Arabie Saoudite, les équipes de CGGVeritas ont également établi un nouveau record mondial de nombre de points sources vibrés en une journée (plus de 40 000).

Comme en acquisition marine, la largeur de bande de fréquence constitue un facteur critique de qualité des images produites. Le nouveau dispositif Emphaseis breveté par CGGVeritas permet d'optimiser les balayages en fréquence des camions vibreurs et a connu un succès commercial immédiat.

Porté par le succès de l'opération menée au Canada en 2009, le système SeisMovie destiné au monitoring de champs en production à terre fait l'objet de plusieurs déploiements significatifs en 2010 (notamment au Canada, aux Pays-Bas et en Arabie Saoudite). Des perspectives prometteuses s'ouvrent pour ce système.

Traitement & Imagerie

Outre la chaîne de traitement liée à la solution BroadSeis pour l'acquisition marine, les efforts ont notamment porté sur l'imagerie profondeur et le traitement des données multicomposantes.

En ce qui concerne l'imagerie profondeur, la Reverse Time Migration avec génération de collections en angle et en azimut s'est imposée comme une référence. Cet outil toujours inégalé par nos concurrents constitue la dernière génération des outils de migration et un vrai différentiateur sur ce marché hautement compétitif.

Génératrices d'informations supplémentaires précieuses pour la connaissance des réservoirs, les ondes converties nécessitent, lorsqu'elles sont enregistrées, un traitement spécifique particulièrement complexe. Des efforts ont été activement poursuivis pour améliorer et accélérer ces traitements multicomposantes.

Enfin, le déploiement du nouveau logiciel *geovation* s'est poursuivi en 2010 dans les différents centres de CGGVeritas. Ce logiciel a été classé en première position dans le cadre d'une comparaison entre les outils proposés par les différents contracteurs.

8. QUALITE & HSE

8.0. Introduction

Les outils et pratiques QHSE au sein de nos opérations ont été développés de façon coordonnée autour de la plateforme commune de reporting et partage d'information PRISM.

Événements marquants de 2010

Les événements marquants en 2010 ont été les suivants :

- Le développement de notre système de management intégré PRISM a été poursuivi, approfondi et amélioré pour rendre accessible une meilleure information à nos employés : tous les sites d'acquisition Marine et Terrestre, et l'ensemble des centres de Traitement et Imagerie sont maintenant connectés au travers de PRISM ;
- Notre système de management HSE Marine a été standardisé au travers de l'ensemble de la flotte, en remplacement des systèmes hérités des fusions et acquisitions passées ;
- Une refonte de notre Système de Management HSE global a été engagée, pour renforcer son alignement avec les dernières évolutions des meilleures pratiques de l'industrie, compilées par l'OGP (Oil and Gas Producers organization) et l'IAGC (International Association of Geophysical Contractors);
- Un Comité HSE et Développement Durable a été créé par le Conseil d'Administration de CGGVeritas, pour suivre au plus près et pour orienter la performance et les initiatives de la Société dans ces domaines. Ce Comité se réunira formellement en 2011 et remplacera en les renforçant les revues HSE réalisées régulièrement par le Comité d'Audit jusqu'en 2010.

8.1. Qualité

L'effort Qualité en 2010 s'est articulé autour de l'amélioration de la satisfaction client et le contrôle des coûts de Non Qualité. Suite à la réorganisation de la Société en cinq Divisions et six Fonctions le 1^{er} juillet, le département Qualité a été réorganisé de telle sorte que les ressources Qualité soient clairement identifiées dans les Divisions qui servent directement les clients.

Parallèlement, les processus qualité ont été optimisés pour une meilleure efficacité et impact sur les opérations :

- Un reporting clair pour les événements de Non Qualité ;
- Le développement, suivi et revue de plans d'amélioration Qualité et Performance;
- Une accélération du programme de formation Qualité principalement dédié aux nouveaux embauchés et chefs de projets ;
- Une attention particulière portée sur l'amélioration de la performance des fonctions support à travers le déploiement d'enquêtes de satisfaction vis à vis de leurs clients internes.

Les certifications ISO 9001 dans les lieux où elle était déjà en place ont toutes été maintenues voire même étendues en Marine sur toute la flotte et au Traitement et à l'Imagerie avec la certification des centres d'Aberdeen.

8.2. Santé

CGGVeritas a lancé le programme GoCare de contrôle médical systématique et régulier du personnel de CGGVeritas International. Ce programme, mis en œuvre selon une procédure standardisée dans plusieurs centres médicaux au travers du monde par notre partenaire indépendant SOS International, améliorera le suivi médical de notre personnel et la prévention des pathologies.

Les évaluations d'ergonomie dans les bureaux ont été étendues. Le déploiement de la politique Anti Tabac a été poursuivi, et des campagnes de sensibilisation ont été menées dans plusieurs sites ; le traitement du sevrage des employés volontaires est pris en charge par la Société. Des campagnes générales de sensibilisation sur les thèmes du bien être et des bonnes pratiques individuelles pour la santé ont également été menées.

CGGVeritas a standardisé son approche des services médicaux au terrain, dans le domaine des installations, de la pharmacie et du niveau de formation du personnel médical, sur la base de l'évaluation des risques. Des formations conjointes pour les spécialistes médicaux employés directement par la Société et sous traités ont été organisées pour harmoniser les approches et partager les meilleures pratiques au travers de nos sites d'acquisition.

8.3. Sécurité

La Société a déploré en 2010 un accident mortel, consécutif à la blessure du chauffeur d'un véhicule léger heurté par un bulldozer en Arabie Saoudite. Une enquête détaillée a été menée pour découvrir les causes de cet événement tragique et les mesures qui s'imposent ont été mises en place pour que ce type d'accident ne se reproduise pas. De plus, des analyses de causes ont été systématiquement réalisées et revues par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration pour tous les événements à Haut Potentiel; la mise en œuvre des actions correctives a été suivie et les recommandations issues de ces analyses ont été incorporées dans les manuels de la Société.

La performance en matière de sécurité est aussi mesurée par le taux de fréquence des accidents. Nos heures d'exposition combinées pour l'année ont été de 76,5 millions d'heures pour le Groupe (dont 69,1 millions d'heures pour les Services). Le nombre total d'accidents enregistrés (TRCF) par million d'heures d'exposition sur une période glissante de douze mois est de 3,06 (une amélioration significative sur le TRCF de 3,14 enregistré en 2009, en majeure partie liée à la bonne performance de la Division Equipement). Le nombre total d'accidents avec arrêt de travail (LTIFR) par million d'heures d'exposition en 2010 est de 0,42, témoignant d'une dégradation de la performance des Services (0,39 en 2010 par rapport à 0,25 en 2009, qui fut une année record).

Le transport par la route a continué à être l'activité présentant le plus de risques. Le programme spécifique au transport en cours depuis 2007 a été poursuivi en 2010, avec un effort particulier porté sur les véhicules sous traités, principalement pour les activités d'Acquisition Terrestre. Un effort constant a été porté sur l'élimination de véhicules là où c'est possible (remplacement de plusieurs véhicules unitaires par un nombre réduits de bus par exemple), l'installation de systèmes de limitation de vitesse (SLDs) et cages anti retournement (ROP), l'amélioration des systèmes de suivi embarqués (IVMS), et la formation continue des chauffeurs. La démarche engagée continue à dégager un impact positif significatif sur le taux d'accidents en véhicule à moteur (MVCR) qui, de 1,40 en 2008 et 0,96 en 2009, a été réduit à 0,92 en 2010.

Le programme de réengagement du management HSE a été étendu en 2010 de la Division Terrestre à la Division Marine, pour laquelle un plan de formation de deux ans a été lancé et progresse de façon satisfaisante. Notre programme de sécurité comportementale TOP (Task Observation Program) a été étendu au sein de la Division Marine et a contribué à l'amélioration de l'engagement et de la sensibilisation du personnel, dont le doublement des indicateurs proactifs (nombre de rapports de dangers, de réunions HSE d'équipe, et de rapport TOP par million d'heures d'exposition) durant l'année est le meilleur témoin. Ce programme a également été testé au sein de la Division Terrestre.

Les programmes de formation HSE pour notre personnel d'opérations ont été poursuivis et renforcés par l'introduction régulière de formations par vidéo et de formations en ligne, en particulier pour le personnel de la Division Marine.

Une part importante de notre personnel est exposée à des déplacements internationaux fréquents : un nouveau Manuel de Voyage en toute Sécurité a été conçu et mis en œuvre ; ce manuel a été adopté par l'IAGC pour l'industrie géophysique.

43 audits internes, plus de 50 audits externes et revues limitées, ainsi que des milliers d'inspections ont été réalisés sur l'ensemble des sites de la Société, et les actions correctives aux non conformités ont été identifiées et mises en œuvre.

Nos efforts dans la réalisation de nos objectifs QHSE ont été suivis et mesurés régulièrement dans toute la Société à travers des indicateurs clés de performance (KPI) proactifs. Les objectifs ont été atteints voire dépassés.

CGGVeritas continue à jouer un rôle actif dans le domaine QHSE au sein d'associations de l'industrie et participe au conseil et aux comités de l'International Association of Geophysical Contractors (IAGC) ainsi qu'un certain nombre de groupes de travail de l'Oil and Gas Producers (OGP).

8.4. Environnement

Les efforts dans le domaine de la meilleure gestion de l'environnement sont poursuivis, particulièrement au travers de notre participation au Pacte Global des Nations Unies (« Global Compact »). En 2010, nous avons poursuivi notre participation au Programme Commun de l'Industrie Pétrolière (JIP), pour une meilleure compréhension des effets des sources acoustiques sur les mammifères marins. Des méthodes innovantes de Contrôle Acoustique Passif ont été mises en œuvre par nos navires, au-delà des niveaux fixés par les réglementations en vigueur, pour améliorer la détection des mammifères marins, en particulier de nuit. Les mesures de précaution élémentaires telles que le démarrage progressif (soft start) des sources, la présence à bord d'observateurs qualifiés et la suspension des opérations en cas de détection de mammifères marins dans un périmètre prédéfini, ont également été mises en œuvre.

La robustesse et la fiabilité des indicateurs de performance environnementale ont été renforcées.

Une campagne de communication « Verte » a été lancée sur les sites de la Société, faisant la promotion de pratiques écologiques au travail. La participation du personnel s'est manifestée lors d'un concours sur notre site intranet InSite, organisé en clôture de la campagne.

Le processus de certification ISO 14001 des centres de Traitement et Imagerie de Crawley et Redhill (Royaume Uni) a été lancé formellement, avec pour objectif l'obtention de la certification à fin 2011. Ce processus est considéré comme un pilote pour la Société, et sera source d'enseignements pour de futurs développements.

8.5. Sûreté

La vigilance relative aux pays et zones à risque élevé a été poursuivie en 2010. De plus, notre processus de contrôle de la Sûreté a été formalisé systématiquement dans PRISM. Nos plans de Sûreté ont été réévalués régulièrement dans les pays dont le niveau de risque a été qualifié élevé, même temporairement.

Une attention particulière a été portée à l'augmentation des actes de piraterie et de la menace qu'ils représentent pour notre flotte d'Acquisition Marine. Des études de risque spécifiques ont été conduites de façon préventive dans les zones exposées ; un plan Sûreté standardisé a été développé et mis en place pour les opérations et transits dans l'Océan Indien et le Golfe de Guinée. Là où les études en ont montré la nécessité, nos navires ont été équipés de protections pour dissuader les assaillants, et des escortes militaires ont été mises en place, avec l'accord des armateurs concernés.

8.6. Développement durable

Le développement durable représente le cadre d'exercice de nos activités qui vise à maintenir un équilibre entre les trois éléments suivants :

- Le progrès social ;
- La protection de l'environnement ; et
- Le développement économique.

Notre Société s'est publiquement engagée à respecter les dix principes énoncés dans le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous avons présenté en 2010 notre second Certificat de Progrès (COP), dont la publication régulière est une des conditions à la participation au Pacte Mondial.

Afin de mener à bien sa démarche, CGGVeritas s'est appuyé sur la coopération active des parties prenantes (employés, clients, organismes de réglementation, fournisseurs, sous-traitants, institutions, communautés locales, partenaires, investisseurs etc.).

Un volet Développement Durable et Responsabilité Sociétale a été adjoint en 2010 à tous les audits internes HSE, afin de permettre l'identification sur les sites de potentiels d'amélioration en préalable à un audit spécifique ultérieur, et pour sensibiliser les managers locaux sur les sujets de Développement Durable.

Les efforts en matière de Développement Durable menés par CGGVeritas ont été reconnus en 2010 par les spécialistes de l'Investissement Socialement Responsable, et nous avons intégré deux indices boursiers estampillés Développement Durable : l'ASPI (Advanced Sustainable Performance Indices) Eurozone Index et l'Ethibel Excellence Index. Ces indices évaluent selon des méthodologies différentes les politiques, performances et informations sociales, économiques et environnementales diffusées par les entreprises.

8.6.1. *Implication des collaborateurs*

Afin d'impliquer l'ensemble des collaborateurs de CGGVeritas dans cette démarche, nous avons mis l'accent sur la sensibilisation aux enjeux du Développement Durable, pour laquelle des formations ont été mises en place. Nous avons eu recours à plusieurs canaux de communication, en particulier un intranet dédié au Développement Durable et centralisant les éléments fondamentaux : concepts-clé, messages, définitions, enjeux et objectifs du millénaire (*Millenium Development Goals*). Nous y détaillons aussi les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En 2010, les campagnes de sensibilisation ont mis l'accent sur l'empreinte écologique individuelle. Des conseils de bonnes pratiques écologiques ont été diffusés chaque mois, et partagés au travers d'articles et concours impliquant le personnel et leur famille.

Les jeunes professionnels de CGGVeritas sont invités à développer et partager leurs projets en faveur du développement durable au travers d'un Groupe de Réflexion créé à cet effet.

8.6.2. *Engagement Sociétal*

Au cours de l'année 2010, plusieurs objectifs de Responsabilité Sociétale ont été réalisés en accord avec notre plan annuel, et plusieurs activités récurrentes ont été engagées ou poursuivies, globalement et localement.

Quelques exemples :

Droits de l'Homme

Pour rendre plus visible l'engagement de CGGVeritas dans ce domaine, notre Politique de Responsabilité Sociétale fait formellement référence aux droits des Peuples Autochtones. La Société a également annoncé dans sa politique Sécurité son engagement en faveur de l'application des Principes Volontaires des industries minières et pétrolières (Volprin) en cas de recours à des organismes de protection, publics ou privés.

Communautés Locales

CGGVeritas a développé un guide intitulé « Plan de Gestion des Relations avec les Communautés ». Ce guide formalise les bonnes pratiques internes dans ce domaine et propose des méthodologies pour identifier et dialoguer avec les parties prenantes locales, pour évaluer l'impact social (positif et négatif) et mettre en place des mesures correctives chaque fois que nécessaire. Enfin, ce guide identifie des indicateurs clés de performance pour évaluer en cours d'opération l'état des relations avec les communautés environnantes des activités de CGGVeritas. Il sera mis en œuvre sur nos sites en 2011.

Prévention des discriminations

Le respect de la diversité et de la non-discrimination à l'embauche font partie de nos préoccupations constantes. Ceci est formalisé dans la Charte Ethique du Groupe, le Code de Conduite ainsi que dans la politique Développement Durable. A cet égard, une campagne de sensibilisation et de formation spécifique ciblée par métier s'est poursuivie afin de mieux formaliser et d'améliorer ce qui existait par ailleurs dans le Groupe. Ainsi, l'enjeu du respect de la non-discrimination a été mis à l'ordre du jour des séminaires ressources humaines régionaux et de la formation « Gouvernance et Performance » dispensée par CGGVeritas University et suivie par le senior management. CGGVeritas continuera à déployer sa campagne de sensibilisation interne en 2011

Inde

- Poursuite du partenariat avec l'organisation Muktangan à Bombay. Muktangan développe un modèle d'éducation novateur sur la base de centres d'éducation de faible coût et de haute qualité pour les enfants, qui :
 - répond aux besoins d'éducation des enfants défavorisés ; et
 - fournit aux femmes de ces mêmes communautés des opportunités de carrière en les formant à devenir enseignants dans ces écoles, leur permettant ainsi de devenir des agents du changement.

En 2010, CGGVeritas s'est engagé au financement d'une de ces écoles pendant une année.

France

- Accord avec Planète Urgence pour développer les congés solidarité des employés, qui leur permettent de contribuer avec l'ONG à des projets de Responsabilité Sociétale ;
- Le site de Massy de CGGVeritas a été choisi comme pôle départemental de la Fondation de la Deuxième Chance, une ONG qui soutient les projets individuels de réinsertion par l'éducation et la création d'entreprise ; les employés de CGGVeritas sont impliqués dans la revue des projets soumis à l'ONG et dans l'accompagnement des bénéficiaires du programme ;
- Participation au Challenge Action contre la Faim, où la participation des employés permet la collecte de fonds pour l'organisation. CGGVeritas a terminé cinquième d'une compétition de 57 entreprises.

Angola

- Partenariat et contribution du personnel de CGGVeritas à un projet de l'ONG BirdLife, axé sur le développement d'une communauté en relation avec la protection de la forêt.

Brésil

- Poursuite du partenariat avec l'ONG Gol de Letra qui contribue à la lutte contre l'illettrisme.

Soutien aux victimes des catastrophes naturelles

- En tant qu'entreprise internationale et multiculturelle, CGGVeritas et son personnel ont contribué en 2010 aux efforts d'assistance aux victimes du tremblement de terre à Haïti.

Education dans le domaine des Sciences de la Terre

CGGVeritas contribue par ses actions à l'éducation dans le domaine des Sciences de la Terre:

- Support financier aux fondations d'étudiants de la SEG (Société des Géophysiciens d'Exploration) et de l'EAGE (Association Européenne des Scientifiques et Ingénieurs de la Terre).
- Fourniture d'accès gratuit aux logiciels de traitement sismique aux universités partenaires. Ces accords concernent plus de soixante universités en France, aux Etats Unis, au Royaume Uni, en Norvège, en Chine, au Nigéria, au Brésil, au Mexique, en Russie, en Turquie, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, en Suisse, en Afrique du Sud, en Arabie Saoudite, en Italie, en Tunisie, en Egypte, en Belgique, au Portugal, en Autriche, aux Pays Bas, en République Tchèque et en Ukraine.

Achats

- Nos politiques et actions dans le domaine de la Responsabilité Sociétale sont accessibles pour les investisseurs et les agences de notation éthiques. Notre Code de Conduite des Achats a été validé et un Programme de Formation pour des Achats Responsables a été déployé.

9. OPERATIONS FINANCIERES REALISEES PAR LE GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Vente du navire Harmattan

Le navire HARMATTAN a été vendu le 22 janvier 2010 pour un montant de 3,4 MUSD.

Exercice de l'option d'achat du navire Geo Challenger

Le 9 février 2010, Exploration Investment Resources II AS, a exercé l'option d'achat dont elle bénéficiait sur le navire Geo Challenger (renommé Oceanic Challenger le 10 novembre 2010).

Avenants au Term Loan B (juillet 2010) et au French revolver (octobre 2010)

Le 15 juillet 2010, la Convention de crédit a été modifiée afin d'étendre de janvier 2014 à janvier 2016, la maturité d'une tranche de qui, à la date de signature de l'avenant, s'élevait à 348 MUSD, sur un montant total résiduel, à la même date, de 515 MUSD et d'assouplir certains ratios et tests.

En contrepartie, les taux d'intérêts applicables à l'ensemble des facilités de crédit senior ont augmenté de 1% pour les montants dont la maturité a été étendue.

La tranche dont la maturité a été étendue à 2016 verra sa maturité accélérée à février 2015 si les obligations à haut rendement à échéance de mai 2015 ne sont pas refinancées en février 2015.

Le 4 novembre 2010, le Crédit syndiqué français a été modifié afin d'étendre sa maturité à février 2014.

La marge a été, en conséquence, portée de LIBOR +300 pb à LIBOR + 325 pb (ab initio) et sera ajustée en fonction de la notation Corporate de CGGVeritas.

A la suite de ces modifications, les ratios et tests de la Convention de crédit et du Crédit syndiqué français sont établis sur les bases suivantes :

- Un ratio de maximum de dette financière totale sur EBITDAS (2,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2011 ; 2,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 2,25 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 2,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 1,75 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015) ;
- Et un ratio de minimum d'EBITDAS sur la charge d'intérêts totale (3,50 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2012 ; 4,00:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2013 ; 4,50:1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2014 ; 5,00 :1 à chaque fin de trimestre pour toute période de 12 mois glissants se terminant avant ou au plus tard le 31 décembre 2015)

Norfield

Le 30 juin 2010, le Groupe a conclu avec Norfield AS un accord lui permettant d'acquérir la propriété du navire sismique *Geowave Voyager* en échange de certains actifs, dans le cadre de la restructuration de Norfield AS.

10. PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Environnement de marché des activités géophysiques

Après les années difficiles ayant suivi la crise de 1999, caractérisées par une phase de sous-investissement marqué du secteur de l'Exploration-Production et des prix des hydrocarbures très bas, le marché des activités géophysiques a connu entre 2005 et 2008 une croissance importante fondée de notre point de vue sur des fondamentaux solides.

La prise de conscience par les opérateurs du marché pétrolier et gazier comme par les grands pays consommateurs du déséquilibre grandissant entre l'offre et la demande en hydrocarbures s'est traduite par un rehaussement très significatif et continu des prix de l'énergie, et par la conviction répandue et partagée qu'il faudrait à l'avenir durablement produire davantage de pétrole et de gaz pour satisfaire la consommation mondiale. En l'espèce, le diagnostic est que les taux de renouvellement des réserves pétrolières sont insuffisants pour couvrir à la fois, année après année, le remplacement des quantités d'hydrocarbures extraites du sous-sol et consommées, et la compensation de la déplétion naturelle des réserves en terre. La nécessité de découvrir de nouvelles réserves et celle de chercher à récupérer avec le plus grand soin les quantités d'huile et de gaz en place s'est traduite pendant plusieurs années par des niveaux d'investissement élevés en Exploration/Production, et dès lors par une croissance favorable pour la géophysique dont la demande a connu une progression de près de 15% en 2008 par rapport à 2007.

Au cours de l'année 2008, la crise financière a commencé à impacter significativement l'économie mondiale et un grand nombre de pays sont entrés en fort ralentissement économique, voire en récession. L'anticipation d'une baisse corrélative de la consommation mondiale a ralenti la demande en ressources énergétiques et engendré notamment une forte chute du prix du baril de pétrole lequel, après avoir atteint un pic au delà de 150 USD à mi-année, est passé sous la barre de 40 USD début décembre. En

2009, dans un tel contexte et compte tenu de l'ensemble des incertitudes mais aussi de conditions plus difficiles d'accès au crédit, les compagnies pétrolières ont revu à la baisse leurs prévisions d'investissement en exploration-production en volume, ce qui s'est traduit par une chute des prix, accentuée par une surcapacité de navires sismiques.

Au cours de l'année 2009 les compagnies sismiques internationales ont fait preuve d'une bonne discipline en retirant du marché un certain nombre de bateaux anciens et de faible capacité et en retardant l'arrivée de nouveaux bateaux, contribuant ainsi à réduire la surcapacité mondiale de navires sismiques et à enrayer la chute des prix.

Au cours de l'année 2010, les investissements en exploration-production ont augmenté de nouveau significativement, se traduisant par une forte hausse de la demande en services sismiques. En parallèle, un nombre significatif de nouveaux navires ont été lancés en sismique marine. L'accident de la plateforme « Deepwater Horizon » dans le Golfe du Mexique au mois d'avril a sévèrement réduit la demande d'études sismiques dans ce secteur géographique, ce qui a maintenu un déséquilibre au niveau mondial tout au long de l'année entre l'offre et la demande. A l'inverse, le secteur des équipements a connu une croissance significative à la fois en marine (nouveaux navires et augmentation du nombre de streamers sur les anciens navires) et en terrestre (densification des réseaux d'acquisition).

Nous estimons que sur le moyen-terme, les tendances lourdes de l'approvisionnement énergétique – des réserves dont le taux de renouvellement est clairement en déclin face à une consommation toujours en croissance sur une longue période – devraient conduire à un accroissement régulier des dépenses d'exploration-production et de ce fait à de bonnes perspectives de croissance du marché de la sismique.

Perspectives 2011 des activités de CGGVeritas

Le carnet de commandes total (Services et Equipements) du Groupe CGGVeritas s'élevait à 1 453 MUSD (1 232 MUSD pour les Services et 221 MUSD pour les Equipements hors ventes internes au Groupe) au 1^{er} janvier 2011. Ce carnet de commandes a été obtenu au cours du second semestre 2010 à des niveaux de prix demeurant globalement bas pour les Services.

Selon une étude réalisée par Barclays Capital, les dépenses d'exploration-production devraient augmenter de 11% en 2011 à 490 MdUSD après une hausse de 11% également en 2010. En conséquence, le marché de la sismique devrait se redresser sur 2011 après deux années en baisse. En particulier :

- Au niveau de l'acquisition marine, la pression sur les prix devrait perdurer tout au long du premier semestre en raison notamment de la mise en service de nouvelles unités aujourd'hui en chantier mais devrait progressivement s'atténuer au cours de la seconde partie de l'année 2011 en raison d'une croissance de la demande supérieure à celle de l'offre;
- Au niveau de l'acquisition terrestre, la demande pour opérer des études à fort contenu technologique dans de meilleures conditions de rentabilité – qui n'est adressable que par les contracteurs les plus qualifiés dont CGGVeritas – devrait rester soutenue, notamment au Moyen-Orient ; nous notons par ailleurs une demande toujours accrue pour les études d'acquisition fond de mer ;
- Dans le Golfe du Mexique, des incertitudes demeurent sur la date et les conditions exactes des prochaines enchères, décalées suite à l'accident de la plateforme « Deepwater Horizon » ; malgré cela, la mise à disposition de données Multi-Clients marine « *Wide Azimuth* » traitées avec nos algorithmes les plus performants devrait continuer à susciter un intérêt grandissant, notamment à l'approche des enchères ;
- La demande pour les données Multi-Clients terrestres en Amérique du nord devrait rester fortement corrélée à l'évolution du prix du gaz naturel ; la demande reste toutefois élevée en données Multi-Clients terrestres dans les zones de gaz non conventionnels (gaz de schiste) ;

- Le contexte général devrait continuer à être profitable au marché du traitement de données, les clients ayant tendance dans ce type de situation à profiter au mieux du potentiel de leurs actifs sismiques existants à travers le recours aux algorithmes et procédés de traitement les plus haut de gamme et les plus récents, domaines dans lesquels CGGVeritas dispose d'un positionnement unique ;
- Serçel enfin, devrait en 2011 profiter d'une demande soutenue pour les équipements terrestre et fond de mer, compensant une baisse attendue des ventes d'équipements marine (moindre niveau de construction de navires sismiques).

Poursuite de la stratégie commerciale basée sur l'amélioration du service au client

CGGVeritas estime que le renforcement de la proximité avec ses clients, à travers une meilleure appréhension de leurs problèmes d'exploration et de production, et de leurs besoins en technologie géophysique associée, constitue d'une manière générale un élément de différenciation vis-à-vis de la concurrence. Cela constitue également un avantage pour l'identification d'opportunités commerciales, l'adéquation des services fournis, et le pilotage amont du développement des produits et de technologies en phase avec la demande.

Le Groupe estime que sa stratégie lui permet de tirer le meilleur parti d'un contexte où l'industrie pétrolière va continuer à accroître sa part de prestations externes. La qualité des services et des technologies fournis, la bonne gestion des conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement, sont autant d'éléments clés pour fonder des relations durables entre le client et le prestataire. Le Groupe continuera à orienter sa stratégie vers l'amélioration et l'enrichissement du contenu du service offert à sa clientèle.

Les clients de CGGVeritas recherchent de plus en plus des solutions intégrées pour mieux évaluer les réserves connues et améliorer notamment le taux de récupération des hydrocarbures sur les champs en production. CGGVeritas poursuivra le développement de solutions basées sur une approche transverse qui permet d'intégrer l'ensemble des technologies de pointe développées dans chaque spécialité et de les adapter ou les faire évoluer pour répondre au problème posé par le client.

C'est le cas par exemple des projets d'installations sismiques permanentes sur site qui font appel à un ensemble de compétences où se rejoignent tous les domaines du Groupe.

Perspectives 2011 et développements technologiques de CGGVeritas

Le Groupe estime que la différenciation sera fondée à l'avenir sur des technologies avancées d'acquisition de données sismiques couplées à un enrichissement continu des prestations de traitement, visant à la fois à améliorer la qualité de l'imagerie sismique tout en réduisant davantage les délais de réalisation.

La stratégie de CGGVeritas, dès lors, est de renforcer sa position de leader du marché sur les secteurs suivants :

- Services et systèmes innovants d'acquisition haut de gamme à terre et en mer;
- Services d'imageries et de réservoir ;
- Equipements d'acquisition de données terrestres, marins et fond de mer.

Pour cela, le Groupe entend mettre en œuvre les projets suivants :

Poursuite des programmes de recherche centrés sur l'amélioration de l'imagerie

Sur le plan technologique, le Groupe estime que grâce à une amélioration continue de ses techniques d'acquisition et de ses logiciels de traitement de données sismiques, il restera parmi les principaux fournisseurs de prestations de services sismiques de haut de gamme en terrestre et en marine. Ses travaux de recherche et développement continueront à être orientés vers l'amélioration de l'imagerie en zone complexe pour l'exploration et vers la sismique de production en tant que technologie de caractérisation et de surveillance des réservoirs. La prédiction lithologique (identification des couches rocheuses entourant l'accumulation d'hydrocarbures), et les applications liées à la description des réservoirs et de leur contenu, notamment l'imagerie profondeur 3D avant compactage des mesures, l'imagerie profondeur sous le sel (*Wide Azimuth*), l'imagerie profondeur utilisant une plus large gamme de fréquences (technique d'acquisition *BroadSeis*), les multi-composantes et les études 4D continueront à être développées. Le Groupe favorisera le développement de ces programmes de recherche en se basant notamment sur des centres technologiques situés à proximité de ses clients principaux.

Développement et amélioration des techniques d'acquisition terrestre et marines

Le Groupe estime que la croissance de la demande de services géophysiques continuera à être associée aux nouvelles technologies. Le Groupe prévoit que les études 3D en haute définition, 3D à large bande de fréquence (*BroadSeis*), 3D multi-azimuts, ainsi que les études 4D (qui ajoutent le temps comme quatrième dimension) et multi-composantes (3C ou 4C) joueront un rôle clé en Exploration / Production, tout particulièrement dans le secteur offshore.

Des solutions innovantes pour Sercel dans des marchés émergents fondées sur le maintien d'un effort important de R&D

Sercel continue à préparer l'avenir en veillant à améliorer en permanence la performance de ses produits existants, mais aussi en mettant en service chaque année des produits nouveaux et en maintenant une politique active de développement des produits futurs.

Pour renforcer sa position de leader comme pour maintenir un niveau élevé d'innovation et d'expertise dans l'ensemble de ses secteurs technologiques, Sercel poursuivra par ailleurs en 2011 la croissance de ses efforts de R&D.

11. EVOLUTIONS IMPORTANTES ENTRE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DE REDACTION DU RAPPORT

Norfield

L'opération d'échange d'actifs entre certaines filiales du Groupe et le groupe norvégien Norfield a été réalisée le 13 janvier 2011. A l'issue de cette opération, le Groupe est désormais propriétaire du navire Geowave Voyager et a cédé le Venturer au groupe Norfield. En outre, le Groupe n'est plus actionnaire de Norfield AS.

Emission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le 27 janvier 2011, la Société a procédé à l'émission de 12 949 640 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1^{er} janvier 2016 (les « Obligations ») d'un montant nominal de 359 999 992 euros.

Le produit net de l'émission sera affecté à la gestion dynamique de l'endettement de CGGVeritas, notamment au remboursement partiel de l'emprunt obligataire 7,5 % d'un montant de 530 MUSD à échéance mai 2015, permettant de réduire les frais financiers décaissés par le Groupe.

La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 27,80 euros, ce qui fait apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence⁴ de l'action CGGVeritas sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Les Obligations porteront intérêt à un taux annuel de 1,75 % payable semestriellement à terme échu le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si l'une de ces deux dates n'est pas un jour ouvré). Le premier coupon qui sera remis en paiement le 1^{er} juillet 2011 (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) portera sur la période courant du 27 janvier 2011, au 30 juin 2011 inclus, et sera calculé *pro rata temporis* ; il s'élèvera donc à environ 0,21 euro par Obligation.

Les Obligations donneront droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes CGGVeritas à raison d'une action pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGGVeritas, sous certaines conditions.

Les caractéristiques et modalités détaillées des Obligations ont décrites dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 janvier 2011.

Remboursement partiel des 7½% Senior Notes 2015

Le 28 janvier 2011, la Société a informé les porteurs des 7½% Senior Notes 2015 qu'elle procéderait au remboursement partiel de l'emprunt le 1^{er} mars 2011. Sur un montant total de 530 MUSD, la Société remboursera un montant global de 460 millions USD. Ces obligations seront remboursées à hauteur de 103,75% de leur valeur faciale (soit 1 037,50 USD pour une obligation d'une valeur faciale de 1 000 USD).

Accord préalable avec PT Elnusa Tbk (Elnusa)

Un accord préalable a été signé, le 11 février 2011, avec PT Elnusa Tbk (Elnusa) pour la création d'une joint venture pour effectuer des études sismiques 2D et 3D en Asie Pacifique et plus particulièrement en Indonésie.

Cette joint venture fournira des services d'acquisition sismique marine pour les compagnies pétrolières et gazières qui opèrent en Indonésie et dans la région. CGGVeritas contribuera à cette joint venture en apportant un navire moderne de 4 steamers récemment et spécifiquement construit à Singapour

Litige Sercel - ION

La Cour Fédérale de Texakarna a émis, le 16 février 2011, un jugement final et une injonction permanente dans le cadre du procès qui oppose Sercel Inc. et ION quant au brevet sus-mentionné. Sercel continue de contester le verdict, l'injonction, les parties du jugement qui ne lui sont pas favorables ainsi que toute réclamation supplémentaire d'ION. Ce jugement fera l'objet d'un appel auprès des Cours Fédérales compétentes des Etats-Unis d'Amérique.

L'injonction couvre uniquement la technologie Sercel des capteurs digitaux « DSU » et est limitée au territoire des Etats-Unis. Elle n'empêche pas Sercel d'utiliser, fabriquer, vendre ou livrer les produits DSU

⁴ Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action CGGVeritas sur Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 janvier 2011 jusqu'au moment de la fixation des modalités définitives des Obligations le même jour.

partout ailleurs dans le monde. Elle ne concerne pas non plus les systèmes d'enregistrement Sercel 408UL et 428XL. Sercel peut ainsi continuer à promouvoir, vendre et livrer des systèmes aux Etats-Unis.

Plus particulièrement, l'injonction établit que le fait d'offrir à la vente les DSU lorsque la fabrication, la vente ou la livraison intervient hors des Etats-Unis ne constitue pas un acte de contrefaçon ou une violation de l'injonction. De même, ne constitue pas une contrefaçon le fait de promouvoir ou de commercialiser les produits DSU aux Etats-Unis dans la mesure où la fabrication, vente ou livraison envisagée intervient hors des Etats-Unis.

Accord préalable avec JSC Geotech Holding (Geotech)

Un accord préalable a été signé le 23 février 2011 JSC Geotech Holding (Geotech) pour la création d'une joint venture pour opérer des navires sismiques 2D et 3D, dans les eaux russes et de CEI.

Cette joint venture fournira des services d'acquisition et de traitement sismique marine pour les compagnies pétrolières et gazières qui opèrent en Russie et en CEI. CGGVeritas mettra à disposition de cette joint venture un navire 2D et un navire 3D, tous deux de catégorie Ice Class.

12. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Depuis le 1^{er} janvier 2007 le Groupe CGGVeritas est structuré autour d'une société mère : CGGVeritas SA, dont le siège est à la Tour Maine Montparnasse, 33 Av du Maine, 75015 Paris, France. A cette société mère se rattachent Sercel et les sociétés du segment Services du Groupe.

Dans ces conditions les personnels affectés à CGGVeritas SA sont salariés de cette dernière, laquelle appartient à l'UES (Unité Economique et Sociale) en place avec sa filiale CGGVeritas Services SA.

12.1. Conséquences sociales de l'activité de la Société

12.1.1. *Emploi*

12.1.1.1. International

Au 31 décembre 2010, le Groupe CGGVeritas compte 7 264 collaborateurs permanents de plus de 90 nationalités différentes, répartis dans plus de 70 implantations dans le monde. Ces chiffres sont à rapprocher du total des effectifs permanents au 31 décembre 2009 qui était de 7 509.

Au 31 décembre 2010, la répartition des effectifs par type d'activité et par zone géographique est la suivante :

	Equipment	Services	Geomarkets / Support Function	Total
EUROPE	963	1471	378	2812
MOYEN-ORIENT / AFRIQUE	30	745	9	784
ASIE PACIFIQUE	579	702	48	1329
AMERIQUE DU NORD	597	1307	108	2012
AMERIQUE LATINE	0	265	62	327
Total	2169	4490	605	7264

En 2010, au niveau mondial, 629 nouveaux salariés ont rejoint le Groupe CGGVeritas. Dans le même temps, 874 l'ont quitté. Ces chiffres correspondent à des embauches réellement effectuées. Le nombre important de départs s'explique par la mise en place d'un plan de réduction de nos coûts de structure sur trois ans commencé en 2009, ainsi que par l'impact de la diminution des activités Marine. Ces réductions affectent plus particulièrement le personnel international et le personnel aux Etats-Unis, Canada et Norvège.

12.1.1.2. France

Le Groupe CGGVeritas emploie en France 1792 salariés dont 1772 en contrat à durée indéterminée (CDI) et 20 en contrat à durée déterminée (CDD). Au sein de cet effectif on compte 57 personnes ayant un statut d'expatrié. La maison mère compte 37 salariés permanents et 2 à durée déterminée, CGGVeritas Services SA compte 905 salariés permanents et 11 à durée déterminée, et Sercel compte 830 salariés permanents et 7 à durée déterminée.

En France, la répartition par catégorie professionnelle toutes sociétés confondues, est la suivante :

	Employés au 31 décembre 2010 Services	Employés au 31 décembre 2010 Equipement
Cadres et ingénieurs	80 %	37%
AM/T	5,5 %	32%
Ouvriers/employés	14,5 %	31%

En France, 85 nouveaux salariés ont été embauchés (6 par la société mère, 58 CGGVeritas Services SA et 21 par Sercel). Ces embauches ont été effectuées sous contrat à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée et à l'intérim est strictement destiné à compenser les absences d'une durée significative et les surcroûts d'activité ponctuels.

Les départs enregistrés en France, à fin 2010, s'élevaient à 124 personnes (9 à la société mère, 75 à CGGVeritas Services SA et 40 à Sercel).

12.1.1.3. Recrutement

Afin de pourvoir à ses besoins en recrutement, le Groupe est présent dans de nombreux forums et entretient des relations étroites avec les écoles/universités au sein desquelles il sait trouver les potentiels dont il a besoin. Le Groupe contribue également au rayonnement des Géosciences auprès du monde scolaire et universitaire au travers de sa participation à des programmes éducatifs mis en œuvre par la SEG (Society of Exploration Geophysicists) et l'EAGE (European Association of Geoscientists & Engineers). Compte tenu de l'expansion internationale du Groupe, un effort particulier de promotion de ses activités est engagé en vue de recruter des personnels de talent dans les différents pays dans lesquels nous sommes établis.

Cette démarche volontariste est complétée en amont par une politique de stages dynamique (stages école, contrats d'apprentissage et de professionnalisation, contrats CIFRE). En France, 45 stagiaires ont été accueillis pour des stages d'une durée supérieure à quatre mois dans l'ensemble du Groupe.

Le respect de la diversité et de la non-discrimination à l'embauche font partie de nos préoccupations constantes. Ceci est formalisé dans la Charte Ethique du Groupe, le Code de Conduite ainsi que dans la politique Développement Durable. A cet égard, une campagne de sensibilisation et de formation spécifique ciblée par métier s'est poursuivie afin de mieux formaliser et d'améliorer ce qui existait par ailleurs dans le Groupe. Ainsi, l'enjeu du respect de la non-discrimination a été mis à l'ordre du jour des séminaires ressources humaines régionaux et de la formation « Gouvernance et Performance » dispensée par CGGVeritas University et suivie par le senior management. CGGVeritas continuera à déployer sa campagne de sensibilisation interne en 2011.

Enfin, le programme ciblé de recrutement de jeunes talents à haut potentiel, initialisé dès 2007, a été poursuivi en 2010 et a conduit à des embauches. Ces cadres, bénéficiant d'une solide expérience internationale et ayant démontré dans leur cursus leurs aptitudes à la gestion des affaires vont nous permettre, après une période de formation et d'intégration d'environ un an, de renforcer nos plans de succession.

12.1.2. Conditions de travail

En France, les conditions de travail chez CGGVeritas sont régies par une convention d'entreprise spécifique dont les modalités sont arrêtées en concertation avec les partenaires sociaux. Cette convention est commune à la société mère et à CGGVeritas Services SA dans le cadre d'une unité économique et sociale (UES). Elle n'inclut pas Sercel, cette dernière étant affiliée aux conventions collectives de la métallurgie.

Le rythme de travail des salariés est régi par un accord sur la réduction du temps de travail signé le 27 août 1999, mis en œuvre, suivant le principe de l'annualisation, par un accord d'application du 17 février 2000.

Un Compte Epargne Temps a été simultanément mis en place afin de donner aux salariés la possibilité de conserver, sur ce compte, les jours de congés auxquels ils ont droit en vertu de la mise en place de la semaine de travail de 35 heures. Des dispositifs similaires sur l'aménagement du temps de travail ont été mis en place au sein de Sercel sur ses sites français.

Un total de 36 (17 pour l'UES) personnes travaillent à temps partiel sur des régimes s'étendant de 17,50h à 33,72h par semaine. Au sein de Sercel, 14 personnes travaillent à temps partiel.

L'absentéisme en 2010 s'est élevé à :

- CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA combinées: 3,91 % (hors congés maternité), dont 2,82% au titre des arrêts de plus de 100 jours.
- Sercel : 2,21 % (hors congés maternité), dont 0,43 % au titre des arrêts de plus de 100 jours.

12.1.3. Répartition hommes-femmes

Au 31 décembre 2010, sur un total de 1 792 salariés en France, le Groupe CGGVeritas comptait 21 % de femmes et 79 % d'hommes. Au niveau mondial, 25% du personnel est de sexe féminin.

Cette répartition, en France, s'établit de la façon suivante :

- CGGVeritas SA : 18 femmes sur un effectif de 37 personnes
- CGGVeritas Services SA : 198 femmes sur un effectif de 905 personnes
- Sercel : 191 femmes sur un effectif de 830 personnes

12.1.4. Rémunération

Le Groupe CGGVeritas entend promouvoir une politique de rétribution globale liée à l'évolution de ses résultats.

Révision des salaires 2010

Dans le cadre de l'UES, les négociations salariales avec les partenaires sociaux en 2010 n'ont pas abouti à la signature d'un accord entre l'entreprise et les organisations syndicales. L'augmentation de salaire 2010 correspond à un total de 2.27 % de la masse salariale brute concernée dont 1.5 % d'augmentation générale ou individuelle selon les catégories socioprofessionnelles avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 plus les promotions en cours d'année représentant 0.79%.

Deux dispositifs particuliers ont été intégrés à ces augmentations :

- un rattrapage salarial pour le personnel sédentaire faisant des métiers techniques,
- un rattrapage salarial dans le cadre du dispositif égalité hommes/femmes correspondant à 0,1% de la masse salariale, s'appliquant au personnel féminin ayant au moins cinq ans d'ancienneté (Référence accord relatif à l'égalité professionnelle du 19 janvier 2007).

Des négociations salariales parallèles ont débouché au sein de Sercel sur la signature d'un accord signé le 18 mars 2010 par l'ensemble des partenaires sociaux présents dans l'entreprise prévoyant en France, pour les cadres, une révision globale des salaires de 2,20 % de la masse salariale concernée affectée en augmentation individuelle et, pour les non cadres, une augmentation générale de 2,00 % de la masse salariale concernée. L'augmentation de salaire résultant de cet accord correspond à un total de 2,10% de la masse salariale globale, les augmentations ont été appliquées avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Enfin, il est à noter que, pour la cinquième année consécutive, un bonus lié à la performance concernant la totalité du personnel des Services a été versé aux employés en mars 2010. Ce bonus est mis en place de façon homogène dans toutes les entités du Groupe et se décline sous deux formes : d'une part un programme commun aux entités support et de direction (GPIP, Global Performance Incentive Plan) basé à égalité sur une performance financière collective et une performance individuelle par objectifs, d'autre part un programme spécifique à chaque unité de production, lié à ses objectifs propres. Des mécanismes d'intéressement sont aussi mis en place de la même manière dans les entités Sercel.

L'accord d'intéressement d'une durée de trois ans, signé le 30 juin 2007 entre l'UES et les partenaires sociaux, n'avait plus d'effet sur l'année 2010. Aucun nouvel accord relatif à l'intéressement n'a été signé sur 2010.

L'accord dérogatoire de participation signé le 30 juin 2007 a été appliqué, compte-tenu des résultats, il n'a pas été nécessaire de dégager une provision au titre de l'année 2010.

Au sein de Sercel, les accords en vigueur ont continué en 2010 à générer des versements au titre de l'intéressement et de la participation.

Les plans supplémentaires d'épargne et de retraite PEE et PERCO mis en place en 2006 et renouvelés pour une période similaire en janvier 2009 au niveau de l'UES (CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA) et en 2005 au sein de Sercel ont été normalement activés en 2010.

A fin décembre 2010, au sein de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA, 495 salariés ont adhéré au PEE et 470 au PERCO. Du côté de Sercel, 592 salariés ont adhéré au PEE et 500 au PERCO.

12.1.5. Relations professionnelles

Afin de favoriser les échanges d'information et la concertation, l'UES (CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA) ainsi que Sercel disposent, en France, d'instances représentatives avec lesquelles elles organisent de nombreuses réunions formelles (CE, DP, CHSCT, commissions diverses) dont certaines ont donné lieu à la signature d'accords. Au sein de l'UES (CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA), les droits des salariés sont garantis par une convention collective modifiée en décembre 2007.

Suite aux démarches initiées en 2008 pour réviser et publier la version définitive du Code de Conduite des Affaires du Groupe et pour mettre en place un dispositif d'alerte professionnelle, ces deux dispositions ont été normalement activées en 2010. Le dispositif d'alerte professionnelle, conforme aux spécifications de la loi Sarbanes-Oxley du 31 juillet 2002 (article 301-4) et conforme aux dispositions du Safe Harbour Act, a été soumis à l'approbation de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Aucun appel rentrant dans le champ d'application de ce dispositif n'a été enregistré depuis son ouverture publique mi-2009.

12.1.6. Formation

La politique de formation, dans ses composantes de développement individuel et de professionnalisation des employés, est un levier majeur et structurant du Groupe. En ligne avec les orientations du Groupe, CGGVeritas University a accompagné le Groupe dans son déploiement avec les nouveaux centres technologiques de Calgary, Al Khobar et Luanda.

CGGVeritas University a poursuivi la politique d'intégration de nouveaux embauchés avec le programme GeoRise destiné à former aux métiers de l'entreprise et à accompagner de jeunes talents dans leur début de carrière. Depuis le lancement du programme en septembre 2006, douze sessions ont été organisées dans les trois centres de formations principaux (Massy, Houston et Singapour). Dans le même temps, CGGVeritas University a développé de nouveaux modules de formation pour le déploiement de *geovation* (notre nouveau logiciel de traitement) au sein du Groupe.

Les programmes techniques sont une composante essentielle de l'offre de CGGVeritas University ; dix conférences géophysiques ont été organisées dans les centres de formation. Les kits de formation pédagogiques nécessaires au plan de convergence des logiciels ont été finalisés en décembre 2010.

Les programmes de management offerts par CGGVeritas University ont évolué à plusieurs niveaux. Les modules managériaux ont été renforcés afin de mieux intégrer la vision du Groupe CGGVeritas et son

modèle de leadership tout en supportant les programmes individuels de développement personnel. Par ailleurs, la priorité a été donnée à des programmes spécifiques volontaristes de sensibilisation aux thèmes liés à la sécurité financière, à la formation QHSE et au Management.

Sur la base d'une vision réaffirmée et partagée, le concept de « Learning for Development » a été formalisé et déployé. Cette notion traduit le besoin et le souhait de chacun de se former et de former les employés de façon continue et adaptée à l'évolution des technologies et de l'environnement de travail. Pour ce faire, le Groupe a rassemblé de manière cohérente au sein de CGGVeritas University les actions développées depuis plusieurs années de façon indépendante dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.

Sur le périmètre de CGGVeritas University, 7 161 journées de formation ont été dispensées en 2010, dont 1 017 concernaient des programmes managériaux, 5 325 journées des programmes techniques dont 719 journées de programmes pour des clients externes et 819 journées des programmes spécifiques sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

En France, le bilan social fait état d'un total de 5 519 journées de formation, dont 4 041 dans le cadre de CGGVeritas SA et CGGVeritas Services SA et 1 478 dans le cadre de Sercel.

12.1.7. Hygiène et Sécurité

L'évaluation et la gestion des risques jouent un rôle clé dans la sécurité sur les lieux de travail. Toutes les missions et tous les établissements sont soumis au respect des règles et bonnes pratiques édictées par la société et font l'objet de contrôles fréquents. 43 audits internes, plus de 50 audits externes and plusieurs milliers d'inspections ont ainsi été réalisés en 2010, donnant lieu à des plans d'action spécifiques.

Les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sont placées sous la responsabilité des lignes managériales de chaque activité. Elles s'appuient sur des professionnels spécialisés répartis dans chaque activité et sous l'autorité fonctionnelle du Département HSE Groupe. Par exemple, un médecin est en charge en interne des questions médicales et de santé (maladies professionnelles, épidémiologie, anticipation des risques sanitaires à l'étranger...) et s'appuie sur des correspondants sur le terrain. Chaque spécialité est représentée au sein du Département HSE Groupe, qui apporte toute son expertise à travers des professionnels spécialistes affectés au terrain.

En France, les sociétés de l'UES (CGGV services) ont organisé, en 2010, quatre réunions ordinaires du CHSCT et six réunions extraordinaires consacrées principalement à :

- La désignation d'un expert pour l'investigation d'un accident survenu en Indonésie, ayant entraîné une Incapacité Permanente Partielle de la victime, et la restitution du rapport d'investigation ;
- L'étude du rapport annuel HSE 2009 et la présentation du rapport annuel de la Médecine du Travail pour 2009 ;
- L'information du Médecin du Travail sur la situation anxio-gène vécue par les salariés de services en cours de réorganisation ;
- L'information et le recueil de l'avis sur le projet de déménagement des sites de Massy et leur regroupement au sein du bâtiment Galileo, également à Massy ;
- L'information et le recueil de l'avis sur le projet d'aménagement du bâtiment Galileo ;
- L'information et le recueil de l'avis sur le projet de déménagement de CGGVeritas Université vers l'immeuble Plaza Carnot à Massy.

La mise en œuvre de la politique anti-tabac du Groupe s'est poursuivie en 2010 au travers de démarches de sensibilisation sur plusieurs sites, et par l'assistance au sevrage des employés volontaires. Des campagnes de promotion du bien être et de l'hygiène de vie en général ont également été menées. Des

programmes de sensibilisation à l'ergonomie et au bien-être au travail ont été conduits sur plusieurs sites.

Le programme GoCare de suivi médical régulier des personnels sous contrat CGGVeritas International a été mis en place. Grâce à ce programme, chaque employé de CGGVeritas international a maintenant accès à des centres médicaux agréés à travers le monde, ainsi qu'à un suivi centralisé de son dossier médical par un partenaire reconnu au plan international.

12.1.8. Développement durable et Responsabilité Sociétale – PRISM

Principes

Pour répondre aux enjeux du développement durable, CGGVeritas adhère au Pacte Mondial des Nations Unies et s'engage à rapporter chaque année ses progrès.

De plus, la Société s'engage explicitement aussi bien dans sa charte éthique et son Code de Conduite des affaires que dans sa politique Développement Durable et sa politique Sûreté, à respecter les conventions internationales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), la convention relative au respect des peuples autochtones et les principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme.

Enfin, les entités du Groupe s'attachent à respecter les législations locales, à protéger l'environnement et à contribuer au développement local dans tous les pays où elles interviennent.

Organisation

La politique de développement durable de CGGVeritas est affichée dans toutes ses implantations et sur les missions terrestres et marines.

Pour mettre en application les principes fondamentaux de cette politique, le Comité Exécutif du Groupe fixe des objectifs annuels pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale. Leur réalisation est pilotée et suivie par le comité Développement Durable Groupe, qui rend compte des progrès accomplis au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration.

Enfin, en 2010 un réseau de correspondants « Développement Durable » a été mis en place sur les sites principaux de CGGVeritas pour faciliter le suivi et le partage des initiatives.

Actions et processus mis en place en 2010

- **Évaluer et suivre son impact social**

CGGVeritas a développé un guide intitulé « Plan de Gestion des Relations avec les Communautés ». Ce guide formalise les bonnes pratiques internes dans ce domaine et propose des méthodologies pour identifier et dialoguer avec les parties prenantes locales, pour évaluer l'impact social (positif et négatif) et mettre en place des mesures correctives chaque fois que nécessaire. Enfin, ce guide identifie des indicateurs clés de performance pour évaluer en cours d'opération l'état des relations avec les communautés environnantes des activités de CGGVeritas.

- **Renforcer l'engagement sociétal**

CGGVeritas s'attache à contribuer au développement local à travers son implication dans la société civile et les communautés environnantes des missions et des centres. Dans ce cadre, en 2010, CGGVeritas a sponsorisé dans la majorité de ses implantations des projets d'associations et d'institutions dans les champs de l'éducation, de la santé, de la solidarité internationale, de l'insertion sociale et de la protection de l'environnement.

Afin de mieux suivre les actions menées localement et de s'assurer de leur cohérence avec les priorités définies par CGGVeritas, une procédure interne pour valider les initiatives ainsi qu'un système de reporting mensuel ont été mis en place au niveau international.

CGGVeritas a poursuivi au cours de l'année 2010 ses actions de mécénats, les principaux domaines sponsorisés sont l'insertion sociale, l'éducation, la solidarité internationale.

- **Protéger l'environnement**

Diverses initiatives visant à la protection de l'environnement ont été lancées en 2010. Celles-ci sont détaillées dans le chapitre Environnement de ce rapport.

- **Sensibiliser et impliquer les collaborateurs**

CGGVeritas considère que la réponse aux enjeux du développement durable doit s'effectuer tant au niveau collectif qu'au niveau individuel. Ainsi, elle nécessite l'implication et la responsabilisation de chacun quelle que soit son activité.

Au cours de l'année 2010, CGGVeritas a donc régulièrement sensibilisé ses collaborateurs en publiant des articles sur des sujets liés au développement durable et à la responsabilité sociétale : partage d'expériences et de bonnes pratiques d'entités, initiatives lancées dans différentes implantations, sensibilisation sur des thèmes spécifiques comme le respect des droits humains par les entreprises ou encore l'empreinte écologique individuelle.

Un accent particulier a été mis sur l'empreinte écologique individuelle au travail. Une campagne de sensibilisation a été menée au niveau Groupe entre juillet 2010 et janvier 2011. Des articles ont été publiés, un guide des gestes écologiques à adopter au travail a été diffusé sous format électronique, et un concours de dessins pour les enfants du personnel sur cette thématique a été lancé.

De plus, certains sites ont mis en place des initiatives « vertes »/écologiques. Cela a été par exemple le cas à Crawley (Angleterre) où CGGVeritas a obtenu du gouvernement la certification « Carbon Trust Certification », qui reconnaît les efforts réalisés pour mesurer, gérer et réduire les émissions de carbone.

Le site de Massy (France) est partenaire d'un Plan de Déplacement Inter Entreprise (PDIE) afin de mettre en place des solutions de transports autres que la voiture particulière pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le trafic routier dans la zone d'emploi.

- **Privilégier l'emploi de personnel local**

Comme les années précédentes, CGGVeritas privilégie, à chaque fois que cela est possible, l'emploi de personnel local, en conformité avec les lois sociales locales et la législation internationale. CGGVeritas prend également en charge la formation de ce personnel, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, selon ses propres critères quand bien-même ses propres règles seraient plus contraignantes que les obligations légales locales.

De même, Sercel, avec des implantations stables en France, aux USA, Canada, Royaume-Uni, à Singapour et en Chine, a peu recours à l'expatriation de son personnel français et emploie principalement des nationaux des pays concernés. Dans ce cadre, Sercel pratique également une politique active de partage du savoir-faire industriel entre chacun de ses sites et leur personnel.

- **Privilégier les achats locaux**

Dans la même logique que l'emploi local, CGGVeritas s'efforce de s'approvisionner localement, à chaque fois que cela est possible, afin de contribuer au développement économique de la zone.

Résultats et indicateurs

Dans le cadre de son engagement à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, CGGVeritas a publié en septembre 2010 un rapport intitulé «Seconde Communication sur le Progrès » répertoriant ses actions pour répondre aux principes du pacte n°1 et n°2 (relatifs au respect des droits humains), n°3 et n°6 (relatifs aux droits internationaux du travail), n°7, n°8 et n°9 (relatifs à l'environnement) et n°10 (lutte contre la corruption).

Ce rapport détaille également l'organisation du développement durable au sein de CGGVeritas, les actions d'engagement sociétal et de mécénat menées au cours de l'année et il présente les indicateurs sociaux et environnementaux clés.

En 2011, CGGVeritas continuera de déployer le reporting en renforçant le nombre d'indicateurs sur certaines thématiques, et en élargissant le suivi des indicateurs environnementaux aux sites et implantations permanentes. Les indicateurs choisis par CGGVeritas sont conformes à ceux recommandés par la GRI (Global Reporting Initiative).

Les efforts en matière de développement durable menés par CGGVeritas ont été reconnus en 2010 par les spécialistes de l'Investissement Socialement Responsable, et nous avons intégré deux indices boursiers estampillés Développement Durable : l'ASPI (Advanced Sustainable Performance Indices) Eurozone Index et l'Ethibel Excellence Index. Ces indices évaluent selon des méthodologies différentes les politiques, performances et informations sociales, économiques et environnementales diffusées par les entreprises.

12.1.9. Sous-traitance

Au sein du Groupe CGGVeritas, Sercel a, plus particulièrement, recours à la sous-traitance. En effet, les principaux sites de fabrication à savoir les sites français, sous-traitent une partie de leur fabrication auprès d'entreprises tierces locales qui sont sélectionnées en fonction de certains critères notamment de qualité et de solidité financière. La politique générale poursuivie par Sercel est d'empêcher lesdits sous-traitants de sous-traiter à des tiers tout ou partie des tâches qui leur sont confiées sans l'accord de Sercel ce qui permet un réel contrôle. Sercel développe également une pratique contractuelle comme en France par exemple, où des clauses obligeant au respect des dispositions de la loi n°91-1383 renforçant la lutte contre le travail clandestin ont été insérées dans les contrats standards de sous-traitance.

Pour ses activités de Services, la politique de CGGVeritas n'est pas de recourir à la sous-traitance pour la réalisation de tout ou partie de ses activités, sauf cas exceptionnel de l'absence de capacité disponible. Elle n'y a recours que pour se procurer les moyens qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ses prestations (transport hélicoptère, radio-positionnement, barges pour son activité en eaux peu profondes et zone de transition...).

12.2. Conséquences environnementales de l'activité de la Société

CGGVeritas, acteur mondial en services et équipements géophysiques, considère que les enjeux liés à l'environnement et à la qualité de la vie constituent une part intégrale et fondamentale dans la conduite de ses activités. Son engagement public est défini dans sa politique environnementale. Le Groupe s'efforce d'améliorer continuellement ses performances environnementales, tout en diminuant l'impact de ses activités sur l'environnement.

CGGVeritas s'engage à participer à des initiatives de développement durable visant à protéger l'environnement et à se conformer à toutes les réglementations environnementales des pays où elle opère dans le monde.

Des initiatives locales pour la mise en place de « Sites Verts » ont été prises par nos responsables de site et leur personnel. Notre site de Crawley (Royaume Uni) a été distingué par les autorités locales et s'est vu remettre le certificat « Carbon Trust » en récompense des efforts mis en œuvre pour mesurer, contrôler et réduire les émissions de gaz à effet de serre et le trafic routier dans son voisinage.

Les installations de CGGVeritas situées en France et en Europe sont, pour le secteur des Services, en majorité à caractère administratif et ne présentent pas de risque particulier sur le plan environnemental.

Les établissements de Sercel, situés à Nantes et à Saint-Gaudens sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'établissement de Nantes est soumis à déclaration alors que celui de Saint-Gaudens est soumis tant à déclaration qu'à autorisation. Les classifications proviennent tant des activités que des produits utilisés (rubriques 1000 et 2000 de la réglementation ICPE). En conséquence, Saint Gaudens est soumis à un arrêté préfectoral déterminant des prescriptions de fonctionnement. Ils font en conséquence l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités administratives compétentes en matière de risque de pollution de l'air et des eaux. A ce jour, Sercel n'a fait l'objet d'aucune notification de non-conformité.

Les sites de fabrication ou de réparation de Sercel situés à l'étranger (USA, Canada, Singapour, Grande-Bretagne, Chine) veillent également à respecter les réglementations locales qui leur sont applicables.

Le site Optoplan de Sercel à Trondheim (Norvège) a été certifié selon le standard OHSAS 18001.

Tous les sites de fabrication de Sercel ont évalué en 2010 leur empreinte carbone, et des campagnes de promotion de « l'informatique verte » ont été menées au travers de la Division Equipement.

Sercel offre également à ses clients la possibilité de recycler ou mettre au rebut leurs équipements d'Acquisition Marine et Terrestre usagés en leur donnant accès dans ses pays d'activité à un réseau de compagnies spécialisées et certifiées.

Les opérations d'acquisition de données sismiques sont séparées en deux activités distinctes :

L'Acquisition Marine

En 2010, nos navires ont opéré dans le Golfe du Mexique, le Bassin de Santos, les Caraïbes, au large du Groenland, en Mer du Nord, en Atlantique Sud, en Méditerranée, en Mer Rouge, en Mer de Chine méridionale, dans le Golfe de Guinée, le Golfe Arabo-Persique, le Golfe d'Oman, l'Océan Indien, le Canal du Mozambique, le Golfe du Bengale, le Golfe de Thaïlande, et au large de l'Afrique de l'Est, des côtes nord-ouest australiennes, de la Malaisie et de l'Indonésie.

L'Acquisition Terrestre et Eaux peu profondes

A terre, l'activité s'est concentrée sur le Canada, les Etats-Unis, l'Alaska, le Brésil, le Pérou, la Colombie, la France, l'Espagne, le Gabon, la Tunisie, l'Afrique du Sud, l'Egypte, l'Oman, l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Thaïlande, le Bangladesh, la Papouasie Nouvelle Guinée et l'Indonésie.

L'acquisition de données en eaux peu profondes et zones de transition s'est effectuée au Qatar, en Arabie Saoudite et en Indonésie.

La Société surveille continuellement et rapporte le plus précisément possible les incidences environnementales, aussi faibles soient-elles, de ses activités.

12.2.1. Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie

Changements dans le recueil de données

En 2009, CGGVeritas a achevé la transition vers PRISM, l'outil central de recueil des données pour les opérations marines et terrestres, qui remplace les outils précédents de recueil des données (CGG, Veritas et Wavefield Inseis ASA). PRISM a été utilisé systématiquement par les Divisions Marine et Terrestre à compter de 2010, contribuant à une amélioration de la fiabilité des données.

Pour les opérations terrestres, depuis 2009, l'estimation des émissions des gaz à effet de serre (« GES ») est calculée de façon plus pertinente, à partir de la consommation de carburant et non plus à partir des distances parcourues.

Enfin, le Groupe prend en compte les émissions liées aux installations semi-permanentes (générateurs etc...) des équipes terrestres, ce qui permet une meilleure évaluation de l'empreinte carbone des opérations à terre.

A propos du reporting

CGGVeritas évalue les rejets en conformité avec les recommandations des guides de l'« International Oil and Gas Producers » (OGP) et de l'« United Kingdom Offshore Operators Association » (UKOOA). D'autre part, le Groupe rapporte au Carbon Disclosure Project (CDP) les données relatives à ses émissions. La méthodologie retenue pour le recueil de données est conforme aux critères recommandés par le protocole GES.

Le recueil de données par CGGVeritas de la quantité d'émissions de CO₂e⁵ englobe l'ensemble de nos opérations terrestres et marines haute-mer. Les émissions sont signalées en tonnes métriques (M/T). Les quantités signalées sont des quantités d'émissions directes sur une échelle globale.

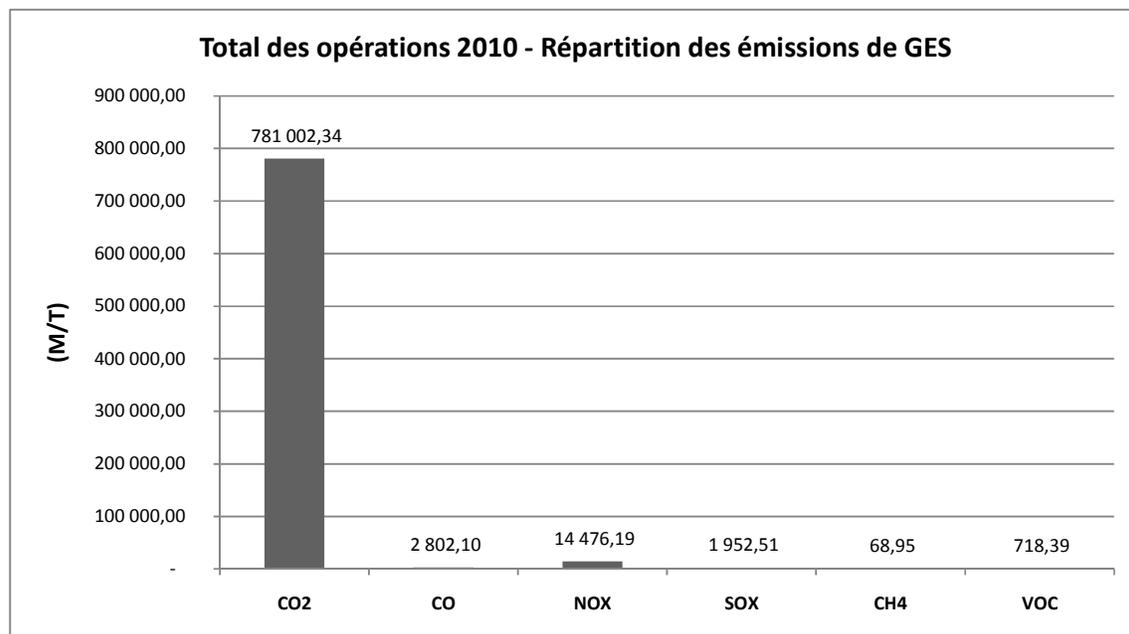
Emissions de gaz à effet de serre (« GES »)

La quantité totale d'émissions de CO₂e en 2010 a été de 781 002,34 M/T. Les opérations marines représentaient 80,63% du total des émissions et les opérations terrestres 19,37%. Si le suivi des émissions de la Marine est maintenant suffisamment robuste (faible augmentation de 4% en 2010 par rapport à 2009), une surévaluation significative a été détectée dans les données de 2009 des opérations Terrestres (consommations d'essence principalement en Amérique du Nord). S'il n'est pas encore possible de tirer

⁵ *L'équivalent-dioxyde de carbone, CO₂e, est une mesure reconnue internationalement qui exprime la quantité de réchauffement global causée par les gaz à effet de serre en termes de quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui aurait le même potentiel de réchauffement global. Des exemples de ces gaz à effet de serre comprennent le méthane, les hydrocarbures perfluorés, et l'oxyde nitreux.*

des enseignements d'une comparaison avec les émissions terrestres des années précédentes, les données 2010 devraient enfin nous fournir une base robuste pour de futures comparaisons.

Emissions directes de GES causées par les activités d'Acquisition Marine et Terrestre communes (opérations)



Opérations - Total des émissions de GES		Année 2010	
Total des émissions de GES :		801 020,48 M/T	
GES	Qté (en M/T)	GES	Qté (en M/T)
CO ₂	781 002,34	SO _x	1 952,51
CO	2 802,10	CH ₄	68,95
NO _x	14 476,19	VOC	718,39

Sources d'émission de GES en opérations

Sources d'émissions marines					
Navires utilisant du carburant MDO (diesel marin)	170 069,88	(M/T)	Navires utilisant du carburant HFO (mazout lourd)	25 750,14	(M/T)
Incinérateurs	2 098,53	(M/T)			

Le pourcentage de mazout lourd utilisé par la flotte est resté stable en 2010 (13% par rapport à 11% en 2009).

Sources d'émissions terrestres					
Moteurs au diesel (transport terrestre)	24 851,17	(M/T)	Moteurs à essence (transport)	2 089,70	(M/T)
Autres moteurs au diesel	5 536,16	(M/T)	Autres moteurs à essence	1 011,61	(M/T)
Moteurs au diesel (embarcations)	91,07	(M/T)	Moteurs à kérosène (hélicoptères, etc...)	1 297,47	(M/T)
Incinérateurs	2 346,44	(M/T)			

Acquisition de données marines – Emissions de GES

Opérations marines					Année 2010
GES	Quantité totale (en M/T)	Navires	Facteur d'émission	Incinérateurs	Facteur d'émission
CO₂	629 704,70	626 624,06	3,2	3 080,64	1,468
CO	1 574,26	1 566,56	0,008	7,70	0,00367
NO_x	12 119,98	11 553,38	0,059	566,60	0,27
SO_x	1 574,26	1 566,56	0,008	7,70	0,00367
CH₄	55,53	52,87	0,00027	2,66	0,001268
VOC	472,28	469,97	0,0024	2,31	0,0011

Acquisition de données terrestres – Emissions de GES

Opérations terrestres					Année 2010
GES	Qté totale (en M/T)	Transport	Facteur d'émission	Incinérateurs	Facteur d'émission
CO₂	151 297,64	147 853,06	3,2	3 444,58	1,468
CO	1 227,84	1 219,23	0,027	8,61	0,00367
NO_x	2 356,21	1 722,67	0,038	633,54	0,27
SO_x	378,24	369,63	0,027	8,61	0,00367
CH₄	13,42	10,44	0,00023	2,98	0,001268
VOC	246,11	243,53	0,0054	2,58	0,0011

Consommation d'eau

La consommation d'eau des équipes sismiques terrestres opérant en milieu isolé (désert, jungle etc...) s'élève à 180 131,53 m³ (en augmentation de 30% par rapport à 2009, en raison d'une forte activité au Moyen Orient). Les missions opérant en environnement urbain ne sont pas répertoriées.

Pour les opérations Marine, le suivi des consommations d'eau est géré par les sociétés d'exploitation auxquelles est sous-traitée la gestion maritime de nos navires et n'est donc pas répertorié.

Gestion des eaux grises et des eaux noires

En Terrestre, les eaux noires et les eaux grises sont traitées à terre par des sous-traitants spécialisés (78%) ou, lors d'opérations en zone isolée, elles sont traitées sur site (22%). En Marine, dans la mesure où nos navires sont équipés d'unités permanentes de traitement des eaux, la majorité des eaux usées est traitée à bord (77%) et, de manière marginale, dans des installations spécialisées à terre (23%).

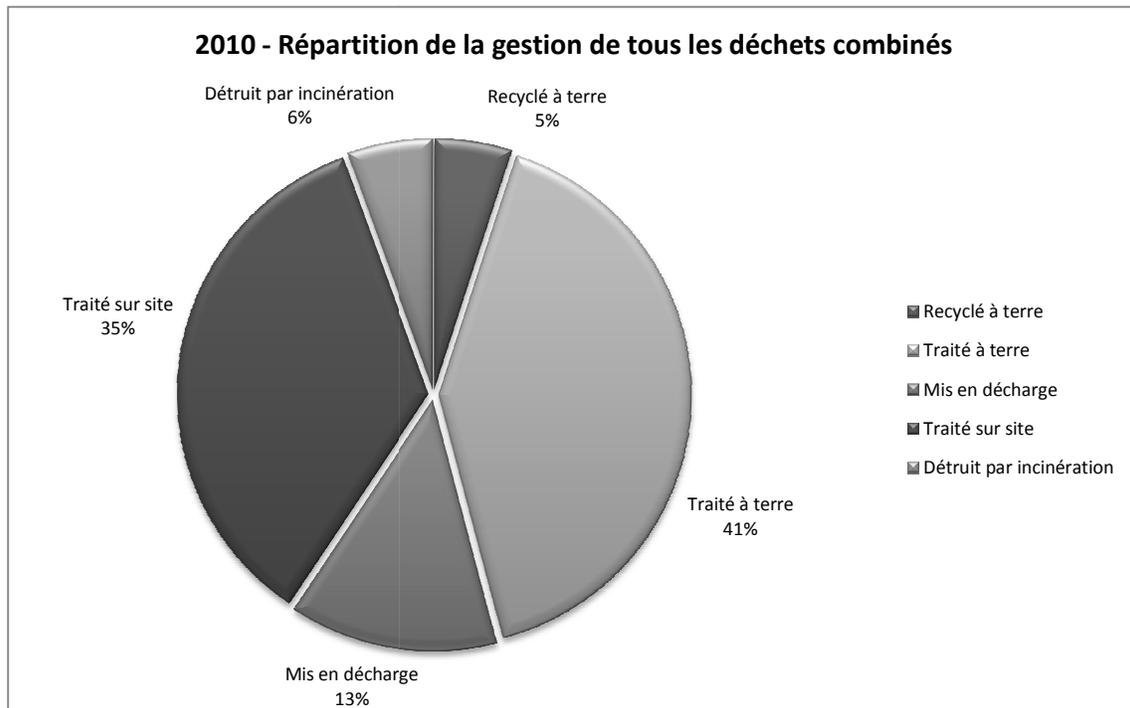
Gestion des eaux usées	Qté (m ³)	
Traitement sur site - Dispersion	49 011,46	(64%)
Traitement dédié hors site	27 044,67	(36%)

Gestion des déchets

Partout où nous opérons, en mer et sur terre, nous avons mis en place un système de gestion de déchets pour nos équipes. La gestion des déchets est hiérarchisée en fonction des priorités suivantes : réduction des déchets, réutilisation, recyclage, traitement ou enlèvement à des installations agréées et destruction par incinération. Il faut noter que nos opérations, surtout en terrestre, ont souvent lieu dans des endroits isolés où des installations agréées de traitement ou d'enlèvement de déchets ne sont pas disponibles.

Répartition de la gestion de déchets

Répartition de l'ensemble des opérations de gestion de déchets			Année 2010
			Tonnes métriques
Recyclés à terre	3 988,25	Traités sur site	28 303,24
Traités à terre	33 003,38	Incinérés	4 444,97
Mis en décharge	10 802,70		



Incidents et rejets accidentels

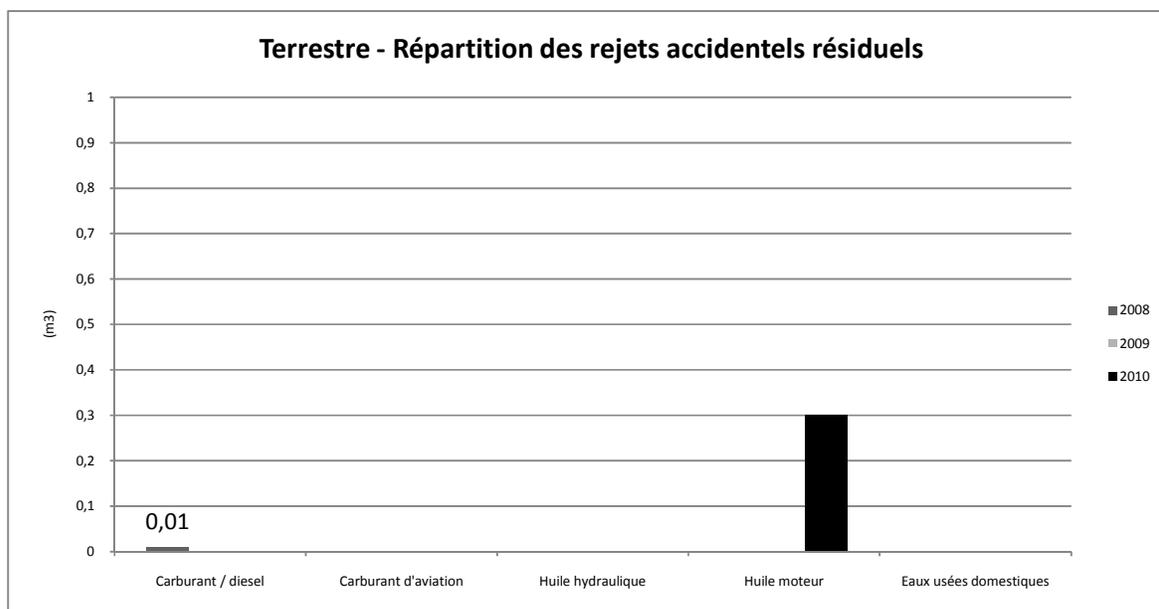
Acquisition Terrestre

Un rejet accidentel mineur a été enregistré en 2010 sur nos opérations d'acquisition sur câble sous marin (OBC). L'un des navires utilisés sur cette opération a été affecté par une fuite d'huile due à un joint endommagé. En dépit des moyens de contrôle mis en œuvre immédiatement, 300 litres d'huile moteur ont été répandus dans la mer.

En terrestre, nous n'avons eu aucun rejet accidentel enregistrable en 2010. Selon nos pratiques habituelles, la totalité de nos rejets accidentels a été nettoyée et le sol contaminé a été envoyé à des installations adéquates pour traitement.

Répartition des rejets accidentels résiduels lors de l'acquisition de données terrestre (m ³)			Total:	0,3 (m ³)
Carburant diesel	0	Huile de moteur		0,3
Carburant d'aviation	0	Huile hydraulique		0
Antigel	0			

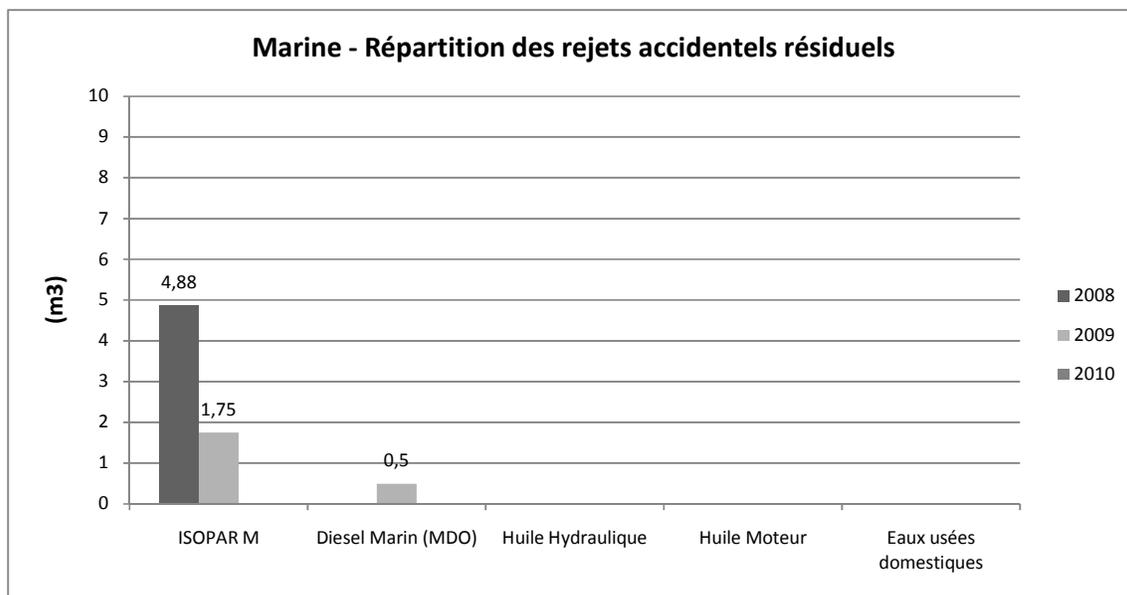
Durant notre campagne hivernale en Alaska, un site a été affecté ponctuellement par des ornières sur la toundra ; cet incident a été enregistré et suivi comme un dommage environnemental. Les visites de contrôle réalisées sur le site durant l'été suivant par l'organisme régulateur et les inspecteurs autochtones ont conclu qu'aucune restauration additionnelle n'était nécessaire.



Acquisition Marine

Les incidents environnementaux constatés lors d'acquisition de données marines ont aussi été de niveau négligeable. Le déploiement progressif de streamers solides au sein de notre flotte a contribué à ce bon résultat.

Répartition des rejets accidentels résiduels lors d'acquisition de données marines (m ³)		Total:	0 (m ³)
Diesel marin (MDO)	0	Eaux usées domestiques	0
Huile hydraulique	0	ISOPAR M	0
Huile moteur	0		



En ligne avec les objectifs établis en 2009, des mesures de performance environnementale normalisées ont été testées en 2010, pour permettre l'établissement d'objectifs quantifiés en 2011. Les activités de Traitement et Imagerie et d'Acquisition Marine, plus standardisées que nos activités d'Acquisition Terrestre, ont été préférées pour cette évaluation.

L'Efficacité du Carburant Consommé, qui mesure la quantité de données sismiques linéaires acquises par mètre cube de carburant consommé (MDO + HFO), est l'indicateur choisi pour l'Acquisition Marine (CMP km/m³). La performance de 2010, établie à 45,33, montre une amélioration par rapport à 2009 (31,8). L'objectif pour 2011 a été fixé à 50.

Pour le Traitement et Imagerie, l'indice de consommation énergétique (PUE, soit Power Usage Effectiveness), indicateur de référence dans l'informatique, a été privilégié. Cet indicateur a été suivi pour nos centres les plus importants en 2010 et sera étendu à la majorité de nos centres en 2011.

12.2.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

La perte de biodiversité due à l'utilisation extensive des terres ou à la perturbation des écosystèmes marins est un défi écologique mondial auquel notre société est confrontée aujourd'hui. Nous reconnaissons l'importance de la protection de la biodiversité, surtout lorsque nous travaillons dans des milieux sensibles. Depuis 2007, CGGVeritas est membre à l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association Biodiversity Working Group (IPIECA – BDWG - groupe de travail sur la biodiversité et la préservation de l'environnement dans l'industrie pétrolière internationale) collaborant ainsi avec nos clients à la mise au point d'outils qui nous permettront de mieux évaluer et gérer la biodiversité lors de nos opérations. Par exemple, pendant l'Acquisition de données sismiques marines, l'observation et la surveillance des espèces protégées est une responsabilité quotidienne. Des personnels dédiés à l'observation de la faune marine sont à bord de nos navires et veillent au respect des

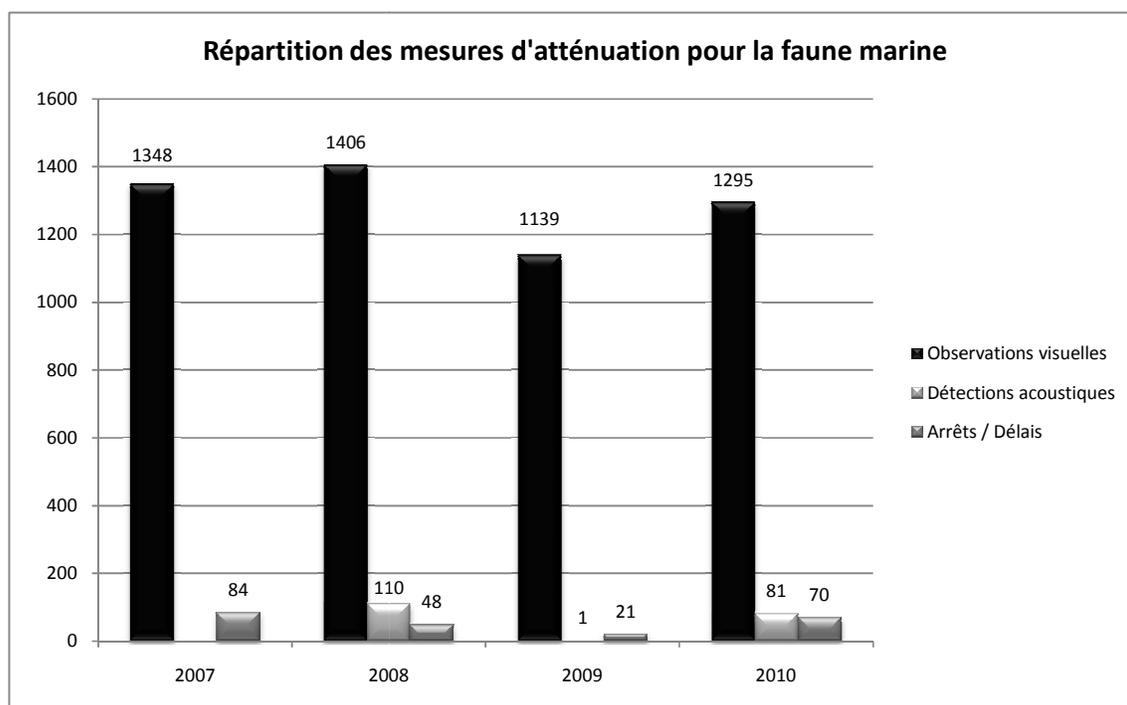
réglementations spécifiques à nos opérations et aux pays ou aux régions dans lesquels nos navires opèrent. En 2010, 1 295 observations visuelles de mammifères marins et de tortues de mer ont été enregistrées au cours de nos acquisitions de données de prospection sismique de part le monde. Les observations visuelles et acoustiques ont provoqué respectivement 67 et 3 délais ou arrêts de nos opérations conformément aux mesures de prévention en place. Ces mesures permettent de donner aux animaux assez de temps pour s'écarter du voisinage immédiat de nos opérations. Soulignons la mise en œuvre de procédures préventives appelées aussi démarrages progressifs qui sont des pratiques habituelles destinées à avertir les mammifères marins et les tortues de mer de notre présence avant de pouvoir commencer notre prospection sismique. Le nombre de détections acoustiques a nettement augmenté par rapport à 2009 (81 par rapport à 1), suite à l'utilisation plus large des techniques de Contrôle Acoustique Passif au cours de nos opérations.

Résumé des mesures d'atténuation pour la faune marine	année 2010
Nombre de détections (visuelles et acoustiques)	1 295
Nombre d'observations visuelles	1 214
Nombre de détections acoustiques	81

Délais et arrêts	
Temps d'indisponibilité opérationnelle	258 heures 58 minutes

Délais et arrêts suite à observations visuelles			
Délais ou arrêts	67	Temps d'indisponibilité opérationnelle	256 heures 35 minutes

Délais et arrêts suite à détections acoustiques			
Délais ou arrêts	3	Temps d'indisponibilité opérationnelle	2 heures 23 minutes



Les bonnes pratiques opérationnelles

La recherche scientifique permet l'amélioration constante de notre compréhension des changements climatiques et ses liens avec l'activité humaine. L'un des défis écologiques majeurs auquel doit faire face notre société est la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En tant qu'entreprise citoyenne responsable, CGGVeritas cherche continuellement à innover dans les moyens de minimiser les émissions par le biais de l'amélioration de ses pratiques d'exploitation et d'innovations technologiques.

Dans nos opérations terrestres, nous nous engageons à utiliser, chaque fois que c'est possible, une technologie au diesel plutôt qu'à l'essence, dans le but de réaliser des économies de carburant et de réduire les émissions de GES. Aujourd'hui, 95% de notre flotte de véhicules utilise des moteurs diesel. En outre, des mécaniciens employés par l'entreprise assurent, sur le terrain, le bon entretien des moteurs. Chaque conducteur est responsable de son véhicule et doit effectuer une inspection quotidienne et documentée de ce dernier.

En marine, notre flotte de 19 navires est composée de 15 navires d'acquisition de données sismiques 3D à haute capacité (8 à 16 streamers) et 4 navires d'acquisition de données 3D à capacité moyenne ou de données 2D. La Société, grâce à l'aide de nos armateurs, a mis en place un processus de contrôle pour veiller à ce que toute notre flotte soit conforme à la convention internationale MARPOL, Annexe VI sur la prévention de la pollution par les navires qui régit les émissions de NO_x, SO et CO₂ pour les nouveaux bâtiments construits ou modifiés à partir de l'an 2000.

Nos navires utilisent exclusivement du diesel marin (MDO), à l'exception de deux navires 3D qui consomment un mélange de diesel marin et de mazout lourd (HFO). L'avantage le plus important de l'utilisation de MDO par rapport au HFO est le fait que la valeur thermique plus élevée du diesel entraîne une plus faible consommation de carburant. La valeur thermique du MDO est d'environ 42 MJ/kg, alors que pour le HFO, elle est approximativement de 40 MJ/kg, une différence qui, théoriquement, représente une diminution de 5% de la consommation de carburant. En outre, les propriétés du diesel marin sont telles que sa viscosité et sa teneur en particules plus faibles réduisent la friction des pièces mobiles du moteur, ce qui, à son tour, diminue la consommation de carburant. D'autre part nos armateurs garantissent la conformité de leurs navires avec les conventions MARPOL.

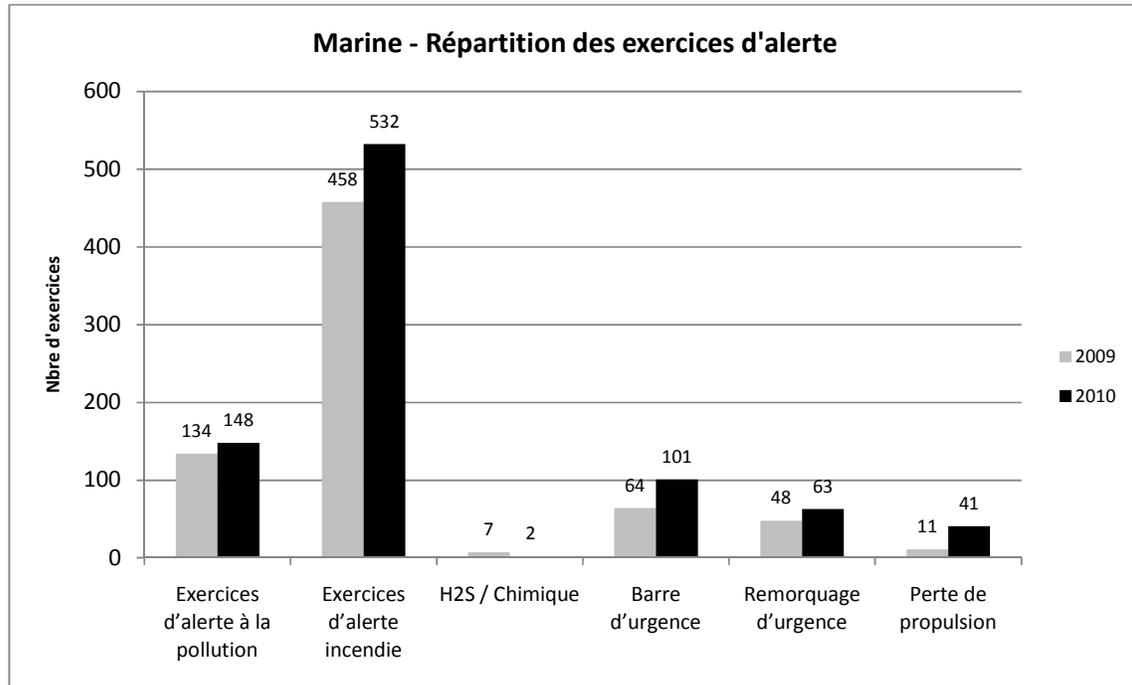
Activité de soutage en mer (transfert de carburant)

En 2010, notre flotte a réalisé avec succès 295 soutages en mer et 1 480 soutages au port pour un total de 136 261,48 m³ de carburant transféré sans incidents.

Plans d'urgences et d'interventions

Dans le cadre de notre système de gestion intégrée QHSE, tous nos sites opérationnels ont mis sur pied des programmes d'intervention d'urgence pour faire face à une très grande variété de scénarios tels que les pollutions, incendies et atterrissages d'urgence d'hélicoptères. Ces programmes sont régulièrement testés lors d'exercices pratiques veillant à assurer leur efficacité pour toute la durée de chaque projet. Ainsi, tous les trois jours, en moyenne, un exercice d'alerte à la pollution est effectué sur l'un de nos dix neuf navires.

Plans d'urgences - Acquisition de données marines			Année 2010
Exercices d'alerte à la pollution	148	Barre d'urgence	101
Exercices d'alerte incendie	532	Remorquage d'urgence	63
H2S / Chimique	2	Perte de propulsion	41



Initiatives technologiques

Actuellement, notre flotte de navires est équipée à 79% de streamers à technologie dite solide, le reste étant équipé de streamers dits liquides, et contenant de l'ISOPAR M. Il s'agit du meilleur pourcentage d'équipement en streamers solides de l'industrie, en conformité avec les engagements de CGGVeritas pour améliorer ses performances environnementales. Nous prévoyons l'augmentation du nombre de streamers solides au sein de la flotte. Tous les navires 3D à haute capacité seront équipés de streamers solides d'ici 2011.

12.2.3. Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Le processus de certification ISO 14001 des centres de Traitement et Imagerie de Crawley et Redhill (Royaume Uni) a été lancé formellement, avec pour objectif l'obtention de la certification à fin 2011. Ce processus est considéré comme un pilote pour la Société, et sera source d'enseignements pour de futurs développements ; l'ensemble de nos opérations est réalisé en conformité avec les normes de la famille ISO 14000.

Le site Optoplan de Sercel à Trondheim (Norvège) est certifié selon le standard OHSAS 18001.

12.2.4. Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables

La majorité de nos sites opérationnels fait l'objet d'une étude d'impact réalisée par nos clients préalablement au démarrage des travaux et ce en conformité avec les réglementations locales. Des experts représentant les autorités locales visitent nos sites pendant la durée de nos opérations. Enfin une remise en état de nos sites d'implantation a lieu en fin d'opérations.

Comme le stipule notre politique environnementale, nous nous engageons à :

- Mener, en lien avec les projets, des évaluations de risques sur l'environnement, en cohérence avec les normes ISO 14001, pour identifier et évaluer les éventuels impacts environnementaux, avérés ou potentiels;
- En cas d'impact potentiel important, développer, mettre en œuvre et mettre à jour régulièrement avec les autorités compétentes un plan de gestion environnementale;
- Développer des plans d'urgence pour tout incident potentiel grave, afin d'en limiter l'impact sur l'environnement;
- Mesurer les performances environnementales sur la durée de chaque projet.

12.2.5. Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Innovations technologiques

Nous sommes engagés dans un programme de renouvellement de la flotte avec deux nouveaux navires de design Ulstein X-Bow®, répondant aux exigences environnementales les plus strictes. Ces nouveaux navires, dont le premier, baptisé « Oceanic Vega », a été lancé en 2010, sont conformes aux normes dites « CLEAN DESIGN » de DET NORSKE VERITAS (DNV) et donc à leurs exigences spécifiques en terme d'émissions dans l'air des sources d'énergie, des systèmes de transport de charges et services à bord, des rejets en mer liés aux unités de production d'énergie, des systèmes de déchets et eaux usées, des peintures antifouling, des ballastages d'eau, des systèmes hydrauliques et de levage.

12.2.6. L'existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société

Le Groupe a une structure dédiée à la gestion de l'hygiène, la sécurité et l'environnement (« HSE »), comprenant un support central ainsi que des ressources HSE dédiées au sein de chaque Division. Un responsable Environnement à temps plein participe à la mise en œuvre de la Politique Environnementale du Groupe.

Cette politique, largement diffusée, souligne notamment la nécessité de reconnaître et gérer le risque environnemental, d'être en conformité avec les lois et les règlements et d'éduquer toutes les parties prenantes aux enjeux environnementaux.

A ce titre, un certain nombre de démarches expérimentales sont menées par la Société en vue de continuer à réduire l'impact des activités sur l'environnement.

Essais terrain du PAM (Passive Acoustic Monitoring ou contrôle acoustique passif) sur une opération à navires multiples (phase 2)

Le Contrôle Acoustique Passif (PAM) a été employé récemment comme moyen additionnel de contrôle en réponse aux préoccupations croissantes relatives aux effets potentiels des sons anthropogéniques sur les écosystèmes marins; à mesure que cette technologie progresse, elle est de mieux en mieux reconnue comme un moyen de contrôle à part entière.

CGGVeritas, en collaboration avec ses clients, a mené une large campagne d'essais de neuf mois sur une opération à navires multiples. Cette mise en œuvre est la plus importante réalisée sur un programme sismique commercial dans les eaux américaines du Golfe du Mexique. Ces essais ont été conduits en accord et avec le soutien des autorités américaines (Bureau of Ocean Energy Management, Regulation, and Enforcement (BOEMRE), précédemment Mineral Management Services (MMS)).

L'objectif des essais de PAM est de déterminer son efficacité lors de son utilisation au moyen d'une technologie télémétrique sur plusieurs navires en acquisition sur un programme dit 'Wide Azimuth'.

Principaux éléments du projet

- Plus importante mise en œuvre de système PAM et PAMGUARD sur un programme sismique commercial dans le Golfe du Mexique ;
- Contrôle PAM centralisé à partir de visualisations en temps réel (audio et video) de systèmes PAM déportés, au moyen d'information acheminée par lien télémétrique ;
- Premier lien télémétrique effectif utilisant le réseau télémétrique de production Wide azimuth ;
- Contrôle PAM synchronisé sur le pont de chaque vaisseau source par transfert des données depuis la passerelle ;
- Première évaluation sur le Golfe du Mexique d'un dispositif d'hydrophone PAM double pour améliorer la précision des localisations ;
- Démonstration de la robustesse et de la fiabilité du logiciel PAMGUARD développé par l'industrie, sur une période de neuf mois ;
- Réduction de la durée totale de la campagne sismique grâce à l'utilisation du PAM pour reprendre par un démarrage progressif l'acquisition suspendue de nuit, qui sans cet outil serait restée suspendue jusqu'au matin. Environ 209 heures et 56 minutes (8 jours) de temps de production (début de ligne à fin de ligne) économisées grâce à l'utilisation du PAM ;
- De plus, 30 heures et 15 minutes ont été économisées sur le temps de mobilisation en s'appuyant sur le PAM pour conduire le test de configuration des canons à air durant des périodes de faible visibilité.

Des experts de CGGVeritas participent aux projets suivants :

- **Projets de recherches liés à la vie aquatique et le bruit sous-marin**

CGGVeritas est un membre actif de l'International Association of Oil & Gas Producers (OGP) et de leur Joint Industry Program (JIP) sur l'étude la vie aquatique et le bruit sous-marin (nommé « E&P Sound and Marine Life Program »). « *L'objectif final du programme industriel commun JIP est d'identifier les sujets spécifiques et opérationnels liés aux effets sur la vie marine des bruits générés par l'industrie offshore en exploration et production et de poursuivre un programme de recherche qui validera les hypothèses scientifiques et produira les données nécessaires au traitement de ces problèmes* ». (extrait du site web de l'OGP JIP).

L'objectif de ce programme se décline en quatre parties :

1. Permettre une meilleure compréhension des risques potentiels environnementaux liés à l'exploration pétrolière ;

2. Informer les décideurs et les législateurs en lien avec nos opérations ;
 3. Définir les fondements de mesures préventives qui protègent la vie marine, tout en étant économiquement viable et en accord avec toutes les parties prenantes ;
 4. Veiller à une planification efficace des projets pour la protection de l'environnement en exploration et production pétrolière.
- ***Projet BRAHSS (Réaction comportementale des baleines à bosse australiennes aux études d'acquisition sismique)***

Cette étude est l'une des plus étendues et des plus détaillées jamais entreprises sur les effets du bruit sur les baleines. L'objectif de ce projet, dont le déroulement est prévu jusqu'en 2014, est l'acquisition de données qui réduiront l'incertitude quant à l'évaluation de l'impact des études sismiques sur les baleines à bosse. Il évaluera aussi l'efficacité du démarrage progressif comme mesure de contrôle, et les possibilités d'amélioration de cette technique.

Les objectifs principaux sont :

1. La détermination de la réaction des baleines à bosse à une acquisition sismique commerciale typique selon plusieurs variables telles que le niveau de bruit reçu, les mouvements respectifs des baleines et du dispositif d'émission et leur distance relative, l'état de comportement et le type de baleine, et les variables environnementales ;
2. La détermination de la réaction des baleines à bosse au démarrage progressif et ses composantes, pour évaluer son efficacité comme mesure de contrôle lors des acquisitions sismiques, et pour définir les voies d'amélioration de cette efficacité.

12.2.7. Le montant des provisions et garanties pour risques - indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Une provision non matérielle a été constituée par CGGVeritas Brazil correspondant à une amende pour non respect d'une opinion technique émise par le Ministère de l'Environnement. Cette amende est contestée par CGGVeritas. Aucune autre provision spécifique pour risque environnemental n'a été constituée par CGGVeritas ou par ses filiales aucune autre procédure administrative ou judiciaire n'a été constatée en la matière. Aucune indemnité n'a été versée, en 2010, en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

12.2.8. Tous les éléments sur les objectifs que la Société assigne à ses filiales à l'étranger concernant les points listés ci-dessus

Les éléments précités comprennent toutes les filiales du Groupe dans le monde y compris l'activité des sous-traitants, les objectifs HSE étant déclinés à travers les Divisions et Fonctions, indépendamment des entités juridiques.

13. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE

13.1. Conseil d'administration

13.1.1. *Composition du Conseil d'administration à la date d'établissement du présent rapport*

Nom	Age	Fonctions	Date de première nomination au conseil	Date d'échéance du mandat ^(****)
Robert BRUNCK ^{(2)(4)(*)} Nationalité : française	61 ans	Président du Conseil d'administration	20 mai 1999 (administrateur depuis le 9 septembre 1998)	Assemblée Générale de 2012
Yves LESAGE ⁽¹⁾⁽⁴⁾ Nationalité : française	73 ans	Président d'honneur et Administrateur	29 septembre 1988	Assemblée Générale de 2013
Olivier APPERT ⁽²⁾⁽³⁾ Nationalité : française	61 ans	Administrateur	15 mai 2003	Assemblée Générale de 2012
Loren CARROLL ⁽¹⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : américaine	67 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée Générale de 2013
Rémi DORVAL ⁽¹⁾⁽³⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : française	60 ans	Administrateur	8 mars 2005	Assemblée Générale de 2014
Jean DUNAND ⁽¹⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : française	71 ans	Administrateur	8 septembre 1999	Assemblée Générale de 2013
Anders FARESTVEIT ⁽⁴⁾ Nationalité : norvégienne	72 ans	Administrateur	29 avril 2009	Assemblée Générale de 2013
Denis RANQUE ⁽²⁾⁽⁵⁾ Nationalité : française	59 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée Générale de 2014
Robert F. SEMMENS ^{(2)(3)(**)} <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : américaine	53 ans	Administrateur	13 décembre 1999	Assemblée Générale de 2011
Kathleen SENDALL ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : canadienne	58 ans	Administrateur	5 mai 2010	Assemblée Générale de 2014
Daniel VALOT ⁽¹⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : française	66 ans	Administrateur	14 mars 2001	Assemblée Générale de 2012
David WORK ⁽³⁾⁽⁵⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : américaine	65 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée Générale de 2013
Terence YOUNG ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ <i>(Administrateur indépendant)</i> Nationalité : américaine	64 ans	Administrateur	12 janvier 2007	Assemblée Générale de 2013

⁽¹⁾ Membre du Comité d'Audit

⁽²⁾ Membre du Comité Stratégique

⁽³⁾ Membre du Comité de Rémunération et de Nomination

⁽⁴⁾ Membre du Comité Technologique

⁽⁵⁾ Membre du Comité Hygiène, Sécurité, Environnement et Développement Durable

^(*) La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ayant été décidée par le Conseil d'administration du 30 juin 2010, M. Robert Brunck n'occupe plus que les fonctions de Président du Conseil d'administration

^(**) Le renouvellement de ce mandat sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2011.

^(****) Depuis l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Toutefois, les fonctions des administrateurs en cours de mandat dont la durée a été fixée à six ans se poursuivent jusqu'à leur date d'expiration initialement fixée.

Les conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'administration et de ses comités figurent dans le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques annexé au présent rapport de gestion.

13.1.2. Autres mandats et fonctions des membres du conseil d'administration au 31 décembre 2010

M. Robert Brunck (nombre de titres détenus : 172 890 actions)
Président du Conseil d'administration

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*
Fonctions et Mandats hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

Centre Européen d'Education Permanente (CEDEP)	Administrateur
Association pour la Recherche et le développement des Méthodes et Processus industriels (ARMINES)	Président
Ecole Nationale Supérieure de Géologie (ENSG)	Administrateur
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)	Administrateur
Groupement des Entreprises Parapétrolières et Paragazières (GEP)	Administrateur

M. Yves Lesage (nombre de titres détenus : 4 985 actions)
Administrateur et Président d'honneur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*
Fonctions et Mandats hors Groupe : *Aucun*

M. Olivier Appert (nombre de titres détenus : 1 518 actions)
Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*
Fonctions et Mandats hors Groupe :
Sociétés françaises :

IFP Energies Nouvelles	Président Directeur Général
Technip <i>(société cotée sur Euronext Paris)</i>	Administrateur
Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)	Administrateur
Storengy	Administrateur

M. Rémi Dorval (nombre de titres détenus : 535 actions)
Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*
Fonctions et Mandats hors Groupe :
Sociétés françaises :

Solétanche Freyssinet	Administrateur
-----------------------	----------------

M. Jean Dunand (nombre de titres détenus : 4 250 actions)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe : *Aucun*

M. Anders Farestveit (nombre de titres détenus : 164 428 actions)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe :

Sociétés étrangères :

Anfar Invest AS (Norvège)	Président du Conseil d'administration
Groener Stiftelsen (Norvège)	Administrateur
Nordic Energy AS (Norvège)	Administrateur

M. Robert F. Semmens (nombre de titres détenus : 11 895 actions + 1 025 ADS)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe

Sociétés et institutions étrangères :

MicroPharma Limited (Canada)	Administrateur
Sense Networks, Inc. (USA)	Membre de l'« Advisory Board »
Bronco Holdings, LLC. (USA)	Administrateur
Leonard N. Stern School of Business, New York University	“Adjunct Professor” de Finance

M. Daniel Valot (nombre de titres détenus : 1 935 actions)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe :

Sociétés françaises :

SCOR (société cotée sur Euronext Paris)	Administrateur
Dietswell	Administrateur

M. Loren Carroll (nombre de titres détenus : 500 ADS)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe :

Sociétés étrangères :

Forest Oil Corporation (USA) (société cotée sur le New York Stock Exchange)	Administrateur
KBR Inc. (USA) (société cotée sur le New York Stock Exchange)	Administrateur

M. David Work (nombre de titres détenus : 500 ADS)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe

Sociétés étrangères :

Cody Resources LLC. (USA)	Administrateur
CrystaTech Inc. (USA)	Président
	Administrateur

M. Terence Young (nombre de titres détenus : 500 ADS)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe: *Aucun*

M. Denis Ranque (nombre de titres détenus : 500 actions)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

Technicolor <i>(société cotée sur Euronext Paris et sur le New-York Stock Exchange)</i>	Président Directeur Général
Saint Gobain <i>(société cotée sur Euronext Paris)</i>	Administrateur
CMA-CMG	Administrateur
SCILAB-Entreprises SAS	Président du Conseil d'administration
Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris	Président
Cercle de l'Industrie	Président
Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)	Administrateur

Mme. Kathleen Sendall (nombre de titres détenus : 500 ADS)

Administrateur

Mandats au sein du Groupe : *Aucun*

Fonctions et Mandats hors Groupe :

Sociétés et institutions étrangères :

Alberta Innovates – Energy & Environment Solutions (Canada)	Administrateur
Université de Calgary (Canada)	Vice Président

13.2. Directeur Général

Nom	Age	Fonctions	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-Georges MALCOR	55 ans	Directeur Général	30 juin 2010	Assemblée Générale de 2012

Autres mandats et fonctions au 31 décembre 2010 :

M. Jean-Georges Malcor (nombre de titres détenus : Aucun)
Directeur Général

Mandats au sein du Groupe :

Sociétés françaises :

CGGVeritas Services S.A.	Président Directeur Général
Sercel Holding S.A.	Président du Conseil de Surveillance

Fonctions et Mandats hors Groupe :

Sociétés et institutions françaises :

Ecole Centrale de Paris	Administrateur, Secrétaire du Conseil
Anciens élèves de l'Ecole Centrale de Paris –	Administrateur
Association des Centraliens	Vice Président en charge du Rayonnement et de la Communication

13.3. Modalités de répartition des jetons de présence

En janvier 2011, la Société a versé, à titre de jetons de présence, une somme totale de 640 000 € aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2010. Ce montant est réparti entre les administrateurs en une rémunération fixe et variable, sur une base deux-tiers du montant de base pour la fonction et un tiers pour la présence, de la façon décrite ci-après. Le montant de base est de 490 000 € auquel s'ajoutent les allocations forfaitaires pour un montant de 150 000 € et dont la répartition est également décrite ci-après.

Répartition du montant de base :

La rémunération fixe est calculée sur la base d'une part pour chaque administrateur et d'une part supplémentaire pour l'appartenance à un comité, sachant que tout administrateur rejoignant le Conseil en cours d'année sera rémunéré au prorata de la durée de son mandat sur l'année.

La partie variable liée à la participation aux réunions des comités et du Conseil est calculée sur la base d'une part pour une participation à une réunion du Conseil d'administration ou d'un comité ou à une réunion conjointe de l'ensemble des comités, et d'une part et demie pour la présidence du Conseil d'administration ou d'un comité (cette règle s'appliquera également à un Président assistant à une réunion conjointe de l'ensemble des comités). Un administrateur participant à une réunion de comité du Conseil d'administration en tant qu'invité n'est pas rémunéré.

Allocation forfaitaire :

En complément de ce qui précède, une allocation forfaitaire supplémentaire est attribuée de la façon suivante :

- 20 000 € à chaque administrateur résidant hors France, soit un total à verser de 120 000 €;
- 10 000 € pour le Président du Comité d'Audit;
- 5 000 € à chaque autre membre du Comité d'Audit, soit un total à verser de 20 000 €.

Le montant brut versé à chacun des administrateurs de CGG Veritas par CGG Veritas et/ou une de ses filiales au titre des deux derniers exercices figure dans le tableau récapitulatif ci-après.

Administrateurs	Montants versés au titre de l'exercice 2009	Montants versés au titre de l'exercice 2010
Olivier APPERT		
Jetons de présence	48 220,94 €	44 770,31 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Loren CARROLL		
Jetons de présence	62 019,57 € ⁽¹⁾	57 871,57 € ⁽¹⁾
	15 000 € ⁽²⁾	15 000 € ⁽²⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Rémi DORVAL		
Jetons de présence	55 127,48 € ⁽¹⁾	48 409,20 € ⁽¹⁾
	15 000 € ⁽²⁾	15 000 € ⁽²⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Jean DUNAND		
Jetons de présence	48 290,59 €	48 996,57 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Yves LESAGE		
Jetons de présence	53 220,94 €	49 316,61 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Anders FARESTVEIT		
Jetons de présence	42 150,87 €	50 603,05 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Christian MARBACH⁽⁴⁾		
Jetons de présence	30 664,43 €	9 882,04 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Thierry PILENKO⁽⁴⁾		
Jetons de présence	29 393,40 €	8 974,63 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Denis RANQUE⁽⁵⁾		
Jetons de présence	N/A	19 813,60 €
Autres rémunérations	N/A	N/A

Robert SEMMENS		
Jetons de présence	71 716,27 € ⁽¹⁾	69 534,20 € ⁽¹⁾
	15 000 € ⁽³⁾	15 000 € ⁽³⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
Kathleen SENDALL⁽⁵⁾		
Jetons de présence	N/A	40 721,01 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Daniel VALOT		
Jetons de présence	39 477,51 € ⁽¹⁾	38 778,97 € ⁽¹⁾
	15 000 € ⁽²⁾	15 000 € ⁽²⁾
Autres rémunérations	N/A	N/A
David WORK		
Jetons de présence	55 748,54 €	54 232,68 €
Autres rémunérations	N/A	N/A
Terence YOUNG		
Jetons de présence	53 206,48 €	50 149,34 €
Autres rémunérations	N/A	N/A

(1) Jetons de présence versés par CGG Veritas au titre de son mandat d'administrateur.

(2) Jetons de présence versés par CGGVeritas Services Holding BV au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance, ayant pris fin le 1^{er} septembre 2010. Au sein de CGGVeritas Services Holding BV, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe percevaient des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire de 15 000 € annuelle.

(3) Jetons de présence versés par Sercel Holding au titre de son mandat de membre du conseil de surveillance, ayant pris fin le 22 juillet 2010. Au sein de Sercel Holding, seuls les administrateurs extérieurs au Groupe percevaient des jetons de présence sous la forme d'une somme forfaitaire de 15 000€ annuelle.

(4) A démissionné de son mandat le 5 mai 2010.

(5) Administrateur de la Société depuis le 5 mai 2010.

Conformément à la loi, les membres du Conseil d'administration, à l'exception du Président du Conseil d'administration, ne bénéficient pas d'options de souscription d'achat ou d'actions gratuites de la Société.

14. REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

14.1. Rémunération

La rémunération de M. Robert BRUNCK, Président, et de M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, comporte une partie fixe et une partie variable. La partie variable due au titre d'un exercice donné est déterminée et versée au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Pour l'exercice 2010, la partie variable est assise sur la réalisation d'objectifs personnels (représentant un tiers du bonus) et financiers (représentant deux-tiers du bonus). Les objectifs financiers sont relatifs à l'EBIT du Groupe (pondération de 35%), à l'EBITDAS moins les investissements corporels et incorporels dégagés lors de l'exercice (pondération 35%), et à l'EBI du Groupe (pondération de 30%). Ces objectifs financiers n'ont pas été atteints et la partie variable due au titre de 2010 est limitée à la réalisation des objectifs personnels.

14.1.2. Rémunération de Robert Brunck, Président du Conseil d'administration :

Les montants des rémunérations brutes fixes et variables versées par la Société et les sociétés contrôlées à M. Robert BRUNCK, au titre des exercices 2009 et 2010, figurent dans le tableau ci-après :

	2009		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Robert BRUNCK <i>Président du Conseil d'administration⁽¹⁾</i>				
Rémunération fixe	520 000,00 €	520 000,00 €	447 500,00 €	447 500,00 €
Rémunération variable	0,00 € ⁽²⁾	687 230,00 € ⁽³⁾	139 738,00 € ⁽⁶⁾	0,00 € ⁽²⁾
Indemnité de retraite	N/A	N/A	N/A	370 450,00 €
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence⁽⁴⁾	50 762,99 €	49 100,18 € ⁽⁵⁾	47 946,24 €	50 762,99 € ⁽⁷⁾
Avantages en nature (voiture de fonction)	6 840,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €	6 840,00 €
TOTAL	577 602,99 €	1 263 170,18 €	642 024,24 €	875 552,99 €

⁽¹⁾ Il est rappelé que, depuis le 30 juin 2010, date de dissociation des fonctions de direction générale, M. Robert BRUNCK n'assume plus que les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société.

⁽²⁾ Les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif ont renoncé au versement de leur bonus au titre de l'exercice 2009.

⁽³⁾ Versé en mars 2009 au titre de l'exercice 2008.

⁽⁴⁾ M. Robert BRUNCK n'a reçu aucun jeton de présence au titre de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Sercel Holding et CGGVeritas Services Holding BV et de Président du conseil d'administration de CGG Americas. Au 31 décembre 2010, M. Robert BRUNCK ne détenait plus aucun mandat dans ces sociétés.

⁽⁵⁾ Versé début 2009 au titre de l'exercice 2008.

⁽⁶⁾ Sera versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.

⁽⁷⁾ Versé en janvier 2010 au titre de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2010, la rémunération de M. Robert BRUNCK a changé d'un semestre à l'autre. Elle est, en effet, passé de 520 000 €, sur une base annuelle, au premier semestre à 375 000 €, sur une base annuelle, sur le second semestre. Pour le premier semestre, elle correspond aux fonctions de Président Directeur-Général qu'il a exercées jusqu'au 30 juin 2010. Depuis le 1er Juillet sa rémunération fixe a été

révisée à la baisse, et la part variable associée a été attachée à la réalisation d'objectifs individuels correspondant aux missions ci-après que lui a confiées le Conseil d'administration en sus des attributions qui lui sont dévolues par la loi.

Tout en assurant la transition avec son successeur et en coordination avec lui, ses missions sont les suivantes:

- Planifier la stratégie du Groupe, s'assurer que le Conseil d'administration partage et approuve la stratégie proposée par le Directeur Général et veiller à sa mise en œuvre;
- Contribuer à la bonne représentation de la Société et au maintien d'un dialogue continu avec les principaux clients, les gouvernements, les autorités réglementaires, les medias, les actionnaires, les investisseurs et le public afin de contribuer au succès du Groupe;
- Favoriser la communication avec les principales parties prenantes (compagnies pétrolières, partenaires importants, principaux fournisseurs...) et s'assurer que leurs vues sont communiquées régulièrement au Conseil d'administration;
- Travailler en relation étroite avec le Directeur Général afin d'assurer une relation de confiance et une proximité entre le Conseil d'administration et ce dernier;
- Apporter le soutien nécessaire au Directeur Général, le conseiller quand cela sera nécessaire et assurer une communication régulière sur les événements intervenant entre les réunions du Conseil d'administration;
- Apporter son soutien au Directeur Général dans le choix des membres clé de l'équipe dirigeante et s'assurer de la mise en place d'un plan de succession pour les membres de cette équipe.

14.1.3. Rémunération de Jean-Georges MALCOR, Directeur Général :

Les montants des rémunérations brutes versées par la Société et les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2010 à M. Jean-Georges MALCOR, Directeur Général, figurent dans le tableau ci-dessous :

	2010	
Jean-Georges MALCOR Directeur Général⁽¹⁾	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	500 000,00 €	500 000,00 €
Rémunération variable	169 850,00 € ⁽²⁾	N/A
Indemnité versée au titre de la rupture du contrat de travail	22 500,00 € ⁽³⁾	22 500,00 € ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
Jetons de présence	N/A	N/A
Avantages en nature (voiture de fonction)	6 270,00 €	6 270,00 €
TOTAL	698 620,00 €	528 770,00 €

⁽¹⁾ M. Jean-Georges MALCOR a rejoint le Groupe le 1^{er} janvier 2010. Il a été nommé Directeur Général le 30 juin 2010.

⁽²⁾ Sera versé en mars 2011 au titre de l'exercice 2010.

⁽³⁾ Ce montant correspond à l'indemnité de congés payés et au prorata du 13^{ème} mois de salaire dûs au titre de la rupture du contrat de travail.

Il est précisé que, conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, lors de sa désignation en qualité de Directeur Général de la Société le 30 juin 2010, il a été mis un terme au contrat de travail de M. Jean-Georges MALCOR par la signature entre ce dernier et la Société d'une convention de rupture du contrat de travail.

14.2. Options de souscription et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, il est rendu compte ci-après des options de souscription d'actions et des actions gratuites, chacune soumise à conditions de performance attribuées aux mandataires sociaux lors des deux derniers exercices. Les options de souscription d'actions et actions gratuites sont attribuées chaque année, au mois de mars, après la publication des comptes de l'exercice qui précède.

14.2.1. Options de souscription d'actions

Nom du mandataire social	Date du Plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice considéré	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)	Prix d'exercice⁽¹⁾	Période d'exercice
Robert BRUNCK	22/03/2010	200 000 ⁽²⁾	1 515 000	19,44 €	23/03/2010 au 22/03/2018 inclus
Robert BRUNCK	16/03/2009	200 000 ⁽²⁾	510 000	8,82 €	17/03/2010 au 15/03/2017 inclus
Jean-Georges MALCOR ⁽³⁾	22/03/2010	162 500	1 641 250	19,44 €	23/03/2010 au 22/03/2018 inclus
Jean-Georges MALCOR ⁽³⁾	06/01/2010	220 000	1 810 600	14,71 €	07/01/2010 au 06/01/2018 inclus

⁽¹⁾ Le prix d'exercice correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action CGGVeritas au cours des vingt séances de bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration les ayant attribuées.

⁽²⁾ Attribution soumise aux conditions de performance décrites ci-dessous.

⁽³⁾ A la date de mise en place de ce plan, M. Jean-Georges MALCOR n'était pas encore mandataire social de la Société. Ses attributions d'options de souscription d'actions en 2010 ne sont donc pas soumises à condition de performance.

Il est précisé qu'aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options de souscription d'actions. Les conditions des plans applicables à M. Robert BRUNCK sont celles des plans généraux auxquelles s'ajoutent celles décrites ci-dessous. Il est précisé que, concernant le plan du 22 mars 2010, ces conditions ne sont applicables que pour M. Robert BRUNCK. M. Jean-Georges MALCOR n'étant pas mandataire social au 22 mars 2010, il bénéficie du plan général mis en place pour les autres cadres dirigeants et salariés du Groupe (voir paragraphe 17.1.).

Conditions de performance :

Le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de soumettre l'acquisition par tiers des droits aux options des plans du 16 mars 2009 et du 22 mars 2010, sur les trois premières années du plan, à des conditions de performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs décrits ci-après :

- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- un objectif d'indicateur financier d'EBIT (sur le plan du 16 mars 2009) ou d'EBITDAS (sur le plan du 22 mars 2010), exprimé en USD et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des Mandataires Sociaux.

Obligation de conservation au nominatif :

Le Conseil d'administration a également décidé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-185 du code de commerce, la quantité d'actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions que M. Robert BRUNCK est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat devrait représenter 20% du montant de la plus-value d'acquisition nette réalisée au moment de l'exercice des options attribuées par le Conseil d'administration des 16 mars 2009 et 22 mars 2010.

14.2.2. Actions gratuites soumises à conditions de performance

Nom	Date du conseil d'administration	Nombre maximum d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Robert BRUNCK	22/03/2010	27 500	550 825	22/03/2012	22/03/2014	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel
Robert BRUNCK	16/03/2009	27 500	255 475	16/03/2011	16/03/2013	Résultat net par action et Résultat d'exploitation
Jean-Georges MALCOR ⁽¹⁾	22/03/2010	22 500	450 675	22/03/2012	22/03/2014	Résultat opérationnel et excédent brut opérationnel

⁽¹⁾ A la date de mise en place de ce plan, M. Jean-Georges MALCOR n'était pas encore mandataire social de la Société.

Plans des 16 mars 2009 et 22 mars 2010 :

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du code de commerce, le Conseil d'administration a fixé à 10% du montant total des actions consenties à M. Robert BRUNCK au titre des plans des 16 mars 2009 et 22 mars 2010, la quantité d'actions ainsi attribuées que ce dernier est tenu de conserver au nominatif pendant la durée de son mandat.

Les Conseils d'administration des 16 mars 2009 et 22 mars 2010, ont en outre décidé, conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, de fixer la quantité d'actions supplémentaires que M. Robert BRUNCK est tenu d'acquérir à la fin de la période d'acquisition des actions gratuites ainsi attribuées dans le cadre des plans de 2009 et 2010 à une (1) action à acheter pour vingt (20) actions attribuées.

Il est rappelé que seul M. Robert BRUNCK avait la qualité de mandataire social lors de l'attribution d'actions gratuites soumises à conditions de performance du 22 mars 2010. Aucune des conditions énoncées ci-dessus ne s'appliquent à M. Jean-Georges MALCOR.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 16 mars 2009 n'étaient pas réalisées. En conséquence, aucune action ne sera attribuée au titre de ce plan à M. Robert BRUNCK.

Plan du 14 mars 2008 :

Le Conseil d'administration du 24 février 2010 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 14 mars 2008 n'étaient que très partiellement réalisées. En conséquence, aucune action n'a été attribuée au titre de ce plan à M. Robert BRUNCK, seul mandataire social en fonction bénéficiaire de ce plan.

14.3. Lettres de protection

Les avantages consentis à M. Jean-Georges MALCOR en cas de cessation de son mandat social présentent les caractéristiques suivantes :

M. Jean-Georges MALCOR ne bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité est fixé à la différence entre:

(i) un montant brut égal à 200% de la rémunération fixe versée par la Société au cours de douze mois précédent sa date de départ auquel s'ajoute la moyenne de la rémunération variable versée par la Société à M. Jean-Georges MALCOR (i) au titre des exercices échus au cours de la période de trente-six mois précédant la date de départ de M. MALCOR ou (ii) au cours des années pleines de présence à compter du 1er janvier 2010 dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait trente-six mois d'ancienneté, (ci-après la "Rémunération annuelle de référence"), et

(ii) toutes sommes auxquelles M. Jean-Georges MALCOR pourrait prétendre du fait de la cessation de son mandat social, en particulier, l'indemnité susceptible d'être versée au titre de son engagement de non concurrence.

Le montant total de l'indemnité spéciale de rupture est donc plafonné à 200% de la Rémunération annuelle de référence.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de l'indemnité contractuelle de rupture est soumis à la réalisation des conditions de performance suivantes appréciée au regard des performances de la Société:

- La moyenne, du ratio entre le cours de l'ADS CGG Veritas et celui de l'indice PHLX Oil Service SectorSM (OSXSM), au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe;
- La moyenne, du ratio entre le cours de l'action CGG Veritas et celui de l'indice SBF 120, au cours des soixante jours de bourse précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR doit être au moins égal aux deux-tiers de la moyenne du même ratio évaluée sur la même période de soixante jours de

bourse (i) quatre ans avant la date de départ ou (ii) au 1^{er} janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe;

- La moyenne des taux de marge d'EBITDAS au cours (i) des quatre années précédant la date de départ de M. Jean-Georges MALCOR ou (ii) sur la période commençant à compter du 1er janvier 2010, dans l'hypothèse où le départ interviendrait avant que M. Jean-Georges MALCOR ait quatre ans d'ancienneté dans le Groupe, doit être supérieure à 25%.

Le paiement de l'intégralité du montant de l'indemnité est subordonné à la réalisation de deux conditions sur trois. Dans l'hypothèse où une seule condition serait remplie, M. Jean-Georges MALCOR n'aurait alors droit qu'à 50% de ce montant.

Enfin, le Conseil d'administration devra constater, conformément aux dispositions dudit article L.225-42-1 du code de commerce, préalablement au versement de l'indemnité spéciale de rupture, (i) que les conditions de performance décrites ci-dessus sont bien remplies et (ii) que l'indemnité spéciale de rupture est conforme au code de gouvernement d'entreprise en vigueur à la date du départ de l'intéressé.

Il est précisé que M. Robert BRUNCK ne dispose d'aucune lettre de protection.

14.4. Engagement de non-concurrence

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juin 2010, a approuvé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, la conclusion d'un engagement de non-concurrence entre la Société et M. Jean-Georges MALCOR.

Cet engagement s'applique aux activités de services d'acquisition, de traitement ou d'interprétation de données géophysiques, ou de fourniture d'équipements ou de produits conçus pour l'acquisition, le traitement ou l'interprétation de données géophysiques, et impliquant la contribution de l'intéressé à des projets ou à des activités dans le même domaine que ceux auxquels il a participé au sein du Groupe CGGVeritas.

En contrepartie de cet engagement d'une durée de 18 mois à compter de la date de cessation des fonctions de M. Jean-Georges MALCOR, ce dernier recevrait une rémunération correspondant à 100 % de leur rémunération annuelle de référence telle que définie par sa lettre de protection.

14.5. Régime de prévoyance général obligatoire

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, l'extension du bénéfice du régime prévoyance général obligatoire du Groupe applicable à l'ensemble des salariés, à Messieurs Robert BRUNCK et Jean-Georges MALCOR.

14.6. Régime de prévoyance individuelle

Au cours de sa séance du 30 juin 2010, le Conseil d'administration a autorisé selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce, la conclusion, au profit de M. Jean-Georges MALCOR, d'un contrat de prévoyance individuel entre la Société et SPHERIA Vie. Au titre de la souscription de ce contrat de prévoyance individuelle, la Société versera, en une seule fois à SPHERIA Vie, un montant de 43 000 €. Ce contrat sera conclu en 2011, avec une prise d'effet en septembre 2011, pour une période arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

14.7. Assurance chômage individuelle

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de sa réunion du 30 juin 2010, selon la procédure applicable aux conventions réglementées et prévue aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, la conclusion, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'une garantie spécifique de garantie chômage avec le GSC GAN au profit de M. Jean-Georges MALCOR. La cotisation annuelle versée par la Société à ce titre s'élève à 10 000 €. Cette garantie prévoit le paiement d'un pourcentage maximal de 21% de la rémunération perçue par M. Jean-Georges MALCOR en 2010 (soit 155 549 €), sur une durée de douze (12) mois et à l'expiration d'une période de carence de douze (12) mois.

14.8. Régime de retraite complémentaire

Un régime de retraite supplémentaire a été mis en place au 1^{er} janvier 2005 pour les membres du Comité Exécutif du Groupe et les membres du Directoire de Sercel Holding (ci-après les "Bénéficiaires") dont bénéficient le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Il s'agit d'un dispositif à prestations définies de type « additif » doublement plafonné. Les droits complémentaires potentiels sont calculés en fonction de l'ancienneté, limitée à 20 ans.

Au 31 décembre 2010, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 33,39% de sa rémunération annuelle cible 2010, et pour le directeur Général à une pension annuelle égale à 19,03% de sa rémunération annuelle cible 2010.

Le montant global de la valeur actualisée de l'obligation en résultant au 31 décembre 2010 s'élève pour les Bénéficiaires à 15 342 310 € dont 1 478 569 € ont été enregistrés en charge de l'exercice 2010. Sur ces montants, les montants correspondant aux deux mandataires sociaux sont respectivement de 7 391 235 € et 644 979 €. La charge relative à l'engagement de retraite du Président est enregistrée pour la dernière fois sur 2010 puisqu'il a fait valoir ses droits à la retraite en cours d'exercice.

15. REPARTITION DU CAPITAL – IDENTITE DES ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE – MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LE CAPITAL EN 2010

15.1. Evolution du capital social au cours de l'exercice 2010

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du capital social de la Société au cours de l'exercice 2010.

<u>Opérations</u>	<u>Nominal</u>	<u>Nombre d'actions créées</u>	<u>Montant de la prime d'émission</u>	<u>Montant de la variation de capital</u>	<u>Montants successifs du capital</u>
Levées au 31 décembre 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	89 483	389 095,36 €	35 793,20	60 602 443 €
Levées au 30 septembre 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	7 015	17 607,65 €	2 806 €	60 566 650 €
Levées au 30 juin 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	1 000	2 510 €	400 €	60 563 844 €
Levées au 21 mai 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	92 599	576 037,78 €	37 039,60 €	60 563 444 €
Attribution d'actions gratuites au 5 mai 2010	0,40 €	20,138	N/A	8 055,20€	60 526 404 €
Levées au 31 mars 2010 d'options de souscription d'actions	0,40 €	149 280	950 491,15 €	59 712 €	60 518 349 €

Au 31 décembre 2010, les seuls instruments dilutifs émis étaient des options de souscription d'actions et des actions gratuites. A cette date, il existait un solde respectif de 6 428 504 options de souscription d'action et de 1 026 175 actions gratuites en circulation mais non encore émises représentant respectivement un pourcentage de dilution de 4,24 % et 0,68 %.

15.2. Répartition du Capital - Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

	31 Décembre 2010		31 Décembre 2009		31 Décembre 2008	
	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote	% en actions	% en droits de vote
Jupiter Asset Management Limited	-	-	3,87	3,69	4,55	4,35
IFP Energies Nouvelles (anciennement « Institut Français du Pétrole »)	4,19	8,03	4,33	8,26	4,34	8,30
Fonds Stratégique d'Investissement (« FSI »)	6,00	5,75	-	-	-	-
Manning & Napier ⁽¹⁾	6,17	5,91	-	-	-	-
Black Rock Inc. ⁽²⁾	5,40	5,17	-	-	-	-
FCPE "CGG Actionnariat"	0,05	0,10	0,05	0,10	0,05	0,11
Autodétention	0,53	0	0,40	0	0,57	0
Public	77,66	75,04	91,35	87,95	90,49	87,24
Total	<u>100%</u>	<u>100 %</u>	<u>100%</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>
Nombre d'actions en circulation et de droits de vote	151 506 109	158 132 659	151 146 594	158 398 080	150 617 709	157 605 029

⁽¹⁾ Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Manning & Napier tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 26 novembre 2010.

⁽²⁾ Calculs effectués sur la base du nombre d'actions détenues par Black Rock, Inc. tel qu'indiqué dans la déclaration de franchissement de seuil publiée le 16 novembre 2010.

16. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, le nombre d'actions détenues par les salariés du Groupe dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe mis en place au cours de l'exercice 1997 s'élève à 75 753 actions, soit 0,05 % du capital social de la Société et 0,10 % des droits de vote.

17. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET ACTIONS

Conformément aux dispositions des articles L.225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, les plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites actuellement en vigueur font l'objet de rapports spéciaux du conseil d'administration.

17.1. Plans d'options de souscription d'actions

Le détail individuel des options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 14.2.1.

A titre d'information, le tableau, ci-après, résume l'évolution, au cours de l'exercice 2010, des plans mis en place en vertu des autorisations données respectivement par les Assemblées Générales du 15 mai 2002, du 15 mai 2003, du 11 mai 2006 et du 29 avril 2008 et des différents plans qui en ont résulté :

	<u>Plan 2002</u>	<u>Plan 2003</u>	<u>Plan 2006</u>	<u>Plan 2007</u>	<u>Plan 2008</u>	<u>Plan 2009</u>	<u>Plans 2010</u>			<u>Total</u>
Date du Conseil d'administration	15/05/2002	15/05/2003	11/05/2006	23/03/2007	14/03/2008	16/03/2009	06/01/2010	22/03/2010	21/10/2010	
Nombre de bénéficiaires	172	176	171	145	130	149	1	339	3	
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites	751 796	924 910	1 012 500	1 308 750	1 188 500	1 327 000	220 000	1 548 150	120 000	8 401 606
dont le nombre pouvant être souscrites par:										
<i>Les mandataires sociaux :</i>										
<i>Robert Brunck</i>	108 880	119 765	150 000	200 000	200 000	200 000	0	200 000	0	1 178 645
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	—	—	220 000	162 500	0	382 500
Point de départ d'exercice des options	16/05/2005	16/05/2006	12/05/2007	24/03/2008	15/03/2009	17/03/2010	07/01/2010	23/03/2011	22/10/2011	
Date d'expiration	15/05/2011	11/05/2014	10/05/2014	23/03/2015	14/03/2016	16/03/2017	06/01/2018	22/03/2018	21/10/2018	
Prix de souscription (en €) ^{(1) (2)}	7,99	2,91	26,26	30,4	32,57	8,82	14,71	19,44	16,887	
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	- acquisition par 1/5ème sur les 5 premières années du plan; - différé d'exercice de 3 ans; - interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 16/05/2006.	- acquisition par 1/4ème sur les 4 premières années du plan; - différé d'exercice de 3 ans; - interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 16/05/2007.	- acquisition par 1/4ème sur les 4 premières années du plan; - interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 12/05/2010.	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 24/03/2011.	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 15/03/2012.	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 17/03/13.	- acquisition pour moitié immédiatement puis par 1/4 sur les deux années suivantes; - interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 07/01/14.	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 23/03/14.	- acquisition par 1/3 sur les 3 premières années du plan; - pour les résidents français, interdiction de cession des actions résultant de la levée avant le 22/10/14.	
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2010 ⁽³⁾	206 680	202 283	2 500	2 000	0	121 797	0	0	0	535 260
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques ⁽³⁾	22 928	5 584	15 111	72 550	84 660	62 669	0	13 800	0	277 302
Options de souscription restantes en fin d'exercice ⁽¹⁾	0	174 935	951 845	1 181 000	1 103 840	1 142 534	220 000	1 534 350	120 000	6 428 504
Dont le nombre restant détenu par:										
<i>Les mandataires sociaux</i>										
<i>Robert Brunck</i>	0	38 765	150 000	200 000	200 000	200 000	0	200 000	0	988 765
<i>Jean-Georges Malcor</i>	—	—	—	—	—	—	220 000	162 500	0	382 500

⁽¹⁾ Compte tenu des ajustements opérés, tant sur le prix de souscription que sur le nombre d'actions sous-jacentes suite à l'augmentation de capital de décembre 2005 et à la division par 5 du nominal de l'action de juin 2008.

⁽²⁾ Le prix de souscription est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le conseil d'administration les ayant attribuées.

⁽³⁾ Sans prise en compte des différents ajustements intervenus depuis la mise en place des plans.

A la date du présent rapport, le prix de souscription des plans mis en place en 2006, 2007 et 2008 est supérieur au cours de bourse de l'action CGGVeritas.

17.2. Plans d'actions gratuites

Le détail individuel des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société figure au paragraphe 14.2.2.

A titre informatif, les conditions des plans des 16 mars 2009 et 22 mars 2010 sont rappelées ci-dessous :

	<u>Plan du 16 mars 2009</u>	<u>Plan du 22 mars 2010</u>
Nombre d'actions initialement attribuées	516 250	509 925
Nombre de bénéficiaires	293	332
Date de l'Assemblée Générale ayant autorisée l'attribution	29 avril 2008	29 avril 2008
Date d'attribution initiale	16 mars 2009	22 mars 2010
Nombre de titres définitivement attribués à l'expiration de la période d'acquisition	37 000 ^(*)	N/A
Date d'acquisition	16 mars 2011	22 mars 2012
Période de conservation	16 mars 2013	22 mars 2014
Conditions de performance	Résultat net par action Résultat opérationnel	Résultat opérationnel Excédent brut opérationnel
Constatation de la réalisation des conditions de performance	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration

^(*) Le Conseil d'administration du 24 février 2011 a constaté que les conditions de performance fixées pour le plan mis en place le 16 mars 2009 n'étaient que partiellement réalisées. En conséquence, un nombre maximal de 37 000 actions sera attribué à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

18. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2010, statuant à titre ordinaire, a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à intervenir sur ses propres actions avec les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché des actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) (anciennement dénommée Association Française des Entreprises d'Investissement),

- livrer des actions dans le cadre de valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- remettre, immédiatement ou à terme, des actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital social,
- attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, notamment au titre des options d'achat,
- attribuer gratuitement des actions à des salariés ou mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- annuler des actions par voie de réduction du capital, sous réserve d'une décision ou d'une autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En fonction des objectifs, les actions acquises peuvent être soit conservées, soit annulées, soit cédées ou transférées. Les acquisitions, cessions ou transferts d'actions peuvent avoir lieu en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré ou sur le marché, par offre d'achat ou d'échange, d'offre de vente, sous forme de blocs de titres et par l'utilisation de mécanismes optionnels ou d'instruments dérivés, et à tout moment sauf en période d'offre publique. La part maximale de capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres peut atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat par action fixé par l'Assemblée Générale était de 40 €.

Les actions susceptibles d'être acquises à ce titre ne pouvaient excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social au moment desdits rachats, compte tenu des actions déjà détenues. Par exception à ce qui précède, conformément aux dispositions de l'article L.225-209, alinéa 6, du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Cette autorisation a annulé et remplacé l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par ses actionnaires en avril 2009 et en mai 2010 avec pour objectif principal d'assurer l'animation du marché de ses actions au travers d'un contrat de liquidité conclu avec la société CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX le 4 juillet 2007.

Le 8 octobre 2010, la Société a mis fin à ce contrat de liquidité avec CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX.

Au titre de ce contrat de liquidité, la Société a, entre le 1^{er} janvier 2010 et le 8 octobre 2010, acquis 4 049 013 actions à un prix moyen pondéré de 17,65 € et vendu 4 649 013 actions à 17,79€.

La Société a par ailleurs procédé à l'achat de 800 000 titres entre le 5 et le 8 octobre à un prix moyen pondéré de 17,21 €.

Au 31 décembre 2010, la Société détenait toujours 800 000 de ses titres.

19. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET/OU LES PERSONNES QUI LEURS SONT ETROITEMENT LIEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier et l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, vous trouverez en Annexe A au présent rapport l'état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 susvisé.

Il est précisé que les dirigeants de la Société (mandataires sociaux, administrateurs et membres du comité exécutif) ne peuvent effectuer aucune opération sur les titres de la Société, quelle qu'elle soit, y compris la levée d'options de souscription d'actions :

- (i) pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats trimestriels, semestriels ou annuels ;
- (ii) en cas de détention d'informations qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action.

20. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Structure du capital de la Société :

Déclaration de franchissement de seuil statutaire :

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article 7.2 des statuts de la Société, tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 1 % du capital, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote à compter de ladite assemblée et pour toute nouvelle assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date à laquelle la notification de franchissement de seuil requise aura été régularisée.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse.

Droit de vote double :

Depuis le 22 mai 1997, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du code de commerce :

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Aucune convention n'a été portée à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du code de commerce.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci :

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier :

Non applicable

Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote :

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts :

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration figurent à l'article 14 des statuts. Les règles applicables à la modification des statuts sont fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Aucune de ces règles n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions :

Le Conseil d'administration ne dispose pas de pouvoirs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Les délégations de compétence en vigueur ne peuvent être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique.

Accords conclus par la Société modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société :

Les emprunts obligataires de la Société actuellement en vigueur ainsi que certaines conventions de crédit prévoient pour les prêteurs la possibilité de demander le remboursement anticipé des montants prêtés en cas de changement de contrôle, selon des modalités définies dans chacun de ces accords.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou du directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou que leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :

Outre les dispositions des accords mentionnés au paragraphe 14.3 concernant les mandataires sociaux de la Société, nous vous informons que certains des cadres dirigeants du Groupe disposent d'une lettre de protection prévoyant en cas de licenciement ou de changement de contrôle, le versement d'une indemnité spéciale de rupture dont le montant varie compte tenu des fonctions et du positionnement des intéressés.

Le Conseil d'administration

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 MAI 2011 ET DE L'UTILISATION DE CELLES EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Augmentations de capital

	Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2010				Autorisations proposées à l'AG du 4 mai 2011		
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2010	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec maintien du DPS	11 ^{ème} - 2009	26 mois	30 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune	13 ^{ème} (2)	26 mois	30 millions d'euros ⁽¹⁾
	10 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	30 millions d'euros ⁽¹⁾	Aucune			
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS dans le cadre d'une offre publique	12 ^{ème} - 2009	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune	14 ^{ème} (2)	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾
	11 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune			
Augmentation de capital (actions ordinaires et valeurs mobilières donnant accès au capital) avec suppression du DPS par voie de placement privé	12 ^{ème} - 2010	26 mois	9 millions d'euros ^{(3) (*)}	Aucune	15 ^{ème} (2)	26 mois	9 millions d'euros ⁽³⁾
Augmentation du nombre de titres émis en vertu des trois résolutions ci-dessus	14 ^{ème} - 2009	26 mois	15% de l'émission initiale	Aucune	17 ^{ème} (2)	26 mois	15% de l'émission initiale
	14 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	15% de l'émission initiale	Aucune			

	Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2010				Autorisations proposées à l'AG du 4 mai 2011		
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2010	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	15 ^{ème} - 2009	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune	18 ^{ème} (2)	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾
	15 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	10 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune			
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	16 ^{ème} - 2009	26 mois	10% du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune	19 ^{ème} (2)	26 mois	10% du capital social à la date de décision du Conseil d'administration
	16 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	10% du capital social à la date de décision du Conseil d'administration	Aucune			
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	19 ^{ème} - 2009	26 mois	600 millions d'euros	Aucune	26 ^{ème} (2)	26 mois	1,2 milliards d'euros
	22 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	1,2 milliards d'euros	Aucune			
Augmentation de capital par le biais du PEE	17 ^{ème} - 2009	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune	20 ^{ème} (2)	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾
	17 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	26 mois	2,5 millions d'euros ⁽³⁾	Aucune			

(1) Plafond global d'augmentation de capital, toutes opérations confondues à l'exception des émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

(2) Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales

(3) Ce montant s'impute sur le montant global de 30 millions d'euros

(*) Emission, le 27 janvier 2011, de 12 949 640 obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles ou existantes pour un montant minimal total de 359 999 992€. La date d'amortissement de l'emprunt est le 1er janvier 2016.

Stock-options et attribution gratuite d'actions

	Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2010				Autorisations proposées à l'AG du 4 mai 2011		
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Etat des options/actions attribuées au 31 décembre 2010	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
Stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions)	18 ^{ème} - 2008	38 mois	5% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote	Attribution de 1 327 000 options le 16 mars 2009 + Attributions de : . 220 000 options le 6 janvier 2010 . 1 548 150 options le 22 mars 2010 . 120 000 options le 21 octobre 2010	<i>Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif):</i> 21 ^{ème} (2)	26 mois	0,81% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote
					<i>Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif:</i> 22 ^{ème} (2)	26 mois	1,2% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration Pas de décote
Actions gratuites sous conditions de performance	19 ^{ème} - 2008	38 mois	1% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Attribution de 516 250 actions le 16 mars 2009 + Attribution de 509 925 actions le 22 mars 2010	<i>Au profit du personnel salarié (à l'exception du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif):</i> 23 ^{ème} (2)	26 mois	0,53% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration
					<i>Au profit du Directeur Général et des membres du Comité Exécutif:</i> 24 ^{ème} (2)	26 mois	0,14% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration
Actions gratuites à l'ensemble des salariés sans conditions de performance	20 ^{ème} - 2010	38 mois	0,5% du capital social à la date de la décision du Conseil d'administration	Aucune	N/A	N/A	N/A

(2) Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales

Rachat par la société de ses propres d'actions

	Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2010				Autorisations proposées à l'AG du 4 mai 2011		
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2010	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
Rachat d'actions	7 ^{ème} - 2009	18 mois	Limite légale Prix maximum d'achat : 40€	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec CA Cheuvreux	9 ^{ème} (2)	18 mois	Limite légale Prix maximum d'achat : 40€
	8 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	18 mois	Limite légale Prix maximum d'achat : 40€	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec CA Cheuvreux + Achat de 800 000 titres			

⁽²⁾ Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales

Réduction du capital par annulation d'actions

	Autorisations en vigueur au cours de l'exercice 2010				Autorisations proposées à l'AG du 4 mai 2011		
	N° de résolution - AG	Durée de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 décembre 2010	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
Annulation d'actions	18 ^{ème} - 2009	26 mois	10% du capital social	Aucune	25 ^{ème} (2)	18 mois	10% du capital social
	21 ^{ème} - 2010 ⁽²⁾	18 mois	10% du capital social	Aucune			

⁽²⁾ Annule et remplace, pour les parties non utilisées, les résolutions votées à ce titre au cours des précédentes Assemblées Générales

**Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées
au cours de l'exercice 2010**

Nom	Nature de l'opération	Date	Prix unitaire	Montant de l'opération
Robert BRUNCK Président du Conseil d'administration	Cession d'actions	17 mai 2010	20,7767 €	150 859,61 €
	Cession d'actions	20 décembre 2010	20,90 €	893 245,10 €
	Souscription d'actions	20 décembre 2010	2,91 €	116 400 €
Olivier APPERT Administrateur	Achat d'actions	27 janvier 2010	17,425 €	5 069,07 €
	Achat d'actions	7 juin 2010	16,50 €	5 021,32 €
Gérard CHAMBOVET Vice Président Exécutif, Secrétariat Général	Souscription d'actions	2 mars 2010	7,99 €	15 980 €
	Cession d'actions	2 mars 2010	18,9050 €	37 810 €
	Souscription d'actions	16 mars 2010	2,91 €	101 850 €
Fernando AGUILAR Directeur Général des Services Géophysiques pour les Amériques	Souscription d'actions	17 mars 2010	8,82 €	117 597,06 €
	Cession d'actions	17 mars 2010	20 €	266 660 €
Denis RANQUE Administrateur	Achat d'actions	18 mai 2010	20,42 €	10 211 €
Lionel LHOMMET Vice Président Exécutif Géomarkets & Marketing Global	Souscription d'actions	20 septembre 2010	2,91 €	1949,70€
	Cession d'actions	20 septembre 2010	17,05 €	11 423,50 €
Kathleen SENDALL Administrateur	Achat d'ADS	12 août 2010	17,947 \$	3 589,4 \$
	Achat d'ADS	12 août 2010	17,91 \$	1 791 \$
	Achat d'ADS	12 août 2010	17,90 \$	3 580 \$